

## 1. Ouverture

**Président d'assemblée:** Alors bonjour tout le monde. Bienvenus à ce Sénat académique. Donc nous avons des nouveaux membres ou dans certains cas des renouvellements de mandat. Donc Karl Bard, étudiant au campus d'Edmundston. Monsieur Bard est absent. Shawn Beaulieu, étudiant au campus de Moncton. Jean-François Cyr, étudiant à Moncton, bienvenu. Guillaume Lanteigne, étudiant à Shippagan, bonjour et Georges Semedo Cabral, étudiant aux études supérieures à Moncton. Je dois nommer des scrutateurs pour le cas où il y a des votes secrets et on choisit des personnes qui n'ont pas le droit de vote. Est-ce que Teréz Rétfalvi est là, vous accepteriez?

**Rétfalvi :** Oui.

**Président d'assemblée :** Merci. Pascal Robichaud vous acceptez? Merci, voilà. Et est-ce que vous êtes d'accord pour terminer au plus tard à 16 h 30? Ce n'est pas optimiste, mais c'est des formalités. S'il y a des objections, veuillez lever la main, c'est votre seule chance. Alors comme il y a personne qui s'oppose à 16 h 30, on terminera le point sur lequel on est et on arrêtera la réunion. Merci. Je crois que j'ai tout. Comme d'habitude, je vous demande de ne pas parler entre vous parce que ça dérange évidemment l'assemblée et lorsque vous intervenez, si vous voulez essayer de penser de vous identifier à chaque fois ça m'aide moi, mais c'est surtout pour l'enregistrement sonore, ça ne capte pas les visages vous pouvez imaginer.

## 2. Constatation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Bonjour tout le monde, monsieur le président. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 23 avril 2015 accompagné de l'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, M. Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des statuts et règlements, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions à ce sujet? Je n'en vois pas.

## 3. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Ensuite le point suivant c'est Vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, nous avons vérifié le droit de présence et tout est en règle.

## 4. Correspondance

**Président d'assemblée :** Le point 4, Correspondance.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, nous n'avons aucune correspondance.

## 5. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Adoption de l'ordre du jour. D'abord je demande qui propose? Proposé par Shawn Beaulieu, appuyé par Marie-France Albert. Si vous avez des ajouts c'est au point 13 Affaires numéro, on accepte que des points qui sont habituellement pour préavis disons parce qu'on ne peut pas discuter de choses sur des points de fond parce que vous n'avez pas eu la chance de consulter vos commettants. Y a-t-il des modifications à l'ordre du jour? Donc vous êtes prêts pour le vote alors on va faire notre premier vote électronique. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, c'est 37 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

## 6. Adoption du procès-verbal SAC-150306

**Président d'assemblée :** Adoption du procès-verbal maintenant. Proposé par Mme Hélène Albert et appuyé par M. Adégbidi. Avez-vous des corrections sur le libellé du procès-verbal sauf si vous voyez des petites erreurs de grammaire ou quelque chose, vous les signalerez simplement à la secrétaire. Y a-t-il des corrections à faire au procès-verbal? Je n'en vois pas, vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

**7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-150306****7.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs**

**Président d'assemblée :** Le point 7, Affaires découlant du procès-verbal, on commence avec le point 7.1 qui était également 7.1 dans le procès-verbal, Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Je vais demander à la secrétaire générale de donner du contexte par rapport à cet item à l'ordre du jour. Tout simplement pour rappeler vous avez reçu un document qui a été préparé qui fait l'historique du thème qu'on discute maintenant qui est la représentativité des chargés de cours de l'Université de Moncton au Sénat. Ce n'est pas une nouvelle question, c'est une question qui revient depuis je pense 2007, quelque chose du genre, donc j'aimerais que madame la secrétaire générale nous donne du contexte et une certaine perspective là-dessus. Merci.

**Président d'assemblée :** Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, merci. Alors comme vous le savez, c'est un dossier qui est à l'ordre du jour du Sénat depuis quelques années, pas 2007, mais quand même 2010, ça commence à dater et donc je vous propose de faire un petit historique, peut-être deux ou trois minutes qui peut-être amènerait tout le monde à la même page parce qu'il y a des gens qui l'ont vécu pleinement, mais d'autres qui ont au cours de route appris des choses par rapport à ce dossier-là. Donc je vous demande de tourner à la page 59 de votre dossier et on y retrouve la charte de l'Université de Moncton qui est un document de cinq pages, une petite charte, et puis je vous demande de tourner à ce qu'on appelle le Sénat académique, la rubrique qui se trouve à la page 62. À la page 62, première colonne au centre, on retrouve le Sénat académique et donc à partir de la charte, on crée la composition du Sénat académique et on lui donne aussi ses pouvoirs. Comme rappel, l'université a un Sénat académique qui est composé comme suit, et je vais nommer les membres qui sont les membres votants. Alors il y a le recteur qui est membre d'office, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui est membre d'office, le doyen des études d'Edmundston, membre d'office, le doyen des études de Shippagan, membre d'office, le doyen de chaque faculté de l'université, membre d'office, ÉAF, veuillez noter 14 membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton et c'est surtout de ça qu'on va parler aujourd'hui. Il y a aussi quatre membres élus par le personnel enseignant de la constituante d'Edmundston, deux membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Shippagan, deux directeurs d'écoles élus par l'ensemble des directeurs d'écoles, veuillez noter ça, à un moment donné on va en parler, le bibliothécaire en chef, membre d'office, à noter aussi. Le directeur général de l'éducation permanente, membre d'office et enfin cinq étudiants qui sont ici avec des mandats de un an chacun. Alors ça, c'est la grille par rapport au Sénat académique et c'est pour vous dire qu'on parle de la charte, on parle réellement de la loi et ça nous remet dans le contexte. Alors quand on parle des règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénateurs et des sénatrices, on parle de la loi, mais très vite on se retrouve avec les règlements de l'Université de Moncton et je vous demande de regarder à la page 65 qui est un tiré à part des statuts et règlements, l'article 33, et qui reprend essentiellement la nature et la composition du Sénat académique. Alors je ne veux pas relire, c'est la même chose qui se trouve dans la loi et encore une fois à 33(3f), 14 membres élus par le personnel enseignant de la constitution de Moncton. Maintenant à ce moment ici, ce que je voudrais vous faire remarquer, c'est lorsqu'on parle des 14 membres élus par le personnel enseignant, on utilise l'expression « personnel enseignant », pas corps professoral, pas d'autres expressions, on parle de la loi avec l'expression « personnel enseignant ». Alors essentiellement, ça, c'est la mise en contexte. À ce moment-là, on était le 5 mars 2010 lorsqu'on a commencé à examiner ces questions-là et par conséquent, je vous amène maintenant à la page 56 du document et page 53. Alors à la page 53, vous voyez le document qui a lancé l'étude du dossier et c'était un document qui avait été présenté ici en 2010 par Mme Michèle Caron qui à l'époque était sénatrice et qui était aussi présidente de l'ABPUM et qui demandait tout simplement de clarifier deux choses : 1) qui fait partie de l'électorat pour l'élection au poste de sénateur/sénatrice représentant le corps professoral et 2) qui peut se porter candidat à ces postes-là. Alors c'était ça qui a lancé l'étude et des fois quand on retourne en arrière et on relit des choses, on dit peut-être qu'on a eu des chemins assez tortueux pour répondre à ces deux questions-là, mais c'est là que ça commencé, c'était ça l'essentiel au départ et si vous regardez dans le numéro 1, on utilise l'expression corps professoral ce qui n'est pas personnel enseignant comme on avait dans la loi. Alors ça, c'est une importance que j'aimerais souligner en partant. Plus bas dans la lettre, on voit « problème » et la première ligne qu'on voit c'est « les bibliothécaires ne sont pas mentionnés dans la définition de corps professoral, seul terme défini dans les statuts ». Alors évidemment quand on y pense, personnel enseignant une bibliothèque n'est pas membre du personnel enseignant, logiquement ça ne se tient pas donc c'est un problème, et ça c'est quelque chose qu'on voulait examiner dans la suite des choses, dans l'étude du dossier. Donc voilà pour un petit contexte en partant par rapport au dossier et par rapport aux premiers balbutiements. À la suite de ceci, de cette lettre-là, il y a un groupe de travail qui a été mis sur pied par le bureau de direction du Sénat académique et il y avait un mandat par rapport à ça et on reprenait essentiellement ces questions-là. À la page 36 du document, vous avez le rapport préliminaire de l'université, le rapport préliminaire du groupe de travail du bureau de direction du Sénat académique sur la représentation au Sénat académique et ceci a été déposé le 9 mars 2012, à peu près deux ans plus tard. Le comité était composé de Paul Deguire, de Robert-Léo LeBlanc, vice-doyen de la Faculté de droit et moi-même et nous

avons déposé ce document-ci, ce rapport-ci en reprenant essentiellement les documents qui nous avaient été présentés et un mandat qui avait été adopté par le Sénat académique sur l'électorat et sur qui élit les 14 membres de la constituante de Moncton. Il y avait des sous-questions et on se demandait aussi qui pouvait se porter candidat aux 14 postes. Alors ce dossier-là a été présenté et en bout de ligne, il n'a pas été adopté comme tel, il y avait trois scénarios qui avaient été présentés, il y a eu un long débat sur la question et vous pouvez trouver dans le tirer à part à la page 85 dans le document, toute la discussion par rapport à ce dossier-là. Alors vous l'avez, c'est vraiment à la fin de votre dossier et finalement, en bout de ligne à cette réunion-là, ça avait soulevé quelques questions et on avait reporté la question à la prochaine réunion et à la prochaine réunion, on se trouve alors le 24 août 2012 et à ce moment-là, on a eu deux nouveaux documents qui étaient quand même assez intéressants. Je sais que je vous fais voyager un peu dans le dossier, mais le document le premier à la page 14 qui était un document qui avait été préparé par un groupe de travail, un sous-comité du bureau de direction de l'ABPUM et qui reprenait le contexte et qui reprenait en partie l'importance finalement des termes. On dit un grand ménage s'impose, en effet il y avait justement, quand on parle de corps professoral, de personnel enseignant, professeures/professeurs, est-ce qu'on parle de la même chose, il y avait beaucoup d'éléments qui pouvaient se ressembler, mais quand on vient à faire des applications techniques de ça, ça se complique rapidement donc ce ménage-là était demandé. Et enfin si vous allez un petit peu plus loin, vous avez le prochain document page 26 qui était une présentation PowerPoint d'un Comité ad hoc de l'ABPUM sur le processus d'élection du Sénat académique et qui présentait essentiellement, ça allait plus loin, que si on avait par exemple une représentation des chargés de cours ou des monitrices cliniques ou des membres de l'unité 2, à ce moment-là il y aurait des critères de sélection et ici on proposait même d'aller aussi loin que de proposer des critères de sélection. Alors la discussion de ce débat-là vous la trouvez dans le tirer à part du Sénat académique aux pages 70 à 83 du dossier et quand même à ce moment-là, on a réalisé qu'on avait trois documents assez importants sur la question. Ça fait un débat qui nous a surpris nous à notre comité dans ce sens qu'on demandait justement la question par rapport à chargés de cours, est-ce qu'on veut réellement une représentation les chargés de cours, monitrices cliniques, membres de l'unité 2 autour de la table du Sénat. En bout de ligne, il n'y a personne qui répondait à cette question-là. Il y avait beaucoup de questions qui étaient soulevées, mais il n'y a personne qui répondait à cette question-là. Il y a eu plusieurs propositions de mandat pour examiner la question, mais finalement en bout de ligne, ce qu'on nous a demandé de faire c'était le tableau des équilibres qui vous a été présenté au mois de mars et qui permettrait au Sénat académique d'avoir une pensée peut-être plus critique par rapport à qu'est-ce qui se passe dans les autres universités, est-ce qu'il y a une représentation des chargés de cours et finalement, on a examiné le tableau d'équilibre et on va le présenter ici. Ça, c'était vraiment la fin de ce mandat-là qu'on nous avait donné comme comité. Maintenant le comité était très conscient qu'il y avait d'autres documents, il y avait eu des débats, il y avait eu des discussions et a voulu donner plus d'informations pour pouvoir vous donner la chance de vous faire une tête autour de la question. Je veux préciser en partant qu'il n'a jamais été question dans notre mandat de développer un argumentaire à savoir si on devrait avoir un chargé de cours ou non, un bibliothécaire ou non. Ça n'a jamais été le mandat et ça n'a jamais été la question du départ. Donc c'était de vous fournir des informations pour peut-être avoir ce débat-là, mais ce n'est pas la question centrale de ce que je veux vous présenter aujourd'hui. Donc, en bout de ligne, si vous allez à la page 83, c'était le 24 août 2012 et si vous allez en bas de la page 83, vous avez une recommandation : que le bureau de direction du Sénat académique soit mandaté de proposer un mandat pour la création d'un Comité ad hoc chargé d'étudier la définition du corps professoral et l'impact sur la représentation au Sénat académique et la composition du Sénat académique. Voilà la recommandation le 24 août et quand vous revenez à la page 2 du document, et on va commencer la présentation comme telle, c'est la première résolution que vous allez retrouver en haut de la page. Alors ça finit un peu la partie historique, je ne sais pas si vous avez des questions à ce moment-ci par rapport à l'historique, je serais prête à répondre à quelques questions avant vraiment d'embarquer dans le rapport.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des demandes de clarification à ce stade-ci? Numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. Moi j'ai bien aimé le rappel de pages 67-68 de la charte l'article 36 sur les règlements et statuts de l'université, la loi. C'est vrai que lorsqu'on lit un peu, on comprend qu'il y a pas mal de confusion, mais au fait si on va aux points c) et d) de l'article 36 et puis le point v) aussi, il y a aussi une étrange liaison qui dit que les professeurs, etc. sont élus par le personnel enseignant, ça veut dire que ça sous-entend que les professeurs à la base sont élus par le personnel enseignant sur l'équivalence **simplicité** et aussi lorsqu'on dit personnel enseignant, on ne dit pas personnel enseignant à l'Université de Moncton. Je comprends le débat où il sort du fait que lorsqu'on dit professeur, ça peut être professeur émérite, ça peut être professeur associé, mais en bout de compte, c'est un personnel enseignant, même s'il n'est pas à l'Université de Moncton c'est un personnel enseignant, il peut être à Dalhousie professeur personnel enseignant à Dalhousie, mais professeur associé à l'Université de Moncton. Donc même en forçant à clarifier les choses, on peut toujours continuer un peu dans ce tourbillon de différentes interprétations et je trouve que ça peut être interminable.

**Président d'assemblée :** Merci. Avez-vous des demandes de clarification? Donc madame secrétaire générale si vous voulez continuer.

**Secrétaire générale :** À la page 2 du rapport, le 2 novembre 2012, le Comité ad hoc est revenu au Sénat académique et a demandé une précision sur le mandat qui avait été donné le 24 août et ici on a reçu le mandat de dresser un bilan la représentation des membres du corps professoral afin d'élaborer un tableau des équilibres entre les représentants du corps professoral régulier et du corps professoral à temps partiel. Il y avait une liste représentative des universités ciblées, il y avait 12 universités. Si vous tournez à la page 4, vous avez le grand tableau et c'est le même tableau qui a été présenté à la dernière réunion du Sénat. Il n'y a aucune modification dans le tableau, c'est le même exactement. C'est pour vous dire où on est rendu. Donc les membres du Comité ad hoc sont Danielle Charron, Lacina Coulibaly, Paul Deguire, Stéphane Laulan et Odette Snow. J'ai agi comme personne-ressource et le président du Sénat académique, M. Théberge, a participé aux rencontres. Il y a deux rencontres assez importantes où est-ce qu'on a examiné l'équilibre des membres du Sénat, puis on a divisé le tableau en trois catégories, soit les professeurs, les administrateurs et les étudiants. Alors dans le tableau 1 à la page 3, on fait un petit peu un historique de qu'est-ce qu'était la représentation des sénateurs votants, toujours votants à ce moment-là alors en 2012, on avait 20 professeurs, 17 administrateurs et 5 étudiants pour 42 membres. Exprimé en pourcentage, 47 % professeurs, 40 % administrateurs et 12 % étudiants. Il y a eu des négociations collectives en 2012 et ceci a eu un impact sur la répartition. Au niveau des professeurs, on retrouve 22 exprimés à 52 %, 15 administrateurs à 36 % et 5 étudiants à 12 %, toujours 42 membres votants. Alors cette explication-là de ce changement-là est due à une modification au niveau du statut des directeurs d'écoles. Alors ils étaient maintenant partie de l'ABPUM et c'est pour ça qu'on passe de 20 à 22. À noter qu'il n'y a pas eu de déséquilibre au niveau de la répartition, on était toujours à 42, etc. Par la suite, ce tableau-là a encore été modifié avec la transformation de la Faculté de foresterie en école de foresterie et donc ça l'a eu un impact justement sur le nombre de doyens de la Faculté de foresterie alors tous les doyens sont membres d'office, à ce moment-là le doyen devenait directeur et il a perdu son siège, mais se retrouvait dans le groupe des directeurs donc on passait à 41 membres, 22 professeurs, 14 administrateurs et 5 étudiants, 41 exprimé en pourcentage, presque 54 % comme professeurs, 34 % administrateurs et 12 % étudiants pour 100 %. En septembre 2014, le Comité ad hoc a examiné le tableau des équilibres qui a été préparé par le bureau de la chercheuse institutionnelle et on présente ici 12 universités qui avaient été ciblées dans le mandat. On retrouve, lorsqu'on examine ce tableau-là, qu'il y a des chargés de cours qui sont représentés à la table du Sénat académique à l'Université Laval, Montréal et Sherbrooke, ça, c'est dans l'échantillonnage qu'on avait et on prévoit, évidemment, un certain nombre de sièges. Alors le tableau 3 se trouve à la page suivante et encore là je l'ai présenté la dernière fois, on pourra revenir là-dessus, mais il y a quelques constats par rapport à ce tableau-là. Alors au niveau de la taille du Sénat dans les universités lorsqu'on examine le tableau, on note des écarts qui varient entre 34 sénateurs à l'Université de Sherbrooke par exemple et 135 sénateurs à l'Université du Manitoba alors c'est quand même des écarts importants. Au niveau du nombre de sénateurs qui sont membres du corps professoral régulier, on a un écart qui varie entre 12 sénateurs à l'Université de Sherbrooke et 73 sénateurs à l'Université de Montréal. Au niveau des nombres de sénateurs qui sont membres du corps professoral à temps partiel, on a des variations entre 0 et 5 membres sénateurs. Cinq universités ont été en mesure de fournir le nombre de professeurs à temps partiel, on note un écart qui varie entre 186 à l'Université de Moncton et 195 à l'Université de Sherbrooke. Alors ici le tableau vous présente quand même des données qui nous permettent de voir un peu ce qui se passe au Canada et je ne veux pas représenter ce que j'ai représenté, je suis très consciente que vous êtes au courant de ce tableau-ci ça fait je vais passer tout de suite aux observations du Comité ad hoc et on reviendra au tableau. Le Comité ad hoc note que la question de représentation des professeurs à temps partiel au Sénat surtout touche le campus de Moncton. Alors on a parlé de la constitution d'Edmundston tantôt, de Shippagan, je vous rappelle qu'on a quatre professeurs à Edmundston, deux professeurs à Shippagan, mais on parle surtout des 14 professeurs de la constitution de Moncton, alors ils sont élus par le personnel enseignant. Ici au tableau 4, vous avez le nom de ces professeurs-là alors je n'en ferai pas toute la liste, mais si vous examinez le tableau 4, vous voyez qu'il y a deux types de catégories. De 1 à 12, vous avez ce qu'on appelle la catégorie faculté. M. Chetouane a parlé de l'article 36, alors l'article 36 définit justement la catégorie faculté et la catégorie générale aux points 13 et 14. Ça, c'était une décision que le Sénat a prise il y a déjà plusieurs années je pense en 2005-2006 de reconstruire cette représentation-là au campus de Moncton pour avoir justement la représentation proportionnelle. Alors quand on regarde le nombre d'étudiants et les forces des facultés, etc., alors il y a des facultés qui sont plus nombreuses que d'autres, on voulait une représentation qui tienne compte de cela. Alors voilà les deux catégories qu'on va beaucoup parler de, c'est la catégorie 13 et 14 alors les catégories générales. C'est une distinction qui est importante à noter. Vous avez aussi le profil de la composition des 14 membres pour l'année 2011-2012 et je vous réfère à la page 45. Alors dans le tableau que le Comité ad hoc avait préparé à l'époque du premier rapport, il avait défini trois scénarios possibles et c'était toujours à partir de cette même distribution-là. À l'époque vous aviez là des représentants, ce ne sont pas les mêmes aujourd'hui, mais vous avez encore les catégories faculté catégories générales, on est dans le même langage par rapport à ça, sauf les noms qui ont changé il n'y a pas eu de variation sur la représentation. La position du Comité ad hoc à ce moment-ci, il y a trois constats qu'on voudrait faire. On a noté et on note qu'il y a quand même une masse critique des chargés de cours à l'Université de Moncton. Cette masse critique-là elle est exprimée en pourcentage 39,2 %. Cette masse critique-là elle est importante, il faut la reconnaître, il y a maintenant une convention collective des chargés de cours et ce sont des arguments qui ont été faits dans d'autres rapports avant celui-ci, mais c'est un constat et c'est quelque chose que le comité souhaite apporter à votre attention. Numéro 2, on est en accord avec une représentation de chargés de cours au Sénat académique. On pense que dans le tableau avec les 12 universités malgré tous les zéros qu'on peut retrouver lorsqu'on examine l'Université de Moncton dans son contexte avec sa représentation des chargés de cours à presque 40 %, on pense qu'il y a une place pour un

chargé de cours autour de la table du Sénat académique. Troisième constat du Comité ad hoc c'est que nous sommes en accord avec une représentation au niveau des bibliothécaires à la table du Sénat académique. Alors si on regarde un peu dans la pratique ce qui s'est fait lors des élections au début 2007-2008, on avait une bibliothécaire qui occupait le poste de catégorie générale et par la suite, on a eu Mme Julie Marcoux qui est aussi une bibliothécaire qui avait une représentation dans la catégorie générale. Même si ces gens-là ne sont pas membres du personnel enseignant, ils ont été élus par les professeurs et professeures membres de l'ABPUM et dans la pratique, il n'y a personne qui a soulevé le doigt pour dire non, on ne devrait pas avoir cette représentation-là. Ça fait que ça c'est la pratique et on pense que c'est intéressant d'avoir justement cette représentation-là de bibliothécaire autour de la table. Ça, c'est les constats, c'est la position du Comité ad hoc à ce moment-ci après avoir fait l'étude du dossier. Il y a quand même plusieurs questionnements par rapport à comment assurer cette représentation-là autour de la table du Sénat et c'est là que les choses se compliquent un peu. On a résumé ça à cinq options qui ont été discutées à notre comité. Les cinq options sont à la page 6 et dans la première puce, on retrouve « réserver un siège de la catégorie générale pour une représentante de la bibliothèque et en même temps permettre aux professeurs à temps partiel de se présenter dans la catégorie générale ». Alors c'était un modèle qui assure, qui cible un siège pour la bibliothécaire, mais en même temps, qui permet aux professeurs à temps partiel, peu importe d'où ils viennent, peu importe la nature de leur titre comme tel, ils pouvaient se présenter dans un poste qui serait ouvert pour tout le monde. Alors ça c'était option numéro un. Deux, réserver les sièges de la catégorie générale pour la représentation des professeurs à temps partiel et la représentation des bibliothécaires catégories générales ciblées. Alors ici on prend les deux sièges dans les catégories générales, on les cible, un pour les chargés de cours, un pour les bibliothécaires et c'est tout. C'est une option qu'on a gardée. Trois, permettre à un représentant des professeurs à temps partiel d'assister aux réunions du Sénat académique à titre d'invité, c'est une option. Quatre, ajout d'un siège à la composition du Sénat académique, alors là on touche la loi, on touche les règlements, on touche surtout la loi et on ajoute deux sièges à la composition du Sénat académique. Alors dans les options qu'on a choisi de vous présenter aujourd'hui, on a retenu la deuxième puce et la cinquième puce. Dans la première option, je lis, « éliminer la catégorie générale afin de cibler l'un des postes pour un ou une professeure(e) à temps partiel et l'autre poste pour un bibliothécaire ». Alors dans les avantages c'est une solution simple, c'est une solution qui maintient l'équilibre du Sénat académique au niveau de la représentation, on est toujours à 14 professeurs en bout de ligne. Désavantage, il y a peut-être une perte de flexibilité dans le sens que les catégories sont ciblées. Alors quand on avait la catégorie bibliothécaire et l'autre catégorie chargé de cours ouvert à tout le monde, tout le monde pouvait se présenter, cette possibilité-là ce n'était pas ciblé chargé de cours ou moniteur clinique, tout professeur pouvait se présenter. Alors c'était une flexibilité, est-ce que ça fait le point je ne le sais pas, c'est à vous de décider. On a un mathématicien qui était membre de ce comité-là, une complication possible au niveau de la formule mathématique bien qu'on a compris que ça pouvait être un cas rare et je pense que si on arrive là, le BDS pourrait certainement vous apporter des solutions de rechange pour ça. Depuis 2007, depuis la représentation proportionnelle, on n'a eu aucune complication mathématique par rapport à ça. Dans l'option 2 qu'on vous propose, c'est l'ajout de deux sièges au Sénat académique afin de permettre la représentation professeur à temps partiel, bibliothécaire. C'est aussi une solution simple sur papier, mais elle a quand même des désavantages, on en a noté quatre. Ça entraîne l'ouverture de la loi ce qui pourrait entraîner l'étude de plusieurs autres questions et ralentirait le processus bien que les délais à ce moment-ci faudrait pas trop en parler, mais l'étude de plusieurs autres questions ça veut dire quand on ouvre la loi on n'est plus maître de qu'est-ce qui va entrer dans la loi et qu'est-ce qui va sortir de la loi. On peut cibler tout simplement le Sénat académique et dire voilà c'est ça le changement qu'on veut, mais le gouvernement, l'Assemblée législative peut faire ce qu'elle veut, elle peut décider d'examiner autre chose que tout simplement le Sénat académique et il faut être conscient que ça pourrait être un désavantage. Nécessite de réexaminer la composition du Sénat dans son ensemble car d'autres changements pourrait être souhaitable. Il y a peut-être d'autres changements qu'on voudrait apporter au Sénat puis c'est vraiment une considération qui est assez importante et c'est à considérer et vous le met noir sur blanc. L'impact sur l'équilibre de la représentation du Sénat académique, on en a beaucoup parlé au dernier Sénat académique, le tableau des équilibres. Quand on regarde les groupements que l'on a, professeurs, administrateurs, étudiants, il y a des groupements qui sont au-dessus du 50 % alors quand on examine à l'aide des principes comme le principe de parité par exemple, il faut être conscient qu'il y a des représentations de divers groupes et quand on parle des majorités, ça devient important dans une instance supérieure comme celle-ci. Les impacts sur l'équilibre sont importants. Les chargés de cours ont droit à un seul représentant, ils comptent quand même 150 à 200 personnes, l'échantillon que nous on a examiné c'est l'automne 2013 alors c'était 186 chargés de cours/monitrices cliniques, ce sont les chiffres que l'on a alors on l'a situé envers ça, encore là c'est une masse critique qui est assez importante et puis peut-être que même eux aimeraient avoir plus qu'un représentant, mais c'est un scénario qui avait été présenté il y a déjà plusieurs années où est-ce qu'on aurait pu avoir jusqu'à cinq chargés de cours au Sénat académique, ça n'a pas été accepté par le Sénat. Donc voilà, ce sont les options qu'on vous présente. J'aimerais attirer votre attention sur les deux prochaines pages, les pages 8 et 9. Alors quand j'ai présenté le tableau d'équilibre, il y a eu quand même plusieurs questions qui ont été soulevées par rapport au tableau et ici on veut répondre directement à ces questions-là. La première question traitait des mandats alors ici je pense que Mme Dubois voulait avoir vraiment les mandats, le premier mandat du Comité ad hoc alors qu'on était toujours en 2010-2011, c'était vraiment sur qui compose l'électorat et qui peut se porter candidat. Le deuxième mandat finalement qui est beaucoup plus ciblé, c'est la création du tableau des équilibres. Il y avait d'autres questions aussi par rapport à la répartition alors on avait étudié le personnel enseignant campus de Moncton à l'automne 2013, alors dans le 186, on retrouve 180 chargés de cours et six monitrices cliniques alors ça donne la

répartition. Pour le personnel enseignant campus de Moncton automne 2013 à temps plein, professeurs titulaires 104, agrégés 85, adjoints 81, chargés d'enseignement 19, on a un total de 289 alors ça donnait la répartition. Maintenant j'aimerais juste faire un petit à côté depuis qu'on a mis ce dossier-là ensemble. On avait 186 professeurs à temps partiel, mais 301 charges de cours alors il faut vraiment comprendre qu'on a 135 professeurs temps partiel qui enseignent un cours, 51 professeurs qui enseignent deux cours ou plus. Quand on regarde les charges de cours à temps partiel il y en avait 300, mais on parle de 186 professeurs alors ça c'est peut-être des chiffres qu'on entend une fois de temps en temps, mais je pense que c'est important à retenir. Il y avait eu une question sur le mode de gouvernance alors on a examiné dans nos douze universités ciblées, elles sont toutes bicamérales sauf l'Université de Montréal qui est tri camérale et ça je l'ai confirmé avec le secrétaire adjoint à Montréal. C'est une variation qui est intéressante, on me dit qu'il fonctionne comme un système bicaméral, mais dans leur structure ils sont tri caméraux. Par leur loi ils sont tri caméraux, il y a trois instances : une assemblée universitaire qui parle de développement, il y a un conseil de l'université qui parle d'administration puis il y a une commission des études qui parle surtout d'enseignement. Alors c'est une autre structure. Dans le monde des universités de la gouvernance, il y a quatre modes de structures de gouvernance qui sont classiques, il y a unicaméral, bicaméral, tri caméral et une combinaison de tout ça. Alors vraiment le bicaméral, quand je parle de bicaméral faut comprendre c'est les instances supérieures, c'est dans la structure de gouvernance de l'université, on a une instance qui est le Conseil des gouverneurs qui s'occupe surtout des administrations et un Sénat académique qui est surtout l'académique et chaque instance supérieure a un pouvoir décisionnel final sur certains contenus, certaines juridictions. Et c'est ça que la loi crée, elle crée ces instances-là et elle définit les pouvoirs. Alors ça, c'était au niveau des modes de gouvernance, je pense la question venait de Mme Ryan. Après ça dans la représentation du personnel enseignant, on incluait les directeurs au Sénat académique. On voulait savoir les pourcentages par rapport à la répartition au niveau des professeurs et je pense que c'était la question de M. Dako et M. Chetouane. Alors ici au campus de Moncton, la représentation actuelle, on a 16 personnes dans le groupe professeurs/directeurs, soit 41 sénateurs sur une représentation de 39 %. Campus d'Edmundston on est à 9,7 % et campus de Shippagan 4,8 % pour un total d'environ 53,64 %, statistiques que vous retrouvez dans le grand tableau d'équilibre. Si on ajoute un membre les données vont changer, on passe à 42 sénateurs dont 17 au campus de Moncton alors le ratio augmente à 40,47 et diminue dans les deux autres campus pour un total de 54 %. Un ajout de deux membres varie encore, on a maintenant 43 sénateurs, 18 au campus de Moncton avec un ratio de 41,8 %, une diminution dans les deux autres campus et un total de 55,81 %. Alors je pense que ces données-là sont intéressantes, je pense qu'elles complètent certainement le grand tableau qui avait été présenté la dernière fois. Juste pour rappel, j'aimerais revenir à ce grand tableau-là à la page 4 et rappeler certaines statistiques. Dans la ligne de l'Université de Moncton, je rappelle qu'à ce moment-ci on a 41 sénateurs, on a 22 sénateurs qui sont membres du corps professoral régulier et au niveau du corps professoral à temps partiel on n'a aucun. Si on regarde au niveau du campus de Moncton, on a 289 professeurs titulaires agrégés adjoints à temps plein. Toujours au campus de Moncton, on a 186 chargés de cours, personnel à temps partiel incluant les monitrices cliniques à 186 ce qui donne un ratio lorsqu'on regarde par exemple à l'automne 2013, le chargé de cours sur le personnel enseignant c'est combien, on est à 39,2 %. Alors ce sont les statistiques dont je vous parlais tantôt et quand on regarde l'expression de ça au Sénat académique, le nombre de professeurs, ce groupe-là, cette catégorie-là exprimés en pourcentage on est à 53,6 % qui représentent la proportion des professeurs directeurs au Sénat académique. Vous avez la même chose pour les 12 universités alors fait intéressant comme je disais, il y a des représentants de chargés de cours à Laval, Montréal et Sherbrooke et quand on commence à examiner, comparaison avec le nombre de professeurs et professeurs à temps partiel, on voit qu'on est une petite université, mais la question du principe demeure peut-être la même. Donc voilà, il y a des représentations au niveau des équilibres, on vous présente ces options-là. Il y avait d'autres options dans les autres documents. Ce qu'on vous présente ici comme option un est vraiment le scénario numéro trois qu'on avait dans le document en 2012 alors ressemble beaucoup et il y avait aussi la question d'ouverture de la loi qui était aussi présente dans le dossier en 2012. Alors voilà, je vais finir là-dessus, s'il y a des questions, bon débat.

**Président d'assemblée :** À ce stade-ci on n'a pas de proposition.

**Secrétaire générale :** Non, il n'y a pas de recommandation.

**Président d'assemblée :** Donc vous pouvez poser des questions d'éclaircissement parce que c'est ça le but de ce point-ci, les affaires découlant, on veut savoir qu'est-ce qui s'est déroulé, mais je n'accepterai pas de débat étant donné qu'on n'a pas de proposition. Vous êtes libres de faire une proposition si vous voulez puis ensuite on peut discuter de la proposition, c'est clair? Numéro 18.

**H. Albert :** J'ai quelques remarques par rapport aux documents qui nous ont été soumis et quelques commentaires pour justement comprendre un peu mieux sur quoi on va éventuellement voter quand il y aura une proposition. Une première remarque puis c'est une remarque je dirais liée à comment on nomme les choses parce qu'on voit qu'il y a vraiment une confusion et vous l'avez très bien illustré dans les documents quand on réfère à corps professoral versus personnel enseignant. Moi j'avoue quand on parle de personnel enseignant, je me sens moins interpellée que quand on parle de corps professoral, mais en tout cas, ça c'est une autre question. Une chose que je vais mentionner là, je sais que l'ouverture de la charte ce n'est pas une question qui se pose tout de suite, mais elle risque de se poser sinon cette fois-ci ou un autre tantôt, c'est vraiment surprenant de voir qu'un texte légal au Nouveau-Brunswick est masculinisé sans note de bas de

page, c'est le seul document qui ne comprend pas le féminin et je vous dirais que je trouve que ce n'est pas respectueux de nos façons de fonctionner. Il y a à la page 45, je le mentionne comme ça parce que je trouve que ça introduit une certaine confusion dans le tableau de ce que la composition était en 2011-2012 quant à la représentation professorale au Sénat académique. On indique les deux représentations des directions d'écoles qui à l'époque étaient effectivement sous la Faculté de la santé et des services communautaires, mais je veux simplement indiquer que la représentation des écoles depuis qu'on nous a imposé de la changer, elle comprend cinq écoles dont une école qui n'est pas de cette faculté-là, en occurrence l'école de travail social à la Faculté des arts et des sciences sociales, je veux le mentionner pour éviter que ça génère l'impression que les deux écoles professionnelles sont toujours de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Il y a une petite erreur de calcul à la page 9, mais ça je pense que ce n'est quand même pas malin, mais dans le total des professeurs dans les tableaux 2 et 3, c'est 23 et 24 et non pas à 22. La dernière chose que je voudrais mentionner c'est lié justement à peut-être la façon dont on parle de proportion corps professoral, chargés de cours parce que dans le tableau comme tel parce quand on parle des chiffres, on semble quelque part donner une impression fautive de ce que ça représente en réalité en terme de contribution à la formation académique des étudiants dans les unités, et là j'ai vu qu'il y a eu une nuance quand même quand on a fait la distinction entre le nombre de chargés de cours et le nombre de cours enseignés par des chargés de cours, mais ça m'apparaît important quand même de réaliser peut-être la proportion que ça représente par rapport à des professeurs réguliers parce comme on sait que la charge de professeurs réguliers est de cinq cours par année donc 15 crédits, je pense qu'en calculant le nombre de chargés de cours sans le diviser je dirais par la charge normale qu'on donnerait à un professeur régulier, ça donne une impression qu'ils sont plus nombreux qu'ils ne le sont vraiment dans la contribution à la part enseignement de cours à l'université. Je ne sais pas si je me fais comprendre clairement, mais pour moi c'est comme si on compare deux choses qui ne sont pas égales puis en ce sens-là on fait peut-être dire aux chiffres des choses qu'ils ne veulent pas vraiment dire.

**Président d'assemblée :** Merci. Ensuite j'ai numéro 9.

**Djaoued :** Juste pour le total des chargés de cours à temps partiel, le 186 est-ce qu'il inclut aussi les chargés de cours à l'éducation permanente?

**Secrétaire générale :** Non, c'était au campus de Moncton. Je peux vérifier, mais quand on a demandé pour avoir cette ébauche-là, on n'a pas indiqué l'éducation permanente du tout.

**Président d'assemblée :** Merci. Ensuite numéro 40.

**Semedo Cabral :** J'ai deux questions qui me viennent, la première concerne ce que vous disiez sur si on touche à la loi, si on acceptait l'option numéro 2 en rajoutant des sièges au Sénat académique. Si on touche à la loi, en fait si on ouvre la loi ça revient à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, je ne connais pas tellement ce niveau-là, mais concrètement, de quoi on a peur ici si on ouvre la loi concrètement, si on cible juste le Sénat académique est-ce que ça va toucher à d'autres points dans la loi sur l'Université de Moncton, c'est quelque chose qu'il faudrait peut-être nous clarifier parce que je ne connais pas vraiment ce niveau-là et j'avoue que ce n'est peut-être pas forcément l'argument qui me ferait dire ah bien je ne veux pas toucher à la loi, je ne veux pas l'option numéro 2 si c'est une option qui pourrait être plus courageuse que l'option numéro 1. Et la deuxième question, à la page 5 je lis ici « les modalités sont présentées aux sous aliéna 36(1), etc., etc., parmi celle-ci notons que toute faculté excluant la Faculté des études supérieures et de la recherche FESR doit avoir au moins une représentante ou un représentant élu au Sénat académique ». Cette phrase m'interpelle parce que la maîtrise en études en environnement dépend de la FESR directement, je crois. Est-ce que tous les professeurs qui enseignent à cette maîtrise en études en environnement sont rattachés à d'autres facultés autres que la FESR et si ce n'est pas le cas, s'il y a au moins un professeur qui est directement rattaché à la FESR par cette maîtrise en études en environnement, est-ce que ça veut dire que ce professeur ne peut pas être un professeur élu au Sénat académique ou est-ce qu'il tombe dans la catégorie générale parce que si c'est le cas et qu'on supprime la catégorie générale, ça voudrait dire que ce professeur n'aurait aucune représentation et c'est un point aussi que je voudrais clarifier.

**Président d'assemblée :** On va prendre le premier d'abord.

**Secrétaire générale :** Je vous amène à la page 59 du document. La charte est de cinq pages. Si on demande d'ouvrir la charte, ce n'est pas long à lire la charte de l'Université de Moncton, ça peut susciter d'autres questions et quand on parle d'autres questions, je vous amène à la rubrique constituante point 4, constituante de l'Université de Moncton soit Moncton, Edmundston et Shippagan et au point 4, on parle du rôle de chaque constituante. Le rôle de chaque constituante peut être modifié par l'Assemblée législative, mais doit quand même être examiné par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs. Le rôle comme tel a souvent fait état de débats pour nombreuses questions puis on en a même une aujourd'hui qui s'en vient plus tard au Sénat académique par rapport au bacc alors il y a peut-être une occasion là d'examiner à nouveau le rôle des constituantes, peut-être pour des raisons que nous on veut, celle-là du bacc en études individualisées en est une, mais peut-être que le gouvernement aurait d'autres idées aussi. Pouvoir relatif aux biens, le Conseil des gouverneurs comme tel, est-ce qu'on veut modifier la composition du Conseil des gouverneurs, ça serait une occasion pour le gouvernement de le faire. Le Sénat académique, on voudrait ajouter un poste,

deux postes, est-ce qu'on est à l'aise avec ça, est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on voudrait faire au Sénat académique. C'est ça que j'appelle le risque, on est en famille ici, c'est le risque, on s'expose à ce risque-là. Est-ce que c'est un risque qui est bien calculé à ce moment ici, je ne pense pas. Là je donne mon opinion, je sais que je n'ai pas de voix délibérative, mais je peux vous dire qu'il y a eu une crise au Québec, vous vous souviendrez il y a déjà quelques années, et puis à ce moment-là on avait demandé aux secrétaires généraux de préparer un grand document sur les différentes représentations et qu'est-ce que ça veut dire être un représentant d'un Sénat académique et j'ai ici un grand tableau qui a été préparé par les secrétaires généraux et qui a été présenté, vous vous souviendrez, aux états généraux de la province à l'époque et il y a différents types de sièges qu'on pourrait avoir au Sénat académique. Par exemple, il y a des sièges qui sont occupés au niveau du profil, le nombre d'hommes, le nombre de femmes. Ça pourrait être quelque chose qu'on voudrait examiner davantage. Le nombre de membres qui sont à l'interne, le nombre de membres de la direction. Ici on a deux personnes votantes de la direction, le recteur et vice-recteur, les doyens sont les doyens académiques, des représentants académiques, mais au niveau de la direction il a peut-être d'autres membres qui aimeraient être membres. Il y a le nombre de représentants des professeurs, il y a le nombre de chargés de cours, il y a le nombre de représentants des autres employés. Il y a d'autres personnes qui traitent, par exemple le registraire. À certains endroits il est membre du Sénat. Le nombre des représentants étudiants, le nombre total des représentants de 1<sup>er</sup> cycle, le nombre total des représentants de 2<sup>e</sup> cycle. Il y a d'autres représentants, par exemple il pourrait y avoir des vice-recteurs, des vice-doyens. Il y a des membres externes, il y a des membres du milieu universitaire, il y a peut-être des membres du gouvernement qui voudraient être sur le Sénat académique. Je vous expose les choses. Alors voilà, ça c'est un tableau qui a été présenté pour le Québec, il faut bien peser les pour et les contres d'ouvrir une loi. Alors je vais m'arrêter là.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça répond à votre question. La deuxième question, peut-être la doyenne Dubois.

**Dubois :** Il n'y a aucun prof qui est rattaché directement à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

**Président d'assemblée :** Le prochain c'est numéro 23.

**Cabajsky :** Je ne suis pas mathématicienne alors je voudrais justement dire une clarification, je me trouve à la page 6. Le tableau en bas de la page, la deuxième colonne et la colonne avantages, le deuxième point. Alors je voudrais juste demander une clarification de la complication qui affecterait possiblement la distribution des postes par rapport au ratio des représentants des facultés. Merci.

**Secrétaire générale :** Alors, je ne suis pas mathématicienne non plus, l'article 36 à la page 67. Quand on va à l'article 36, on présente à l'article 36 la mathématique si vous voulez pour calculer justement le nombre de professeurs et si vous allez au dernier article alinéa page 68, à compter de la mise en vigueur du présent règlement et par la suite, à tous les cinq ans le secrétaire général établit la location du nombre de sénateurs par faculté et pour la catégorie générale en révisant la compilation du nombre de postes de professeurs ou professeurs actifs de la constituante de Moncton. Donc ce que je fais dans la vraie vie, je vais voir Rachel Bourgeois et je lui demande exactement combien de professeurs qu'il y a actifs au budget à ce moment-là et j'ai un nombre fixe. À partir de ce nombre-là, on peut faire les calculs pour établir la représentation proportionnelle. Si on arrive à des chiffres où est-ce qu'on doit arrondir, etc., là on a quand même prévu dans le règlement qu'on doit tronquer la chose à la première décimale. Alors à ce moment-là si on voit que ça crée un problème mathématique, et je ne l'ai pas encore vu à date où est-ce qu'on n'aurait pas le 14, on aurait 15, qu'est-ce qu'on ferait probablement c'est qu'au niveau de la catégorie générale, il y aurait probablement à ce moment-là une variation. Ce qui arriverait c'est que les mandats seraient respectés et on ferait le décompte avec la catégorie générale, il y aurait peut-être pas une élection à ce moment-là de rétablir éventuellement. Ça, c'était la beauté de la catégorie générale qui n'est pas ciblée. C'est ce que j'ai compris de M. Deguire.

**Président d'assemblée :** Ça va? Dernière question numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. J'ai une question précise finalement page 6-7 les tableaux option 1, option 2. Dans le cas où il y a eu un travail qui a été fait par ce comité, si on considère que c'est ça l'espace de décision option 1 ou bien option 2, est-ce que dans chacune des deux options dans tous les cas, est-ce qu'ils auront droit au vote ou pas ces membres à temps partiel?

**Secrétaire générale :** Oui, ça serait une prochaine question. Si on s'intéresse à l'option 1 par exemple, ça amène du travail au niveau de l'article 36 par exemple au niveau des règlements, mais aussi au niveau des critères de sélection et là, c'est la présentation que vous aviez reçue de l'ABPUM, je pense, à la page 29 qui présente justement des critères. Et si vous allez, je pense c'est la page 29, vous avez à la page 29 le mandat que ce comité-là s'était donné et c'était justement l'éligibilité des membres de l'unité 2, chargés de cours/monitrices cliniques, à voter pour élire des membres au Sénat académique. Alors ce qui était examiné ici c'était de dire le groupement de l'unité 2 pourra voter pour choisir les chargés/chargées de cours. Alors ça, ce n'est pas des questions qu'on a examiné, mais c'était dans les documents et ça semblait être la voie que les gens qui s'occupent des élections voulaient choisir. Il y avait aussi à la page 31, je vais juste finir là-



dessus, c'était une recommandation qui avait été présentée, je pense, au bureau de direction de l'ABPUM, mais c'était reconnaître qu'en principe, les membres de l'unité 2 devraient pouvoir poser leur candidature pour un siège au Sénat académique aux conditions suivantes : détenir au moins le diplôme de maîtrise, avoir cumulé un certain nombre de crédits d'enseignement, un nombre à préciser et participer à la vie départementale et/ou facultaire. Et je pense que ça, au fond, rejoint un peu la question que Mme Dubois avait de dire ok, si on a enseigné un cours comme ça pendant l'année, est-ce qu'on est vraiment impliqué dans la vie départementale, facultaire, peut-être que oui, mais le chargé de cours qui a enseigné deux, trois, quatre cours par année, il a peut-être une plus grande vie départementale. Alors c'était des éléments qui ont été quand même examinés par ce comité-là, mais nous notre comité on s'est pas rendu là, on est très conscient que déjà il y a un travail qui a été fait dans ce sens-là.

**Chetouane :** C'est juste pour terminer sur votre réponse, la raison même de ma question c'est que dans les données analysées, par exemple le campus de UNB, etc., ils ont des membres temporaires et c'est bien écrit au bas du tableau à la page 4, qui participent aux débats, ils n'ont pas droit de vote. C'est aussi le cas dans certaines instances, ça veut dire c'était des données qui étaient compilées. Et pour terminer, la question même de ce vote-là pourquoi parce que si on voit la charte à la page 68 le point v) de la page 68, on parle bien pour le cas général, les catégories générales, on parle d'un nouveau concept, ce n'est pas un nouveau concept, c'est un concept ancien, c'est un concept que j'ai l'impression qu'il échappe dans cette étude qui est le concept de représentativité. C'est-à-dire est-ce qu'on peut être représentatif si on participe au débat, mais on ne vote pas.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 16 vous aviez une question?

**Adégbidi :** J'ai suivi l'historique qui a été fait de tout le processus et à un certain moment, je me suis rendu compte qu'une des préoccupations qui transparait bien dans le mandat c'est de faire le ménage dans les expressions corps professoral, personnel enseignant et d'ailleurs le mandat dit définition du corps professoral. Alors dans tout ce que je lis ici, je ne le vois plus cette préoccupation prise en compte dans le rapport que nous avons. Ce que je vois beaucoup plus et qui fait l'objet de notre discussion sûrement, c'est la représentation des chargés de cours. Alors je veux savoir si le long du mandat sans que je m'en rende compte quelque part, le mandat a changé pour que nous n'ayons pas cette préoccupation-là de faire le ménage dans ces expressions pour que désormais on sache clairement c'est quoi le corps professoral, c'est quoi le personnel enseignant et comment tout cela est relié à la représentativité ici au Sénat.

**Président d'assemblée :** Je pense que madame la secrétaire générale a répondu que le mandat avait été reformulé.

**Secrétaire générale :** Je peux répondre plus directement.

**Président d'assemblée :** Oui, mais je ne veux pas avoir une longue discussion là-dessus. Si vous voulez donner un nouveau mandat au comité, vous êtes évidemment libres de le faire.

**Secrétaire générale :** Alors monsieur le président, merci. Page 37. Alors on se retrouve dans le rapport préliminaire qui a été déposé le 9 mars 2012, si vous regardez dans la table des matières à la page 37, la partie 1, 4<sup>e</sup> puce, expression. On avait examiné dans ce document-là l'expression personnel enseignant, la catégorie corps professoral, que veut dire membre, que veut dire professeur, que veut dire bibliothécaire. Alors si vous voyez dans une dizaine de pages on avait examiné de très près qu'est-ce que ça voulait dire et on proposait en bout de ligne dans ce rapport-là une ligne directrice pour définir qu'est-ce qu'on entendait comme corps professoral et personnel enseignant pour les élections potentielles et qui élit qui. Alors ça, c'est un travail qui a déjà été fait. Maintenant ce rapport-là a été déposé, mais le travail est là. Donc c'est certain qu'aujourd'hui on n'a pas la même question, mais la question quelque part a été répondue dans les mandats qui ont été attribués.

**Président d'assemblée :** M. Adégbidi est-ce que...

**Adégbidi :** Madame la secrétaire vient de dire qu'il y a un rapport, oui, effectivement il y a un rapport qui a été déposé. Par rapport à ça, qu'est-ce qui est sorti comme résolution de ce rapport-là?

**Secrétaire générale :** Rien. Rien.

**Président d'assemblée :** C'est pour ça qu'il faut une résolution si vous voulez débattre de la question. Vous avez demandé au comité de faire une étude alors c'est ce que le comité a fait. Il a fait l'étude et vous donne les résultats, mais le comité n'a pas jugé qu'il avait le mandat de faire une proposition. Donc voilà, on en est là. S'il n'y a pas d'autres interventions, s'il n'y a pas de proposition à ce stade-ci, moi je vais passer au point suivant. Vous pourrez revenir à une réunion suivante avec une proposition si vous le souhaitez, peut-être que vous voulez y réfléchir davantage. Je donne la parole au numéro 31.

**Deschênes :** Ça serait pour avoir une précision sur les options 3 et 4 qui ont été mis de côté qui permettraient une présence des chargés de cours puis des bibliothécaires sans avoir recours, sans être obligé de changer la loi. Pour avoir un peu d'informations pourquoi ces deux options-là ont été mises de côté par le comité.

**Secrétaire générale :** L'option 3, la question d'invité c'est lorsqu'on a reçu vraiment les données et qu'on avait le tableau sous les yeux, fallait se rendre à l'évidence qu'il y avait plusieurs universités qui n'avaient pas de représentation de chargés de cours, il y a quand même plusieurs zéros. À ce moment-là, le concept d'invité qui est aussi celui qu'on retrouve à UNB à ce moment-ci est venu sur la table pour dire on veut peut-être ne pas fermer la porte aux gens si ils veulent participer en tant d'écouter, c'était une option. Maintenant après discussion, etc., je reviens aux trois points que j'ai dit tantôt, il y a quand même une masse critique et le comité considérait que cette masse critique-là était assez importante pour pouvoir avoir une voix à la table du Sénat des chargés de cours. Je vous résume ça, mais essentiellement on revenait à la masse critique. Et pour les options 3 et 4, ça serait l'ouverture de la charte, c'est une option, elle vous est présentée, maintenant j'ai répondu tantôt ce que je pense, c'est ça.

**Président d'assemblée :** Cela épuise cette question. Il n'y a rien sur la table, mais ça pourra revenir à une réunion subséquente si vous le souhaitez. Monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Je pense que pour les fins d'aboutir dans ce dossier à un moment donné, moi je fais la proposition qu'on retienne option 1. J'aimerais clairement qu'on se prononce sur une option, sinon on va continuer à débattre cette question pendant longtemps. Je pense que la question fondamentale est la suivante : est-ce qu'on veut oui ou non une représentation des chargés de cours du campus de Moncton au Sénat académique. Si la réponse est non, qu'on le dise. Ça fait depuis 2010 qu'on a commencé avec une définition c'est quoi le personnel enseignant, je suis d'accord que le travail a été fait, le travail a été très bien fait par contre, j'ai l'impression qu'on doit clore le dossier à un moment donné puis si on ne peut pas le régler aujourd'hui, ça va revenir plus tard. Je ne dis pas que ce n'est pas un dossier important c'est que je ressens autour de la salle un inconfort ou on n'est pas tout à fait à l'aise avec ce qui est proposé, mais je pense qu'il est important qu'on ait la discussion et qu'on clore le dossier. Merci.

**Président d'assemblée :** C'est une proposition proposée par le recteur. Est-ce qu'il y a un appui? C'est appuyé par M. Paul-Émile Bourque. Maintenant on a une proposition sur la table, je vous rappelle que vous avez le droit d'intervenir une seule fois pour donner votre opinion, mais vous pouvez poser des questions à volonté. Numéro 10.

**Dako :** Étant donné qu'on a une proposition, l'option 1 m'interpelle parce que ce que ça mentionne c'est d'éliminer la catégorie générale afin de cibler l'un des postes pour un ou une professeure à temps partiel. Il me semble que si on accepte ce principe-là en terme de proportionnalité le nombre de personnel enseignant augmente alors la proportionnalité peut poser un problème. Pourquoi on n'ajouterait pas un poste au lieu de plutôt éliminer une catégorie qui existe déjà alors que le nombre en termes de proportionnalité augmente ici et on veut simplement éliminer une catégorie qui existait déjà, on n'apporte absolument rien à ce moment-là. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

**Secrétaire générale :** Je vous ramène à la page 5. Alors dans le tableau 4, vous avez de 1 à 12 la catégorie faculté, elle va rester inchangée. Après ça, 13-14 vous avez la catégorie générale. Ici tous les membres du personnel enseignant peuvent se présenter dans les catégories générales. Ici on a Izold Guihur, Julie Marcoux viennent de n'importe quelle faculté. Ce qui est proposé dans l'option 1 c'est de cibler ces catégories-là. Donc catégorie générale, quand on dit on l'élimine on biffe catégorie générale et on remplacerait par bibliothécaire et on remplacerait par chargé de cours. Donc on cible, ça fait que dans le langage on élimine les catégories pour les cibler, on reste quand même à 14 représentants. Donc au niveau des équilibres, il n'y a pas de changement.

**Dako :** Je comprends ça très bien, pour les catégories de 1 à 14 ici c'est le personnel enseignant qui fait le vote pour toutes ces personnes même s'il y a une catégorie générale. Quand on parle de personnel enseignant, il me semble que, c'est pour ça que la définition m'intéressait ici, il me semble que le chargé de cours ne votait pas, ce n'est personne qui existe ici. Maintenant on veut ajouter les chargés de cours donc ça veut dire qu'on élargie l'éventail du nombre de professeurs donc ça va dépasser le 286 si je comprends bien, 289 plus 186 désormais ce qui augmente le nombre, c'est pour ça que je disais si on augmente le nombre qui passe désormais pratiquement à 400 ou 300 et quelques, le nombre augmente ici en termes de proportionnalité, il me semble que ça ne fonctionne pas très bien ici parce que le **4A** ici sont basés ici, le 289 et si on ajoute 289 plus 186, il me semble que...

**Secrétaire générale :** Oui, là je viens de comprendre votre question. En effet, au niveau de qui élit qui, je pense ce que l'ABPUM suggérait dans leur présentation PowerPoint à ce moment-là pour les chargés de cours ou les monitrices cliniques, c'était l'unité 2 qui votait pour élire leur représentant. Mais pour les autres, je n'ai pas compris que les chargés de cours voteraient pour élire les 13 autres. Ce n'était pas ça qui était dans la proposition de l'ABPUM. Alors c'est une bonne question.

**Président d'assemblée :** Je ne suis pas sûr que c'était ça son point de vue, lui dit que la masse enseignante augmente et donc puisque cette masse augmente, la proportion devrait augmenter proportionnellement. Donc c'est ce point de vue-là que vous exprimez. Merci. Numéro 5.

**Dubois :** Pour rebondir sur cette question-là si je l'ai bien comprise, peut-être que je l'ai mal comprise, c'est une question qui porte sur le collège électoral de chaque catégorie ici. Donc à la Faculté d'administration, le collège électoral c'est la Faculté d'administration. Est-ce que je me trompe ou c'est l'ensemble de l'ABPUM qui vote... Je veux juste continuer ma question, ça voudrait dire que si la catégorie générale 13 change à chargés de cours, à ce moment-là le collège électoral c'est les chargés de cours puis si la catégorie 14 change à bibliothécaires, le collège électoral est l'ensemble des bibliothécaires. Est-ce que je suis complètement dans les patates?

**Président d'assemblée :** Je ne suis pas sûr que c'est dans la proposition ça. Peut-être faudrait une proposition supplémentaire.

**Secrétaire générale :** On n'a pas discuté de ça, moi j'ai compris chargés de cours pour les élire, ça serait l'unité 2 qui est les chargés de cours. Pour la bibliothécaire à ce moment ici, je pense que c'est tout le monde qui peut voter pour la catégorie générale, c'est la catégorie générale donc elle se présente contre professeurs, etc.

**Président d'assemblée :** M. Dako, vous avez déjà intervenu.

**Dako :** Je voulais apporter un éclaircissement.

**Président d'assemblée :** Allez-y si c'est un éclaircissement.

**Dako :** On n'a pas discuté alors. Je veux juste comprendre le principe parce qu'il me semble \_\_\_ qu'on fait c'est l'ensemble des profs qui votent. On dirait même que les proportions sont données par faculté, c'est l'ensemble qui vote. Le tableau qui est ici, le tableau 4 spécifie ce que les professeurs réguliers et les bibliothécaires votent, il y en a 14. Maintenant on veut ajouter les chargés de cours et on veut venir chercher dans le nombre de professeurs réguliers sur les 14 par la partie catégorie générale, en fait c'est comme si on venait amputer un peu la catégorie de professeurs réguliers ici. C'est pour ça que je disais en terme de proportionnalité on devrait plutôt augmenter peut-être un poste pour l'amener à 15 que de dire on va prendre entre le 13 et 14 pour changer un poste, c'est là que j'ai de la difficulté un peu.

**Président d'assemblée :** C'est le même point de vue que vous avez exprimé, vous voterez contre la proposition si vous n'êtes pas d'accord avec celle-là. Maintenant j'attire votre attention sur le fait que la proposition tel que moi je l'ai comprise c'est l'option 1 qui est à la page 6 et qui dit simplement qu'on élimine la catégorie générale et qu'on cible les postes pour temps partiel et l'autre poste pour la bibliothécaire, on ne dit pas quel est le collège électoral. Si vous voulez faire une proposition séparée pour ça il faudra le faire, sinon ça reste statu quo, le statut quo c'est que c'est tout le monde élit, c'est ce qu'on a à l'heure actuelle. Numéro 26.

**Clarisse :** Moi je me posais la question à une solution peut-être intermédiaire \_\_\_ probablement au risque de ne pas promouvoir la représentativité des chargés de cours et des professeurs à temps partiel, c'est d'ouvrir la catégorie générale aux professeurs à temps partiel. De la même façon que cette catégorie générale est ouverte aux bibliothécaires, on pourrait l'ouvrir aux chargés de cours et si ils sont vraiment impliqués, moi je n'ai aucun problème en tant que membre votant de voter pour un chargé de cours pour le Sénat académique.

**Président d'assemblée :** Voilà, c'est une autre option que vous proposez.

**Clarisse :** C'est une information que je voulais partager et pour montrer différentes alternatives. Je propose quand même un amendement.

**Président d'assemblée :** Vous proposez un amendement?

**Clarisse :** Je le propose comme amendement ou comme proposition, mais on n'a pas voté d'abord sur la première proposition.

**Président d'assemblée :** Je ne suis pas sûr que c'est un vrai amendement parce que je crois que ça contrecarre vraiment la proposition. La proposition dit qu'on cible deux postes, vous vous proposez qu'on ne cible pas les postes, que le poste soit ouvert aux chargés de cours. Moi je dirais que c'est une autre proposition donc il faut défaire cette proposition puis ensuite je vous laisserai la possibilité d'en faire une nouvelle, d'accord? On ne peut pas par un amendement contrecarrer la proposition, dire l'inverse autrement dit. D'accord?

**Clarisse :** Pardon, je ne savais pas.

**Président d'assemblée :** Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention donc maintenant je vais appeler le vote. Vous pouvez voter maintenant. Le vote c'est sur l'option 1 que vous avez à la page 6. Tout le monde a voté alors je vais arrêter le vote et ça donne 16 oui 19 non et donc c'est rejeté et donc si vous avez une autre proposition, c'est le temps de le faire. Je pense que M. Clarisse vous vouliez faire une proposition?

**Clarisse :** Vu le résultat, je propose l'alternative que j'ai mentionnée tout à l'heure à savoir que la catégorie générale soit ouverte at large, c'est-à-dire aux bibliothécaires comme c'est le cas actuellement, mais aussi aux chargés de cours.

**Président d'assemblée :** Qu'est-ce qui arrive aux bibliothécaires?

**Clarisse :** Ils sont déjà dedans. Les bibliothécaires sont déjà invités à postuler à la catégorie générale si je ne me trompe pas et donc j'invite juste les chargés de cours à s'impliquer aussi dans cette catégorie.

**Président d'assemblée :** Donc on ajouterait dans la catégorie générale l'éligibilité des professeurs à temps partiel.

**Clarisse :** Oui.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Mme Blais. Maintenant c'est un nouveau débat qui commence, vous pouvez demander si vous voulez intervenir. Numéro 10.

**Dako :** Je voudrais faire un amendement par rapport à ça parce que j'estime que ce n'est pas différent de sur lequel on a voté tout à l'heure. La seule différence ici c'est qu'ils vont faire partie de l'ensemble s'ils sont votés, ils sont précis, ils ne sont pas votés, ils sont écartés c'est tout ce que ça fait, mais je ne crois pas que ça résout véritablement le problème. Alors moi je voudrais faire un amendement pour dire qu'on ajoute pour les chargés de cours un niveau qui serait peut-être 15 au lieu de s'arrêter à 14 essentiellement pour les chargés de cours.

**Président d'assemblée :** Je regrette, mais c'est une autre proposition. Donc vous voterez contre la proposition et vous annoncez votre intention peut-être de faire une autre proposition si vous voulez, mais je ne peux pas l'accepter comme amendement. Numéro 12.

**Coulibaly :** C'est la remarque qu'Étienne vient juste de soulever parce que ça ne règle pas en réalité le problème de la représentativité.

**Président d'assemblée :** Si c'est ce que vous voulez faire, vous voterez contre la proposition. Numéro 19.

**Chetouane :** Moi honnêtement, je préfère la première proposition qu'on a voté contre tout à l'heure tout simplement parce que vu cet ouvert at large ça veut dire on peut avoir ouvert à la catégorie bibliothécaire et chargés de cours, ça veut dire on peut avoir bibliothécaire-bibliothécaire, bibliothécaire-chargés de cours, chargés de cours-bibliothécaire, chargés de cours-chargés de cours alors que tout à l'heure c'était des postes dédiés, ça veut dire ça c'est pour chargés de cours, ça, c'est une garantie. Ce que quand même je regrette de ne pas avoir entendu dans la première proposition, c'est ce droit de vote qui reste un peu suspendu, cette question de représentativité, est-ce qu'ils auront le droit au vote ou pas?

**Président d'assemblée :** M. Chetouane d'abord on ne revient pas... Attendez, on ne revient pas sur le premier vote, mais si vous voulez faire une autre proposition dans laquelle vous accorderiez un droit de participation aux chargés de cours sans droit de vote, vous serez libre de faire la proposition par après.

**Chetouane :** Non, je n'ai pas dit sans droit de vote, j'ai dit que ça manquait tout à l'heure dans l'explicite de la proposition rejetée tout à l'heure, ça manqué l'explicitation du fait qu'est-ce dans un mode qu'on leur permette un droit de vote ou pas.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il d'autres interventions avant qu'on passe au vote sur la proposition de M. Clarisse? Numéro 7.

**F. LeBlanc :** Moi j'ai une question, c'est peut-être la même que le sénateur Chetouane c'est qui va voter pour élire les membres? Est-ce que ça va être l'ensemble des deux unités parce qu'actuellement c'est seulement l'unité un qui vote. Je pense que cette question-là doit être décidée.

**Président d'assemblée :** Vous pouvez le régler de deux façons, soit faire un amendement pour le préciser.

**F. LeBlanc :** Moi je pose la question.

**Président d'assemblée :** Ou faire une proposition par après pour régler cette question, d'accord, parce que là ça ne va pas à l'encontre de la proposition, c'est une précision qui serait apportée, mais vous pouvez le faire par une proposition séparée. À l'heure actuelle vous avez juste soulevé une question, d'accord? Je n'ai pas

d'autres demandes d'intervention à ce stade-ci. M. Clarisse, vous avez fait la proposition, vous avez droit de réplique si quelque chose a été exprimé. Je clarifie la proposition si vous voulez la lire, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Que la catégorie générale soit ouverte at large aux chargés de cours, aux bibliothécaires et aux professeurs réguliers.

**Président d'assemblée :** At large on peut dire de façon générale. Donc on va maintenant passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 21 oui 15 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Je vous donne la chance M. LeBlanc si vous voulez apporter une précision c'est le temps de le faire, sinon je clore le débat. Numéro 27.

**Beaulieu :** J'ai répondu à ma question moi-même. Je voulais simplement savoir si les deux personnes qui sont là actuellement membres du Sénat vont terminer leur mandat ou étant donné qu'on a adopté cette proposition-là qu'on ouvre l'élection.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, au Sénat académique la tradition on respecte les mandats et après ça on passe à l'élection selon le nouveau mode de scrutin, alors ç'a été la tradition ici.

**Président d'assemblée :** Numéro 16.

**Adégbidi :** Je voudrais attirer notre attention sur quelque chose par rapport au vote que nous venons de prendre et la résolution qui vient d'être prise à savoir que cette catégorie-là est ouverte aux chargés de cours, mais ça ne garantit pas que nous allons avoir un chargé de cours assis ici autour de la table parce que lorsqu'il se retrouve en élection, il se peut qu'il n'y ait pas de chargé de cours qui soit pris. Alors on n'aurait pas du tout réglé le problème qui nous a envoyés dans tout ce processus.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 31. Je vous rappelle, il n'y a pas de proposition sur la table donc si vous voulez faire une proposition c'est le temps de le faire, sinon je vais être obligé d'arrêter le débat parce que je ne veux pas avoir un débat qui va dans toutes les directions.

**Guihur :** Je suis justement représentante de l'ensemble générale. Je crois que pour répondre peut-être aux derniers commentaires, cette catégorie permet aux gens qui sont très impliqués de justement contribuer de façon générale avec un regard d'ensemble et une représentativité de l'ensemble des chargés de cours qui sont très impliqués vont mettre leur candidature et ont autant de chance que moi de représenter l'ensemble. Par ailleurs, il y a eu une forme de pratique ou de jurisprudence qui s'est installée au fait que dans les catégories générales en tant que membres votants à l'élection, on avait tendance à se dire il faut qu'on ait au moins notre bibliothécaire donc on a tendance à donner la faveur à une représentativité et je me dis qu'au contraire, ça laissera la chance à un chargé de cours vraiment dévoué et qui croit à l'orientation académique parce que c'est le mandat du Sénat, l'orientation académique de participer, de représenter l'ensemble de notre université.

**Président d'assemblée :** Numéro 35.

**Chiasson :** La question du collège électoral soulève, je pense, le besoin que le comité se prononce là-dessus parce que ce n'est pas très clair dans mon esprit qui vote pour qui. Ce n'est pas clair. Il semble clair ici que le représentant général peut soit être un membre du corps professoral régulier ou un membre des chargés de cours, c'est ce que j'en ai compris. Là c'est clair que l'élection, le collège électoral soit formé de tous les membres des deux unités si je peux dire. Là où ce n'est pas clair, c'est qui va élire les membres représentant les facultés et qui ce sera. Est-ce que c'est les deux unités qui vont voter pour les membres représentant les facultés, ce n'est pas clair. Il y a une pratique, mais la pratique n'est pas nécessairement respectueuse de la loi. La loi dit bien 14 membres élus par le personnel enseignant pour le cas de Moncton et ainsi de suite. Donc en ouvrant maintenant la porte à la représentation d'un chargé de cours comme membre du Sénat, n'ouvre-t-on pas la porte maintenant à une définition que le chargé de cours est aussi un membre du personnel enseignant, ce qui lui donnerait le droit de vote. Donc il y a ici du travail à faire à mon avis de la part d'un comité, je ne crois pas qu'on peut le faire ici au Sénat académique, on va y mettre beaucoup de temps et on n'y arrivera probablement pas, il y a de la réflexion à faire pour revenir ici au Sénat académique là-dessus. Maintenant j'irais même plus loin, est-ce qu'il est prévu, et je ne le pense pas, que le représentant d'une faculté est nécessairement un membre du corps professoral. Ne pourrait-il pas être aussi un membre de l'unité 2, c'est-à-dire des chargés de cours. Ce n'est pas défini, je pense, parce qu'est-ce qu'on entend encore là par ça. Enfin, je pense qu'on peut mettre ça dans le travail du comité. Alors moi j'en fais la proposition que le comité qui a été mandaté sur cette question se penche sur la composition du collège électoral pour chacune des catégories et éclaircit en fait cette question à savoir qui peut représenter une faculté comme sénateur ici à cette assemblée donc je la propose.

**Président d'assemblée :** Proposé par M. Paul Chiasson, est-ce qu'il y a un appuieur? Appuyé par Mme Guihur. Donc vous avez entendu la proposition, c'est tout simplement un mandat qui est donné au comité de

poursuivre ses travaux, mais du côté cette fois-ci du collège électoral qu'on appelle de qui a le droit de voter pour élire les candidats. Numéro 15.

**Blain :** Ça va, je vais passer mon tour.

**Président d'assemblée :** Numéro 40.

**Semedo Cabral :** J'ai été très intéressé par ce qu'a dit M. Paul Chiasson parce que là il se demande qui va voter qui, mais je crois que pour savoir qui va voter qui faudrait déjà être tous d'accord sur qui est qui. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire ici on comprend ce qui est un étudiant, il n'y a pas de problème, par contre j'ai l'impression qu'on ne se comprend pas sur qui est un professeur. J'ai relu la loi encore, je ne vois que personnel enseignant dans la loi sur l'Université de Moncton et à partir de là, on a tout un tas de vocabulaire : personnel enseignant, corps professoral, professeur associé, professeur invité, etc., etc. Ah il me faut une aspirine. Donc j'aimerais que le Comité ad hoc, bon là il y a une proposition qui a été faite par M. Paul Chiasson que le Comité ad hoc poursuive son travail sur l'électorat, qui va voter qui. Je veux que ce Comité ad hoc nous fasse une uniformisation des statuts pour que l'on sache qui et qui exactement chez les professeurs et les chargés de cours et les bibliothécaires etc., etc. Ça été une piste qui avait été proposée dans un des documents, je crois que c'est l'Annexe 1 règlement de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur l'élection des sénatrices et des sénateurs, c'est à la page 134. Une des pistes de solution c'était de réviser complètement les statuts pour uniformiser les termes employés. Je veux que ce Comité ad hoc nous fasse cette uniformisation des termes employés; que l'on soit d'accord une bonne fois pour toutes sur ce terme de personnel enseignant qui n'est pas défini dans les statuts et que l'on puisse repartir de là décider de qui va voter qui. Ça sera tellement plus clair déjà pour nous les étudiants qui ne sommes pas des professeurs et qui sommes là à vous écouter depuis tout à l'heure, on se dit, mais réglez ça entre vous, ne nous mettez pas dedans, ça l'air tellement compliqué, des fois j'ai envie de m'abstenir, même. Merci.

**Président d'assemblée :** Je vous ai laissé parler, mais là vous déviez un peu parce que la question était de mandater le comité sur la question du collège électoral. Si vous voulez mandater le comité sur une autre question.

**Semedo Cabral :** Est-ce que ça serait une proposition dans ce cas-là aussi?

**Président d'assemblée :** Vous ferez une autre proposition.

**Semedo Cabral :** D'accord.

**Président d'assemblée :** Je vous le signale, madame la secrétaire générale vous a déjà mentionné qu'une étude a été faite et que vous avez déjà eu les résultats de cette étude. Si vous pensez que le comité peut aller plus loin que ça, le comité ne peut pas décider, si vous avez une décision à prendre c'est à vous à la prendre, mais en tout cas, vous êtes libre de faire une proposition par après. Alors voilà, sur la proposition maintenant, M. Dako.

**Dako :** Je suis très sensible à la préoccupation du sénateur Chiasson. Tout à l'heure mon intervention se basait pratiquement là-dessus pour les 14 personnes, peu importe si l'individu est ciblé pour la Faculté d'administration ou la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, c'est l'ensemble des profs qui vote l'individu. Le problème ne se posait pas du tout, mais le caractère qu'on vient d'y ajouter par rapport aux chargés de cours modifie la totalité et c'est pour ça que j'ai demandé à ce qu'il y ait un poste additionnel pour que ce poste additionnel soit essentiellement les chargés de cours qui votent pour l'individu, mais le fait de le mettre dans la catégorie générale, ça veut dire que l'ensemble des gens vont voter et ça risque de poser sérieusement des problèmes. C'est ça que j'avais utilisé ma préoccupation, mais moi j'étais très sensible par rapport à ce qu'il a mentionné.

**Président d'assemblée :** Est-ce que je peux vous demander de limiter vos remarques à la proposition qui est de mandater le comité ici. Si vous voyez des raisons pour lesquelles le comité ne devrait pas être mandaté de cette façon-là, dites-le, c'est ça qu'on vous demande. Ne revenez pas sur des propositions antérieures ou ce n'est pas le temps de faire des nouvelles propositions, d'accord? Numéro 25.

**Surette :** J'ai le courriel devant moi qui nous a été envoyé pour faire les votes des derniers représentants au Sénat académique pour les postes de professeur et ce que ça nous dit c'est que le scrutin électronique est fait à l'échelle des deux unités donc autant pour le poste qui était ouvert à la Faculté des sciences que pour les catégories at large, c'était les deux unités de l'ABPUM qui avaient droit de vote donc ça veut dire que les chargés de cours pouvaient voter pour ça. Je ne sais pas si c'est une information par rapport à la proposition qui est sur la table.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 19.

**Chetouane** : Concernant la proposition qui est sur la table, deux points, aussi je pense qu'il faut que le comité ne spécifie pas qui vote pour ses représentants, mais est-ce que ces représentants peuvent aussi, ils ont droit de vote au Sénat. Je veux dire, ça c'est implicitement sous-entendu. Je ne l'ai pas entendu dans la première proposition.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas la même question M. Chetouane.

**Chetouane** : Ce n'est pas la même question.

**Président d'assemblée** : Mais non, ce n'est pas parce qu'ils ont le droit de participer au collège électoral...

**Chetouane** : Non non, je sais que ce n'est pas la même question, mais je dis est-ce que c'est résolu cette question. Ça veut dire vu la première proposition, quand c'est deux personnes sur catégorie générale at large, est-ce qu'ils auront droit au vote au Sénat?

**Président d'assemblée** : Oui.

**Chetouane** : Donc c'est bon, merci.

**Président d'assemblée** : Numéro 5.

**Dubois** : Je trouve que la question du collège électoral est extrêmement importante, mais il semble y avoir déjà des pratiques en place au sein même de l'ABPUM qui feraient en sorte qu'elles seraient facilement résolues donc je voterai contre cette proposition-là de donner ce mandat-là au comité qui a beaucoup travaillé, donc je pense que c'est à l'ABPUM de s'organiser avec ses pratiques et de déterminer le collège électoral.

**Président d'assemblée** : D'accord. Numéro 15.

**Blain** : Je voterai également contre la proposition parce que bon, à la lumière de ce que la sénatrice Surette nous a mentionné, j'ai pourtant reçu le même courriel, mais j'avais oublié qu'effectivement les membres du Sénat académique, les 14 membres sont élus par l'ensemble des membres de l'ABPUM, c'est-à-dire unités 1 et 2 donc à ce moment-là la question ne se pose plus, dans la catégorie générale les chargés de cours auront droit de vote alors à ce moment-là ça ne pose plus de problèmes donc je voterai contre la proposition.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 39.

**G. LeBlanc** : Contrairement à d'autres moi je voterai en faveur de la proposition. Je pense qu'on doit se pencher aussi sur la question de qui vote pour les représentants des facultés. Si la Faculté d'administration a un représentant ou une représentante au Sénat académique, pour moi c'est la faculté, les membres du corps professoral de la faculté qui devraient désigner son représentant et non pas quelqu'un d'autre qui devrait voter pour. Ça changé dans le temps, à l'époque c'était comme ça, c'était les assemblées facultaires qui nommaient nos représentants alors maintenant c'est un concours, ça peut être, excusez le terme, un concours de popularité avec un électorat at large qui dit qui va être notre représentant chez nous. Moi je voterai pour la proposition et je pense que si le comité existe toujours et se penche sur la question, il doit aussi se pencher sur la question de l'élection des représentants par faculté est faite par qui.

**Président d'assemblée** : Oui, mais M. LeBlanc, ça ne fait pas partie de la proposition. À moins que j'ai mal compris, la proposition demandait au comité de se pencher sur le collège électoral pour ce qu'on appelait les catégories générales, c'est bien ça?

**Secrétaire générale** : C'est pour l'ensemble.

**Président d'assemblée** : Pour l'ensemble? Excusez-moi, je retire. Numéro 18.

**H. Albert** : J'allais simplement dire que je suis aussi d'accord avec la sénatrice Surette. Par exemple, mon souvenir et c'est peut-être là où ça m'interroge un peu, mais étant donné qu'on respecte la proportionnalité de la représentation des facultés pour être membre au Sénat et donc le nombre de représentants par faculté au Sénat, ça au moins ça protège justement je dirais cette proportionnalité-là dans la représentation. Maintenant mon souvenir pour ce que ça vaut, c'est que bien que les deux unités soient invitées à voter pour les membres représentants du corps professoral au Sénat, dans mon souvenir à moi ou mon impression tout au moins, puis c'est là où j'ai peut-être un blanc de mémoire, pour moi c'est les membres du corps professoral unités 1 et 2 de la faculté qui votent ses représentants, c'est ma compréhension de comment on procède. Peut-être que j'ai une compréhension erronée, mais c'est ma compréhension de comment on procède à l'heure actuelle.

**Président d'assemblée** : Ça serait à clarifier en tout cas. Madame la secrétaire générale demandait la parole.

**Secrétaire générale :** Deux choses, la première c'est quand j'entends les différentes façons de procéder au vote, je suis très surprise. Les discussions au comité sur le sujet faisaient en sorte que le vote appartenait à chaque faculté de voter son représentant et puis je voyais très bien avoir la précision ou la clarification pour les catégories générales à savoir qui vote pour qui. Ça c'est mon opinion, mais je suis surprise du courriel que vous avez reçu, on n'était pas au courant de ça au secrétariat général. La deuxième chose c'est que le comité comme tel était composé d'anciens membres du Sénat, ce comité-là a terminé son travail, le comité n'existe plus. Maintenant le genre de questions qui se posent pourrait facilement être traitées par le BDS et peut-être que c'est là le comité qui pourrait travailler sur ce genre de questions-là si c'est le souhait du Sénat, mais ça serait peut-être une alternative.

**Président d'assemblée :** Numéro 10, je crois que vous avez déjà donné votre opinion, M. Dako.

**Dako :** Oui monsieur le président, juste pour une précision pour les membres des différentes facultés. Lorsque la place est réservée à un membre d'une faculté précise ou qu'un autre membre d'une autre faculté présente sa candidature à ce poste-là. C'est juste la précision que je voulais apporter donc même si c'est l'ensemble qui vote, on vote pour les candidats de cette faculté donc ça ne pose véritablement pas de problème.

**Président d'assemblée :** En tout cas le comité si la proposition est adoptée pourrait se pencher là-dessus. Je donne la parole à M. Chiasson s'il a besoin de répondre à certaines choses.

**Chiasson :** L'objectif de ma proposition était simplement personnellement de m'éclairer sur cette question qui à mon avis est importante, elle ne touche pas au niveau de la représentation, la proposition précédente où on a pris la décision au Sénat académique d'avoir un représentant potentiel en fait des chargés de cours parce que c'est ouvert à toutes les catégories. Là je m'aperçois qu'au travers les commentaires des divers sénateurs autour de la table qu'il semble y avoir toutes sortes de conceptions ou toutes sortes de, comment dire, d'impressions que c'est comme ça qu'on procède, mais à la fin on ne sait plus trop comment on procède. Et est-ce que c'est dans le sens qu'on l'entend. Madame la secrétaire générale était sous l'impression que c'était les facultés et les membres des facultés qui votaient pour leurs membres. Il semble que ce n'est pas le cas d'après ce que je comprends et d'après ce que je comprends, c'est tous les membres, unités 1 et 2 confondues, voteraient pour les représentants des facultés et bien sûr ils voteraient pour les représentants at large. Donc il semblerait, d'après ce que je comprends, je pense, c'est la sénatrice Surette qui a indiqué ça, à moins que je me trompe, que c'est le cas. Présentement, ça serait ça la pratique qui s'est établie. Il reste que pour moi ça reste une question importante à savoir parce que je dis, on a de plus en plus de chargés de cours et en bout de ligne on risque de se retrouver dans une situation où la majorité des votants ne seront pas des membres du corps professoral. Je veux dire ça servira en fait la représentation de qui, le représentant qui sera élu au Sénat. Alors c'est simplement pour ça, j'aurais aimé qu'on éclaircisse cette question-là au niveau du BDS. Ce n'est pas une question de revenir en arrière, d'accord, c'est de simplement savoir de mieux définir qu'est-ce qu'on entend par le collège électoral de chacun des représentants, qui vote pour qui. Je pense que ça, c'est important qu'on le sache. Donc c'est tout ce que je voulais dire, c'était ça l'objectif de la proposition, c'est d'envoyer à l'étude, de revenir avec un résultat de cette étude-là. Le Sénat à ce moment-là aura décidé comment on veut aller avec ce collège électoral, puis c'est tout, d'accord?

**Président d'assemblée :** Ça va, merci.

**Chiasson :** Et puis finalement étant donné que le comité n'existe plus, si je peux, si le secondaire accepte, je propose que la question soit remise au bureau de direction du Sénat.

**Président d'assemblée :** Ah bon, alors ce n'est plus le même comité.

**Chiasson :** Bien il n'existe plus, on me dit, on n'a pas le choix.

**Président d'assemblée :** J'avais compris dans la proposition que vous raviviez le même comité et que c'était ce comité-là. Qu'est-ce qu'est dans la proposition?

**Chiasson :** C'est ça qui est écrit.

**Secrétaire générale :** C'était que le comité se penche.

**Président d'assemblée :** C'était que le comité se penche.

**Chiasson :** Mais comment m'en expliquer c'est que le comité il n'existe plus.

**Président d'assemblée :** Évidemment le comité on parle des mêmes membres du comité.

**Chiasson :** Oui, mais les membres ne sont plus sénateurs à ce que je comprends.



**Président d'assemblée :** Mais si vous voulez que ça soit le BDS au lieu de ce comité, je pense que ça serait un amendement et il faudrait en discuter ouvertement, ce n'est pas juste un petit changement mineur, c'est quand même important de savoir qui va faire l'étude.

**Chiasson :** J'en fais l'amendement.

**Président d'assemblée :** Vous faites l'amendement que ça soit plutôt le BDS que l'ancien comité qui fasse cette étude.

**Chiasson :** Sinon, il faudra former un comité.

**Président d'assemblée :** Donc l'amendement M. Bourque vous voulez appuyer, c'est ça? M. Paul-Émile Bourque appuie sur l'amendement qui est qui fait cette étude, le BDS ou le comité? Alors la proposition c'est que ça soit le BDS au lieu du comité. Y a-t-il des interventions là-dessus? Numéro 13.

**Navarro-Pardiñas :** Merci monsieur le président. Je suis moi-même membre du BDS. Je me demande si c'est vraiment pertinent de faire un comité. Moi je pense qu'avant d'arriver à mettre sur pied un comité, il faudrait avoir les informations. Il me semble que c'est très simple, il y a une pratique, mais il faudrait demander aux responsables de cette pratique de nous soumettre un document en disant quelle est la pratique. Donc, peut-être juste demander, envoyer une lettre au bureau de direction de l'ABPUM pour avoir cette information. Une fois que nous aurons cette information et qu'elle sera disponible pour les sénateurs, on verra s'il y a lieu de se pencher sur la pratique existante, mais on est en train de dire il me semble que...

**Président d'assemblée :** Je vous interromps parce que ce n'est pas sur l'amendement, c'est sur la proposition. La proposition principale c'est de l'envoyer soit à un comité ou le BDS et vous vous proposez de ne pas le renvoyer de toute façon de simplement demander à l'ABPUM de clarifier. Donc vous voterez contre la proposition principale. Mais sur l'amendement qui est d'envoyer ceci au BDS au lieu de l'ancien comité, y a-t-il des interventions? Je n'en vois pas donc je vais demander le vote sur l'amendement seulement. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote, 27 oui 8 non donc c'est adopté à la majorité et on revient à la proposition principale. La proposition principale je vous rappelle c'est donc de mandater le BDS de faire l'étude sur essentiellement qui a droit de vote. Qui a le droit d'élire plutôt. Le débat est terminé là-dessus parce que le proposeur l'avait clôt alors je vais demander le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 25 oui 12 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Ça veut dire que le BDS a été dûment mandaté. Il est 10 h 25, je vous propose de faire la pause maintenant et nous reviendrons dans 15 minutes. Merci.

## PAUSE

**Président d'assemblée :** Donc on va continuer. On avait épuisé le point 7.1. Excusez-moi, numéro 40.

**Semedo Cabral :** Monsieur le président, je souhaite faire une proposition.

**Président d'assemblée :** Allez-y.

**Semedo Cabral :** Je souhaite que le bureau de direction du Sénat académique, sur la base des travaux faits par le Comité ad hoc chargé d'étudier la définition corps professoral, etc., et notamment sur les recommandations du bureau de direction de l'ABPUM, nous revienne avec des propositions d'uniformisation des statuts concernant les définitions de personnel enseignant, corps professoral, etc.

**Président d'assemblée :** Lorsque vous dites des statuts, vous parlez principalement des règlements?

**Semedo Cabral :** Oui, c'est ça.

**Président d'assemblée :** C'est la loi aussi. Donc les règlements qui concernent. D'accord, est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Guillaume Lanteigne. Avez-vous des interventions sur la proposition? Je n'en vois pas, ça veut dire vous êtes prêts pour le vote. Alors je passe au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote, c'est 16 oui 13 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Est-ce que ça épuise maintenant le point 7.1?

## 7.2 (11.9) Abolition de la Maîtrise ès arts en philosophie

**Président d'assemblée :** Je passe au point 7.2, Abolition de la maîtrise ès arts en philosophie qui renvoie au point 11.9 du procès-verbal. Monsieur Samson.

**VRER :** Merci monsieur le président. La question va être traitée au Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche qui aura lieu le 12 mai.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions là-dessus? Je n'en vois pas donc merci.

### 7.3 Autres

**Président d'assemblée :** Le point 7.3 Autres, avez-vous d'autres questions sur le suivi qui a été fait au procès-verbal? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 7.

## 8. Nominations

### 8.1 Comité conjoint de la planification (F. Bobo\*)

**Président d'assemblée :** On passe au point 8 Nominations. Donc si vous voulez prendre votre document le premier c'est le Comité conjoint de la planification, c'est pour remplacer M. Bobo dont le mandat n'est plus renouvelable et donc c'est pour un étudiant membre du Sénat. Avez-vous des propositions, M. Beaulieu?

**Beaulieu :** Je propose le sénateur Jean-François Cyr.

**Président d'assemblée :** Jean-François Cyr, vous acceptez?

**Cyr :** J'accepte.

**Président d'assemblée :** On a une candidature, y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Il n'y en a pas donc vous êtes élu, félicitations.

### 8.2 Bureau de direction du Sénat académique (F. Bobo\*)

**Président d'assemblée :** 8.2 c'est le Bureau de direction du Sénat académique aussi pour remplacer M. Bobo donc un étudiant membre du Sénat. M. Beaulieu.

**Beaulieu :** Merci. Je propose le sénateur Jean-François Cyr.

**Président d'assemblée :** M. Cyr, est-ce que vous acceptez?

**Cyr :** J'accepte.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il d'autres propositions? Autres propositions? Autres propositions? Je n'en vois pas donc M. Cyr vous êtes élu, félicitations.

### 8.3 Comité des programmes (S. Beaulieu et G. Semedo Cabral)

**Président d'assemblée :** Le troisième c'est le Comité des programmes et là on a deux postes, il y a celui de M. Shawn Beaulieu, étudiant membre du Sénat qui est éligible et il y a M. Semedo Cabral qui est un étudiant de cycle supérieur donc il faut un étudiant de cycle supérieur pour le deuxième. Donc il faut deux élections différentes. Pour remplacer M. Beaulieu, étudiant membre du Sénat, y a-t-il des propositions? M. Cyr.

**Cyr :** J'aimerais proposer de renouveler le poste du sénateur Shawn Beaulieu.

**Président d'assemblée :** M. Beaulieu, est-ce que vous acceptez d'être candidat à nouveau?

**Beaulieu :** Avec plaisir.

**Président d'assemblée :** Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Il n'y en a pas, M. Beaulieu, félicitations. Et maintenant pour le poste d'étudiant de cycle supérieur avez-vous des propositions? M. Cyr.

**Cyr :** J'aimerais proposer le renouvellement du mandat du sénateur Georges Semedo Cabral.

**Président d'assemblée :** Et M. Semedo Cabral, est-ce que vous acceptez?

**Semedo Cabral :** Oui.

**Président d'assemblée :** Alors un candidat. Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Il n'y en a pas donc M. Semedo Cabral vous êtes réélu, félicitations.

### 8.4 Comité d'appel du Sénat académique (Étudiants : S. Beaulieu et F. Bobo\*) (Suppléants : G. Semedo Cabral, J. Paulin\*)

**Président d'assemblée :** Comité d'appel du Sénat académique ce sont deux étudiants membres du Sénat, les mêmes qualifications. M. Bobo n'est pas rééligible, cependant M. Beaulieu est rééligible. Donc y a-t-il des propositions? M. Semedo Cabral.

**Semedo Cabral** : Je propose de renouveler le mandat de Shawn Beaulieu et de donner l'autre mandat à M. Jean-François Cyr.

**Président d'assemblée** : M. Beaulieu, est-ce que vous acceptez un renouvellement de mandat?

**Beaulieu** : Oui.

**Président d'assemblée** : M. Jean-François Cyr, acceptez-vous?

**Cyr** : Oui.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Y a-t-il d'autres propositions? Il n'y en a pas donc ces deux personnes sont élues, félicitations. Je reviens au Comité d'appel pour les suppléants qui doivent être aussi des étudiants membres du Sénat et donc on avait M. Semedo Cabral qui est rééligible, on avait Jessica Paulin qui n'est pas rééligible. Est-ce qu'il y a des propositions? M. Cyr.

**Cyr** : J'aimerais proposer la nomination de Guillaume Lanteigne et de Karl Bard, par contre M. Karl Bard n'est pas ici aujourd'hui, mais il m'a confirmé qu'il acceptait lors de nos discussions.

**Président d'assemblée** : D'accord. M. Lanteigne, est-ce que vous acceptez?

**Lanteigne** : Oui.

**Président d'assemblée** : D'accord. Donc les deux candidats acceptent d'être candidats. Numéro 30.

**M. Robichaud** : Je voulais proposer M. Lanteigne.

**Président d'assemblée** : D'accord. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Donc félicitations, ces personnes sont élues.

#### **8.5 Comité d'attestation d'études (Étudiants : S. Beaulieu et J. Ouellette\*) (Suppléants : F. Bobo\* et J. Paulin\*)**

**Président d'assemblée** : Comité d'attestation d'études, il y a deux postes étudiants membres du Sénat dont M. Beaulieu qui est rééligible et M. Jeremy Ouellette qui ne l'est pas. Qui fait une proposition? M. Cyr.

**Cyr** : J'aimerais proposer la nomination de Karl Bard qui m'a confirmé par courriel et de Guillaume Lanteigne à ce comité.

**Président d'assemblée** : M. Bard a accepté, M. Lanteigne vous acceptez aussi? D'accord. Y a-t-il d'autres candidatures? D'autres candidatures? D'autres candidatures? Non, donc félicitations à ces deux personnes. Il y a des suppléants aussi, M. Bobo qui n'est pas rééligible, Mme Paulin qui ne l'est pas non plus.

**Beaulieu** : J'aimerais proposer le sénateur Semedo Cabral et Jean-François Cyr.

**Président d'assemblée** : M. Semedo Cabral, vous acceptez d'être suppléant?

**Semedo Cabral** : Oui.

**Président d'assemblée** : Et Jean-François Cyr aussi.

**Cyr** : J'accepte.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Autres candidatures? Il n'y en a pas donc ces personnes sont élues, félicitations.

#### **8.6 Conseil de la langue française (G. Semedo Cabral)**

**Président d'assemblée** : Conseil de la langue française, donc le Conseil de la langue française a un étudiant qui n'a pas besoin d'être membre du Sénat. La personne qui est là maintenant est M. Semedo Cabral qui est rééligible. Est-ce qu'il y a une proposition?

**Beaulieu** : Je propose le renouvellement de Georges Semedo Cabral.

**Président d'assemblée** : M. Semedo Cabral est-ce que vous acceptez le renouvellement?

**Semedo Cabral** : Oui.

**Président d'assemblée :** Merci. Ici cinq membres nommés par le Sénat donc on peut demander d'autres candidatures, je crois. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas donc M. Semedo Cabral, félicitations à votre réélection.

## **8.7 Comité de sélection des grades honorifiques**

### **8.7.1 Étudiante/étudiant (J. Ouellette\*)**

### **8.7.2 Membre du CGV (L. Dumas-Sluyter\*)**

**Président d'assemblée :** Comité de sélection des grades honorifiques. Ici il y a deux postes différents donc deux élections. Le premier c'est pour une étudiante ou étudiant membre du Sénat et Mme Ouellette n'est pas rééligible. M. Cyr.

**Cyr :** J'aimerais proposer la candidature de M. Karl Bard qui m'a confirmé par courriel qu'il acceptait.

**Président d'assemblée :** Parfait. Y a-t-il d'autres candidatures? Y a-t-il d'autres candidatures? Autres candidatures? Donc M. Bard est élu. Le deuxième c'est un membre du Conseil des gouverneurs et là c'est une particularité, c'est que le Conseil des gouverneurs doit proposer une liste au Sénat et c'est le Sénat qui nomme ce représentant du Conseil des gouverneurs à partir de la liste qui a été proposée. On a un document spécial là-dessus, si vous regardez vous avez les noms de Jeannita Bernard et Micheline Daigle-LeBlanc et vous avez leur curriculum vitae ou un résumé de qui elles sont et donc il va falloir passer à une élection parce que d'office on a deux candidatures. Donc madame la scrutatrice vous êtes prête à passer les bulletins de vote? Vous avez déjà les bulletins. Voulez-vous voter maintenant sur le bulletin que vous avez? On va maintenant recueillir les bulletins. Tout le monde a déposé son bulletin? Le scrutin est clôt et nos scrutateurs vont faire le comptage, pendant ce temps-là on va passer au point suivant. Je vous donnerai les résultats plus tard.

## **9. Rapport du Comité conjoint de la planification**

### **9.1 Création du programme de Ph. D. en sciences appliquées**

**Président d'assemblée :** Le point 9, Rapport du Comité conjoint de la planification, 9.1 Création du programme de Ph. D. en sciences appliquées.

**VRER :** Merci monsieur le président. La proposition se situe à la page 10. En ce qui concerne la numérotation, le document que vous avez est la composition de plusieurs documents qui ont leur propre numérotation alors ça peut créer de la confusion alors on va utiliser la numérotation qui est en haut, au centre en haut. Je vais référer à plusieurs pages de ce document-là alors considérez toujours la numérotation qui est au centre en haut. La proposition se situe à la page 10 et elle se lit comme suit : le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées.

**Président d'assemblée :** La proposition doit être modifiée parce que la proposition ne peut pas être le Comité conjoint de la planification recommande. Qu'est-ce que c'est qu'on dit habituellement?

**Secrétaire générale :** Que le Sénat académique accepte la création du programme de Ph. D. en sciences appliquées.

**Président d'assemblée :** C'est ça la proposition appuyée par M. Dako.

**VRER :** Effectivement ce qui vous est proposé ici ce matin c'est la création d'un septième programme de doctorat à l'Université de Moncton. Je vous rappelle que je vais parler du document à différents endroits, mais je vais toujours référer à la numérotation qui se situe au haut du document. Je vais d'abord commencer par quelques commentaires généraux et après ça on regardera plus en détail les paramètres du programme. D'abord vous savez qu'on a déjà ici à la Faculté d'ingénierie une maîtrise en sciences appliquées, un programme très populaire où les données qu'on a cette année sont de 22 inscriptions. En ce qui concerne notre plan stratégique, le programme à mon avis s'inscrit très très bien dans le plan stratégique institutionnel. Vous savez entre autres qu'on veut prioriser les cycles supérieurs alors ici on parle évidemment d'un programme de doctorat. Évidemment, ça l'a un impact très positif en termes d'activités de recherche pour le corps professoral. Ici lorsqu'on parle des organismes subventionnaires, on réfère plus particulièrement au CRSNG et on sait au niveau du personnel hautement qualifié, le fait d'avoir un programme de 3<sup>e</sup> cycle c'est quelque chose qui va absolument augmenter la valeur ou la probabilité d'obtenir des subventions de recherche de la part des membres du corps professoral. On peut aussi prévoir qu'au niveau du recrutement du corps professoral, le fait d'avoir un programme de 3<sup>e</sup> cycle est évidemment quelque chose de positif. En ce qui concerne le potentiel de partenariat avec l'industrie qui est un autre élément important dans le plan stratégique, il n'y a pas de doute qu'un programme en sciences appliquées est positif de ce côté-là. Enfin, je parle du plan stratégique, mais avant même qu'on ait ce nouveau plan stratégique pour les gens qui sont ici vous vous souvenez qu'il y avait, on parlait à l'époque des objectifs triennaux de l'université; la dernière version datait pour 2011 et 2014 et à ce moment-là, on avait identifié le doctorat en sciences appliquées

comme étant un objectif prioritaire pour l'université. J'ajouterais peut-être aussi sur une note un peu plus personnelle qu'avant même que je sois embauché à l'Université de Moncton en mars 2014 quand j'ai fait la tournée des campus, j'avais dit à l'époque à mon avis les cycles supérieurs c'est un endroit où on a un beau potentiel de croissance à l'université alors essentiellement le plan stratégique qu'on a maintenant je suis parfaitement au diapason de ça parce que je crois effectivement que les cycles supérieurs sont quelque chose sur lequel on doit investir et on a un beau potentiel de croissance. Pour ce qui est du corps professoral au niveau réseau, il n'y a pas de doute qu'on a l'expertise qu'il faut pour offrir un tel programme. Peut-être aussi mentionner en guise d'introduction que ça va permettre à des professeurs des trois campus d'être impliqué dans le programme, que ce soit au niveau de la direction, la codirection ou encore pour siéger au CES ou même au Comité consultatif dont on va parler dans quelques minutes et on peut aussi souligner le fait que bien sûr en français c'est le seul programme du genre en Atlantique, mais même lorsqu'on regarde les programmes en anglais dans les universités de l'Atlantique, on voit que ce sont essentiellement des programmes disciplinaires, c'est-à-dire qu'ils sont spécialisés vers des disciplines particulières du génie comme un doctorat en génie chimique ou un doctorat en génie électrique ou un doctorat en génie civil alors qu'ici on a un parapluie qui est plus large pour parler de sciences appliquées, ce qui respecte bien la nature de notre institution. Alors, maintenant parlons peut-être plus en détail de la structure du programme proprement dite, on peut aller à la page 24 et à la page 25 du document, rappelez-vous la numérotation en haut. Alors au pied de la page 24, vous voyez la structure générale du programme. Essentiellement, il s'agit d'un doctorat 101 crédits, la thèse a un poids de 80 crédits, séminaire de recherche bien sûr, examen pré doctoral de 6 crédits bien sûr et on a 4 cours obligatoires de 3 crédits, un total de 12 pour 101 crédits. Dans le tableau 1 que vous avez à la page 25, vous voyez l'évolution sur trois ans de ce programme-là. Pour ce qui est des cours en tant que tels, vous les avez à la page 28 du document pour ce qui est de la description des cours et aussi de la thèse. Alors bien sûr on a la thèse, bien sûr on a l'examen pré doctoral de 6 crédits, un examen tout à fait classique avec une composante écrite, une composante orale, le séminaire de recherche et là vous avez deux cours : le 7010 et le 7020 qui sont des cours essentiellement de méthodologie qui sont communs obligatoires pour tous les étudiants et un élément très important qui sont les deux cours d'études dirigées qui sont vraiment des cours qui sont personnalisés en fonction des intérêts des étudiants. Alors le contenu peut être extrêmement variable selon les domaines de recherche de ce doctorat en sciences appliquées. En ce qui concerne l'encadrement des étudiants et des étudiantes, il y aura bien sûr la création d'un comité d'études supérieures de 3<sup>e</sup> cycle. L'information vous l'avez à la page 25 pour ce qui est du Comité des études supérieures de 3<sup>e</sup> cycle constitué de cinq personnes et ce comité-là dont cinq personnes c'est incluant le vice-doyen qui agit à titre de président et on prévoit aussi que ce comité peut avoir une personne à l'extérieur de la Faculté d'ingénierie. Alors ce comité-là, bien sûr, ce qu'il fait c'est de voir à l'administration du dossier de l'admission jusqu'à la graduation. Ce qui est aussi intéressant c'est le comité consultatif qui va travailler de plus près avec l'étudiant, il est décrit à la page 26 du document, un comité de trois personnes qui est constitué du directeur de thèse et de deux autres professeurs dont un qui peut provenir de l'extérieur de la faculté et puis vraiment ce comité-là conseille, je ne dirais pas au quotidien, mais sur une base régulière l'étudiant ou l'étudiante s'assure que le cheminement est adéquat et puis au moins deux fois par année l'étudiant ou l'étudiante doit remettre un rapport à ce conseil-là et c'est ce qui va constituer essentiellement le cours de séminaire de recherche. C'est finalement des activités que l'étudiant va témoigner auprès de ce groupe de trois membres. Ce comité consultatif va être créé par le Comité des études supérieures. Pour ce qui est de l'appui financier aux étudiants parce que c'est quand même important au cycle supérieur, vous savez que l'université offre des bourses de 3<sup>e</sup> cycle automatiquement à tous les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle pour les trois premières années de leurs études jusqu'à concurrence de 15 000 \$ dollars, ce sont des bourses envers les frais de scolarité donc bien sûr ces étudiants et ces étudiantes auraient accès à ces bourses. Ici on parle de sciences appliquées donc on parle de Conseil national de recherche en sciences en génie alors il y a bien sûr des bourses de mérite qui sont disponibles alors il n'y a pas de garantie. C'est des bourses qui peuvent varier de je crois c'est une vingtaine de milles à environ 35 000 \$ dollars pour une période de deux à trois ans, mais vous avez peut-être remarqué aussi, c'est décrit à la page 45 qu'il est proposé des bourses de mérite de la faculté. Alors il faut savoir que le Patrimoine acadien avait accordé une subvention pour la mise sur pied de ce programme ici et puis l'argent de cette subvention serait utilisé pour accorder des bourses de mérite; il y en aurait deux qui seraient accordées par année, des bourses d'une durée de trois ans dont la valeur serait de 18 000 \$ dollars par année. Alors finalement ça permettrait de supporter deux étudiants pendant trois ans, alors avec les sommes disponibles on pourrait faire subventionner ce genre d'activités pendant quatre à cinq ans finalement. Alors essentiellement l'appui financier c'est ça, c'est les frais de scolarité, les grands conseils et puis une bourse de mérite de la faculté. Maintenant la question importante de la répercussion sur les ressources on peut aller aux pages 33 et 34. Mentionnons d'entrée de jeu qu'il n'y a pas de ressources professorales additionnelles qui sont nécessaires pour la création du doctorat en sciences appliquées. En ce qui concerne les espaces physiques, ils sont adéquats. Le soutien technique est adéquat aussi, d'ailleurs récemment on a remplacé deux postes de technicien par un poste d'ingénieur de laboratoire pour répondre à certains besoins, mais ça va bien s'inscrire dans le cadre de ce nouveau programme. Pour ce qui est des ressources documentaires, elles sont adéquates aussi, vous avez peut-être eu l'occasion de voir l'Annexe 4 qui décrit en grands détails les ressources documentaires nécessaires et ce qui est disponible ici. Alors le tableau 2 que vous avez au pied de la page 33 nous montre le coût du programme et le tableau 3 nous montre les revenus générés par le programme. Alors ces deux tableaux-là sont basés sur une estimation de 13 étudiants/étudiantes, six en première année, quatre en deuxième année et trois en troisième année parce qu'on prévoit quand même une attrition donc c'est basé sur un estimé de 13 étudiants. Le tableau 2 nous montre l'évolution au cours des cinq prochaines années des coûts liés au programme comme j'ai dit sur 13

étudiants. Et le tableau 3 nous montre les revenus, alors vous remarquez que les frais de scolarité ici sont, ils tiennent compte du fait que le nombre d'étudiants va varier selon qu'on est en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année lorsqu'on aura atteint la vitesse de croisière et vous voyez que la subvention de la CESPМ entre en vigueur seulement à la 3<sup>e</sup> année. Pour des raisons techniques, il faut attendre ces années-là parce que c'est basé sur un calcul du nombre d'étudiants dans les années précédentes alors il n'y a pas de subvention dans l'an un et deux. Alors la conséquence c'est que c'est un programme qui est légèrement déficitaire pour les deux premières années, par contre dès la 3<sup>e</sup> année comme vous pouvez le voir, c'est un programme qui est largement rentable. Je veux aussi insister sur le fait, puis les auteurs du document l'ont bien mentionné, c'est que les deux tableaux que vous avez ici sont très conservateurs parce qu'au niveau des frais de scolarité, on a considéré uniquement des étudiants et des étudiantes canadiennes. Si on regarde les programmes d'ingénierie ailleurs dans l'Atlantique et au Québec et ailleurs au Canada, on se rend compte qu'il y a un grand intérêt de la part des étudiants internationaux. Alors on est en droit d'attendre que nous aussi on aura plusieurs étudiants internationaux inscrits à ce programme alors évidemment, les frais de scolarité seraient plus élevés que ce qui est reflété dans le tableau numéro 3. Alors ce sont des données très conservatrices, bref, pour résumer ça ici, il y a un léger déficit pour les deux premières années à cause du fait que la subvention de la CESPМ entre en vigueur seulement à la 3<sup>e</sup> année. Peut-être aussi mentionner le fait que le programme a été soumis à un évaluateur externe. Vous avez peut-être eu l'occasion de lire l'Annexe 6, l'évaluateur M. Jean Lemay de l'Université Laval qui fait une évaluation très positive du programme. Je veux aussi peut-être en guise de conclusion, mentionner le fait que c'est un programme qui a été construit pour être le plus inclusif possible, comme j'ai dit les membres du corps professoral d'autres unités vont pouvoir y participer. C'est la même chose pour l'accession à ce programme-là, il n'est pas limité à des étudiants qui ont une formation une maîtrise en génie, mais tout domaine qui s'approche des sciences appliquées pourra faire l'objet des études dans ce programme de 3<sup>e</sup> cycle. Alors je vais m'arrêter ici pour l'instant puis on peut peut-être ouvrir la discussion.

**Président d'assemblée:** Merci. Avez-vous des questions ou de la discussion? Numéro 18.

**H. Albert :** Je trouve ça vraiment intéressant qu'on pense aussi à augmenter les programmes de 3<sup>e</sup> cycle à l'Université de Moncton alors je me réjouis de cette initiative-là. J'ai peut-être un commentaire sur la question de la façon dont on nomme le comité qui va suivre l'étudiant d'une façon régulière, Comité consultatif, ça peut peut-être introduire une certaine confusion ou ambiguïté puisqu'il y a d'autres unités qui ont des comités consultatifs, mais qui n'ont pas du tout la même fonction. Et comme je regarde les trois modèles d'université qui ont été utilisés comme justement pour emprunter un peu cette idée-là d'un comité consultatif qui accompagnerait les étudiants, ce qui m'apparaît ressemblait à ce qu'à l'Université de Montréal on appelle le Comité de thèse qui suit les étudiants aussi, l'étudiant respectif là, je pose juste la question à soir si cette question-là a été discutée puis si il y aurait pas lieu, peut-être, de passer à une autre formulation pour éviter l'espèce de confusion que ça pourrait générer parce que d'autres unités utilisent cette appellation pour d'autres fonctions. Merci.

**VRER :** En fait ici même à l'Université de Moncton à la Faculté des sciences il y a un comité consultatif pour le 3<sup>e</sup> cycle n'est-ce pas? Alors ça existe déjà ici à l'Université de Moncton sous la même appellation pour la direction, le suivi plus près des étudiants donc je ne crois pas qu'il y ait de confusion. Le comité a été nommé par le CES alors ça aussi c'est assez explicite. Je ne sais pas si ça répond à la question. Ça existe déjà ici l'utilisation Comité consultatif pour ce concept de suivre les étudiants du 3<sup>e</sup> cycle.

**H. Albert :** Ce que je voulais simplement mentionner c'est que par exemple chez nous on a un comité consultatif, mais qui a un lien très ancré dans la communauté et qui n'a rien à voir avec le, alors...

**VRER :** Ici on est vraiment dans le cadre de ce programme de doctorat.

**H. Albert :** D'accord, merci.

**Président d'assemblée:** Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention donc vous êtes prêts pour le vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 34 oui et 2 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

## 9.2 Création d'une Mineure en langues étrangères

**Président d'assemblée:** Le point 9.2 c'est Création d'une mineure en langues étrangères.

**VRER :** Merci monsieur le président, nous allons à la page 202 du document. Alors là je vois la même formulation pour le texte de la proposition, madame la secrétaire générale. Alors la proposition sera que le Sénat...

**Secrétaire générale :** Que le Sénat académique accepte la création de la mineure en langues étrangères.

**Président d'assemblée:** Donc c'est appuyé par Mme Blanca Navarro-Pardinas.

**VRER :** Merci monsieur le président. Alors les objectifs principaux de la mineure en langues étrangères sont d'une part d'initier à la compréhension et à l'expression de l'allemand et de l'espagnol, mais il y a aussi un deuxième volet qui est de familiariser avec l'histoire et la culture allemande ou espagnole. Alors on peut peut-être aller tout de suite à la page 218 et à la page 219 où vous allez voir la structure que prend cette mineure. C'est une mineure qui propose deux profils, alors vous avez un profil en allemand et un profil en espagnol puis les deux profils sont parfaitement symétriques l'un à l'autre alors si on regarde à la page 218, vous voyez la mineure telle qu'elle se présente avec le profil allemand. Bien sûr c'est une mineure de 24 crédits alors ici on voit qu'il y a 21 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours optionnels et pour ce qui est du profil allemand, essentiellement c'est quatre cours d'allemand, un cours de civilisation et aussi deux cours d'espagnol. Et vous avez la symétrie du côté espagnol à la page 219 où vous voyez quatre cours d'espagnol, le cours de civilisation et deux cours d'allemand, mais c'est essentiellement la même structure symétrique du côté espagnol et allemand. Alors si on prend le profil d'espagnol on doit quand même faire un peu d'allemand et si on s'intéresse davantage au profil allemand, on devra quand même étudier un peu l'espagnol. Pour ce qui est de la liste des cours optionnels, c'est la même liste pour les deux profils sauf le cours de travail dirigé qui bien sûr va être en allemand pour le profil allemand et en espagnol pour le profil espagnol. On ne parle pas d'un grand nombre d'inscriptions ici, ce qui est prévu c'est peut-être trois à quatre inscriptions par année. En termes de ressources additionnelles, il n'y a pas de ressources additionnelles pour ce qui est du corps professoral, par contre on doit créer un nouveau cours qui est le cours allemand 4780 travail dirigé. Ce cours-là existe déjà du côté de l'espagnol, mais il n'existe pas du côté allemand alors pour respecter la symétrie, le cours a été créé alors il pourrait y avoir un léger impact financier ici à cause de la façon dont sont rémunérés les cours de travail dirigé à la Faculté des arts et des sciences; ici il y aurait peut-être un coût de 5 000 \$ dollars réparti sur une période de six ans si les gens choisissent cette option-là en cours optionnel. Bref, c'est à peu près ça la structure que vous avez à la page 218 et 219 donc mineure en langues étrangères. Je vous rappelle aussi que vous voyez de plus en plus de mineures qui proviennent du CPR, mais la raison de ça c'est qu'à cause de la restructuration du bacc en art multidisciplinaire qui est maintenant constitué de mineures, on voit qu'il y a un intérêt à offrir davantage des mineures pour nos étudiants et étudiantes. Alors j'ouvre la discussion sur ça.

**Président d'assemblée:** Merci. Avez-vous des questions? Je n'en vois pas donc on passe au vote, vous pouvez commencer à voter. Je vais arrêter le vote, c'est 35 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

### 9.3 Création d'une Mineure en allemand

**Président d'assemblée:** Le point 9.3, Création d'une mineure en allemand.

**VRER :** Alors page 228. Encore une fois, il faut modifier la formulation de la proposition à l'effet que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs la création de la mineure en allemand.

**Président d'assemblée:** Non, accepte la création.

**VRER :** Accepte la création, pardon.

**Président d'assemblée:** C'est appuyé par Mme Roy.

**VRER :** Ici c'est une mineure qui a un profil vraiment intéressant parce que c'est un programme articulé avec une université en Allemagne. Vous allez excuser ma prononciation, mais c'est l'Université Bamberg, je ne sais pas si je prononce correctement. Alors essentiellement si on va à la page 248, vous allez voir la structure de cette mineure. Bien évidemment, c'est 24 crédits. Ici les 15 premiers crédits sont suivis ici même à l'Université de Moncton. Vous voyez à la page 248 on a une liste de quatre cours d'allemand et le cours de civilisation, mais on crée un nouveau cours qui s'appelle formation linguistique avancée de 9 crédits qui correspond à un semestre d'immersion que l'étudiant ou l'étudiante va avoir à l'Université Bamberg en Allemagne et dans ce semestre d'immersion les personnes vont suivre des cours qui vont porter sur les stéréotypes et la mentalité allemande. Il y aura aussi un cours de grammaire intensive et aussi un cours sur l'écriture et l'interprétation de textes. Alors finalement pour reconnaître ces trois cours-là, on met les 9 crédits dans ce cours AL-3999. Alors le service de mobilité internationale a déjà établi une entente entre l'Université de Moncton et cette université. Il n'y a pas de garanti que les étudiants vont pouvoir obtenir de l'appui financier pour ça alors les étudiants/étudiantes doivent être conscients du fait qu'il peut y avoir des coûts associés à l'inscription à cette mineure. Au niveau des ressources additionnelles, il y en a absolument aucune puisque ce sont tous des cours qui existent déjà dans notre programme.

**Président d'assemblée:** Avez-vous des questions? Numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. Juste une question de curiosité, je ne suis pas du domaine, mais quelle est la différence substantielle entre une mineure en langue étrangère profil allemand et une mineure en allemand? Je veux dire mis à part le stage à l'Université Bamberg.

**VRER :** Essentiellement, c'est la principale différence. C'est quand même une expérience intéressante pour les étudiants/étudiantes de pouvoir vivre pendant quatre ou cinq mois en Europe, en Allemagne alors c'est

beaucoup plus que le fait de suivre trois cours, c'est une expérience culturelle qui est quand même enrichissante alors c'est passablement différent.

**Président d'assemblée:** Numéro 26.

**Clarisse:** Entre la mineure il y a aussi une différence, c'est que dans la mineure en langues étrangères, il y a des cours d'espagnol qui sont obligatoires en plus de l'allemand, tandis que la mineure en allemand si j'ai bien vu c'est juste de l'allemand. Moi j'avais une question plus au niveau du coût financier pour les étudiants qui choisiraient cette mineure. Est-ce qu'il n'y a pas désaccord avec l'Université de Bamberg pour dégrever les frais d'inscription ou est-ce que c'est des frais que les étudiants ont à payer en plus?

**VRER :** Je ne crois pas qu'il y a un accord à ce niveau-là, je ne sais pas si la sénatrice Roy peut nous éclairer sur la question.

**L. Roy :** Je voulais aussi répondre à la première question, en fait en haut delà de l'expérience d'apprentissage dont le recteur a fait part, le niveau de compétences langagières est de beaucoup plus haut niveau avec ceci, sinon on n'aurait pas voulu appeler ça une mineure en allemand. Pour la deuxième question, nous avons un accord interinstitutionnel comme pour tous les autres accords donc avec les mêmes conditions donc les frais d'inscription sont payés ici à l'Université de Moncton, mais ils vont faire un semestre dans cette institution-là.

**Clarisse :** Donc c'est juste les frais de voyage.

**L. Roy :** Oui les frais de voyage comme pour toute autre mobilité internationale.

**Président d'assemblée :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Numéro 19.

**Chetouane :** J'apprécie beaucoup la différence en termes je veux dire de l'estime du tableau. Je sais qu'ici il y a allemand, il y a espagnol et ici il n'y a pas espagnol et j'apprécie aussi le fait qu'il y a le contexte immersion dans un environnement bavarien, allemand, etc., c'est sûr que ce n'est pas la même expérience. Maintenant, pour valoriser vraiment cette distinction, je pense qu'il faut la valoriser, est-ce qu'il y aura un rapport écrit qui va faire la différence au retour du voyage de la manne qui va être avec des crédits crédités pour l'étudiant comme étant un cours pour vraiment mettre l'emphase, c'est-à-dire souligner cette différence et la mettre vraiment en valeur.

**VRER :** Essentiellement, il y a 9 crédits qui vont être reconnus pour cette expérience.

**Chetouane :** Basé sur un rapport écrit ou...

**VRER :** Les étudiants vont subir des évaluations là-bas et puis s'ils réussissent les cours ils vont obtenir le 9 crédits ici.

**Chetouane :** Mais c'est évalué de manière quantitative.

**VRER :** Respectivement on s'en remet à l'université en Allemagne pour procéder aux évaluations. On fait confiance à leur expertise.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 17.

**Renaud :** Je me demande si on ne devrait pas envisager du côté de la mobilité internationale la possibilité d'avoir des bourses d'échange. Après tout, les Allemands parmi les Européens sont ceux qui apprennent encore un peu le français et ça pourrait élargir justement notre éventail de quelques inscriptions de plus venant d'Europe. Je ne sais pas ce qu'en pense l'équipe de mobilité.

**VRER :** La vice-rectrice est juste derrière moi en prend bonne note. Il existe des bourses?

**VRAÉI:** Des bourses pour nos étudiants pour aller en Allemagne, oui.

**VRER :** Alors on a déjà apparemment des bourses pour nos étudiants pour aller en Allemagne.

**Renaud :** Je pensais peut-être dans les deux sens.

**Président d'assemblée :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Non donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 36 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité, merci. Donc ça épuise le point 9.



## 10. Rapport du Comité des programmes

### 10.1 Reconfiguration de la Majeure en criminologie

**Président d'assemblée :** On passe au point 10, Rapport du Comité des programmes, 10.1 Reconfiguration de la majeure en criminologie.

**Secrétaire générale :** Dans le rapport du Comité des programmes, si vous allez au point 10.4, Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire, le document a été préparé, mais on a eu une demande de vous fournir un document additionnel qui est qu'est-ce qu'on appelle le CPR-10, les infos qui sont dans le répertoire et qui contiennent les conditions d'admission. Donc on va faire circuler ce document-là immédiatement et quand on va arriver au point 10.4, vous l'aurez en main pour faire l'étude. Alors c'est de l'information complémentaire qui peut être pertinente. Voilà monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci. M. Samson.

**VRER :** Merci monsieur le président. Alors pour le document que vous avez entre les mains, le rapport du Comité des programmes, on va utiliser la numérotation qui est en bas au centre, la numérotation qui est en bas de la page au centre. Alors allons tout de suite à la page 2. Vous avez le texte de la proposition que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de majeure en criminologie incluant la modification de la condition d'admission qui passerait de la condition B à la condition A.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Lisa Roy.

**VRER :** Alors je pense qu'ici on a besoin d'un bref historique pour placer le dossier. C'est un programme qui a été créé en 2009, mais qui n'a jamais été offert. Il y a aussi eu une proposition de reconfiguration de ce programme-là, mais vu qu'il n'avait pas été offert, manque de fonds, il n'a pas été reconfiguré. Dans le cadre de la planification académique le cours maintenant, la Faculté des arts et des sciences est intéressée à mettre sur pied ce programme-là. Alors le programme il existe déjà, mais nous voulons maintenant le reconfigurer. Je vous rappelle aussi que depuis que ce programme-là est écrit en 2009, l'université a créé une mineure en criminologie. Si ma mémoire est bonne, la mineure date de 2013, je crois, alors on a une personne, un membre du corps professoral qui est spécialisé dans le domaine et qui offre la mineure. On a aussi une entente avec le Service correctionnel du Canada qui actuellement nous permet d'offrir 9 crédits de criminologie. Alors c'est dans ce contexte-ci que vous avez cette proposition de reconfiguration de la majeure en criminologie. Peut-être que je vais attirer votre attention d'abord et avant tout à la page 5 du document, numérotation en bas au centre page 5. Si on regarde le dernier paragraphe de la page 5, première phrase, on nous dit nous savons qu'environ 25 % des étudiants et des étudiantes fréquentant présentement un programme similaire à la St Thomas University, ce sont des francophones. Alors on est convaincu que ce programme-là est promu à un bel avenir, on a déjà beaucoup de popularité avec la mineure et on est convaincu que la majeure va attirer plusieurs étudiants et étudiantes. Alors cette majeure-là, on peut peut-être aller aux pages 8 et 9 pour voir sa structure. Je devrais d'abord mentionner que c'est une majeure qui gravite autour de quatre axes de formation. Alors il y a un axe qu'on appelle les théories criminologiques puis il y a un axe sur les institutions juridiques et pénales, un axe sur la criminologie appliquée et finalement un axe sur les thèmes criminologiques. Alors les cours disciplinaires gravitent autour de ces quatre axes. Maintenant cette majeure-là, elle va se présenter en deux profils. Alors essentiellement, il y a un tronc commun où les étudiants, vous voyez à la page 8 l'axe 1, 2 et 3 et des cours qu'on y retrouve, et puis les étudiants et les étudiantes qui vont s'intéresser au profil 1, criminologie appliquée, vont avoir une formation davantage appliquée en 4<sup>e</sup> année dont un deuxième stage puisqu'il y en a déjà un qui est prévu en 3<sup>e</sup> année. Pour les étudiants et étudiantes qui ont davantage un intérêt pour la recherche criminologique, ils vont prendre le profil 2 et comme vous le voyez au pied de la page 8, cours de lecture dirigée et projet de thèse. Alors dans le contexte de la reconfiguration, c'est essentiellement un programme de 120 crédits où on a 66 crédits de formation fondamentale. Peut-être une petite nuance ici en ce qui concerne les crédits optionnels et obligatoires, ça va varier selon le profil qu'on choisit, profil 1 ou le profil 2. Pour ce qui est des stages, il y a un minimum de 6 crédits de stage qui est prévu, mais comme j'ai dit pour les étudiants et étudiantes qui vont choisir le profil 1, il y aura 12 crédits de stage puisqu'il y aura 12 crédits de stage parce qu'il y a un stage de 6 crédits qu'ils pourront faire en 3<sup>e</sup> année. Pour ce qui est des cours optionnels, aux pages 33 et 34, vous allez constater que les cours optionnels sont définis dans des listes. Il y a cinq listes de cours optionnels : A, B, C, D et E. Alors il y a trois listes de cours optionnels qui concernent les disciplines connexes, mais il y a deux listes qui concernent les disciplines principales. Alors pour les gens qui s'intéressent, vous pouvez regarder la feuille de route et vous allez voir à certains endroits on va dire il faut choisir trois crédits dans la liste A ou la liste B selon qu'on doit compléter la formation en terme de discipline connexe ou principale. Vous avez aussi les objectifs de formation générale à la page 34. Pour ce qui est des ressources additionnelles, cette reconfiguration de la majeure, son déploiement parce que même c'est créé ça n'a jamais été offert, ça nécessite l'ajout d'une ressource professorale, mais je rappelle que cet exercice-là se fait dans le cadre de la planification académique de la Faculté des arts et des sciences sociales qui a décidé de prioriser ce programme-là et donc va y assigner une ressource professorale. Alors c'est tout ce que j'en dis puis on peut maintenant en discuter.

**Président d'assemblée** : Numéro 18.

**H. Albert** : Je veux juste faire une petite correction au CPR-2 à la page 28 en bas de la page. Dans le tableau de la liste D des cours optionnels, il y a une erreur de frappe qui dit SOSI4213 et en fait c'était SOC4213. Le cours \_\_\_ changement social.

**VRER** : Merci.

**Président d'assemblée** : Numéro 9.

**Djaoued** : Moi je vois que c'est comme pour la criminologie, mais je vois il y a aucun cours de science, ce sont tous des cours de socio, art et lettres alors si par exemple on voit les séries télévisées, etc., NCIS et tout ça, tout est basé sur la science. Je ne vois même pas un \_\_\_ ni de chimie, ni de biologie, ni rien.

**VRER** : Non. N'oubliez pas que c'est une majeure quand même alors donc il y a possibilité de suivre des cours de science outre des cours de base.

**Djaoued** : Mais il y a aucun cours qui est obligatoire.

**VRER** : Aucun cours de science obligatoire. C'est une structure qui est vraiment typique des autres programmes de majeures qu'on voit dans d'autres universités.

**Djaoued** : Mais on ne peut pas \_\_\_ nous, c'est parce que si par exemple dans d'autres programmes il n'y a pas des cours de science dans ce programme-là, je ne suis pas sûr \_\_\_ on ne doit pas...

**VRER** : Je ne suis pas certain que l'ajout d'un ou deux cours de science serait suffisant pour répondre aux besoins qui vous préoccupent par contre. Alors dans le contexte d'une majeure, ce n'est quand même pas un baccalauréat spécialisé, mais bel et bien une majeure donc on est quand même relativement limité en termes de crédits. Peut-être que pour un baccalauréat spécialisé il y aurait lieu effectivement d'avoir une formation scientifique plus étoffée. On parle ici d'une majeure.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 19.

**Chetouane** : Merci monsieur le président. Moi je reviens à la page 25, numérotation du bas, le formulaire CPR-2. On a un programme actuel et puis proposition de modification. Donc dans la condition d'admission il y a une petite coquille ici, ce n'est pas grave, mais sinon voilà, actuellement on a pour être admissible, etc., etc. puis après la proposition de modification on écrit tout court condition A. Je n'arrive pas à lire, moi, la condition A dans le document à moins que je me sois totalement perdu. C'est quoi la condition A?

**VRER** : Il y a quatre conditions d'admission à l'Université de Moncton, la condition A est la condition la moins sévère.

**Chetouane** : Mais elle est où dans le document qu'on a entre les mains.

**VRER** : Dans le document lui-même.

**Chetouane** : Qu'est-ce qu'elle élicite cette condition, je lis bien qu'il y a une condition A, mais qu'est-ce qu'il y a dans la condition A?

**VRER** : Est-ce qu'on a l'habitude de spécifier le texte de la condition A à l'intérieur de ces documents-là, non, parce que la condition A est une condition connue, il y a quatre conditions, on peut les retrouver dans le répertoire. On définit condition A et on s'entend que c'est la condition qui n'a pas les exigences en mathématiques par exemple.

**Chetouane** : C'est parce que je la cherchais partout.

**VRER** : Elle est au répertoire.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres interventions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote et c'est 35 oui et 1 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

## 10.2 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général)

**Président d'assemblée** : Le prochain c'est 10.2 Reconfiguration du Baccalauréat ès arts (général).

**VRER** : Merci monsieur le président. Nous allons à la page 35 où on a le texte de la proposition. Alors vous voyez qu'il y a six considérants et la proposition proprement dite on la voit au pied de la page 35, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications

proposées au baccalauréat ès arts (général) afin qu'il devienne le baccalauréat en études individualisées et que le programme soit offert dans les trois constituantes de l'université.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Mme Fortin. Merci.

**VRER :** Alors il y aura plusieurs choses à dire, ici je vais commencer en disant que cette reconfiguration-là fait des changements assez importants au programme, mais que c'est un programme qui s'intéresse à une clientèle très particulière, ce n'est pas un programme qui est conçu pour les étudiants qui font un cheminement normal qui nous viennent du secondaire par exemple. Ce sont des étudiants ou des étudiants qui ont eu des parcours atypiques, il faut qu'ils aient complété au moins 30 crédits de cours universitaires ou encore des gens qui ont quitté l'université et qui reviennent après un minimum de 24 mois. Finalement, c'est un programme dans lequel il n'y a pas une structure typique de majeure et de mineure alors on peut aller aux pages 44 et 45 où vous voyez la structure du programme donc la proposition de modification à la colonne de droite aux pages 44 et 45. Alors ici ce qui est particulier c'est qu'au niveau de la discipline principale, vous voyez il n'y a pas de majeure ni de mineure ici, c'est 24 à 39 crédits de n'importe quelle discipline qui est offerte à l'Université de Moncton. Pour ce qui est des disciplines connexes, il y aura entre 51 et 66 crédits selon le parcours de l'étudiant, selon les crédits qu'il a faits par le passé, ainsi de suite. Il y a évidemment la formation générale qu'on respecte les objectifs de formation. Dans ce contexte-là, il y a certains paramètres pour limiter quand même les choix des étudiants, c'est-à-dire il faut qu'il y ait au moins 6 crédits en science, il faut qu'il y ait au moins 33 crédits de niveau 3000 et 4000. Alors bref, c'est une reconfiguration assez typique, mais sur un programme qui est lui atypique puisque c'est un programme qui n'a pas une structure de spécialisation d'aucune façon. C'est vraiment entre nous on peut dire que c'est un programme pour aider des étudiants qui ont eu des parcours peut-être difficiles ou atypiques pour pouvoir récupérer entre guillemets des crédits qu'ils ont fait dans leurs études antérieures. Si on revient au texte de la proposition à la page 35, il y a six considérants. Alors la particularité de la situation qui est devant nous ce matin c'est que tout à l'heure on parlait de la charte de l'Université de Moncton alors l'article 4 de la charte est spécifique quant au programme qu'on peut offrir dans les campus. La proposition que vous avez sous les yeux c'est que ce baccalauréat d'études individualisées serait offert en totalité en temps complet dans les trois campus. Techniquement, on pourrait dire que c'est une violation de la charte, mais par contre, la charte nous dit que les deux premières années peuvent être offertes dans les trois campus. Le problème qu'on a ici c'est que c'est très difficile de déterminer ce qu'est une année universitaire dans un tel programme puisque ce sont des gens qui ont des parcours atypiques. Par ailleurs, on a aussi l'expertise tant à Edmundston qu'à Shippagan pour offrir ça, d'ailleurs on offrait la version précédente du programme sur les deux campus. Alors c'est dans ce contexte-là que vous voyez, et j'attire votre attention sur la 6<sup>e</sup> considération, considérant que ce programme d'études est un projet individuel qui ne peut être facilement comptabilisé en année universitaire au centre de la charte et là vous avez le texte de la proposition. Et si on fait un peu de recul puis qu'on regarde le premier considérant, lorsque le programme de baccalauréat ès arts avait été évalué, il y avait eu une recommandation à l'effet que la Faculté des arts et des sciences sociales et des campus d'Edmundston et de Shippagan examinent la possibilité d'offrir un bacc ès arts général et qu'il soit accessible aux étudiants à temps plein dans les trois campus. Alors finalement, la raison d'être de cette reconfiguration c'est finalement pour répondre à une recommandation de l'évaluation qui avait eu lieu en, j'oublie la date, pour ce qui est du baccalauréat ès arts multidisciplinaire. Alors je ne sais pas si je suis clair dans mes propos, bref, c'est une reconfiguration qui va nous permettre de répondre à des besoins d'étudiants qui ont des profils atypiques, le programme va être offert en totalité aux trois campus et puis c'est ça.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions ou des interventions? Numéro 12.

**Coulibaly :** Pouvez-vous m'éclaircir un tout petit peu sur le point pour un étudiant qui a un parcours atypique, quel avantage il aurait entre ce type de baccalauréat et un baccalauréat multidisciplinaire ou est-ce que notre baccalauréat multidisciplinaire bascule complètement pour être celui-là?

**VRER :** Non, le baccalauréat multidisciplinaire reste en place, il est reconfiguré, il est maintenant construit sur la base de trois mineures, mais on peut avoir certains étudiants/étudiantes qui auraient de la difficulté à rencontrer cette exigence des mineures. Alors ça leur donne plus de latitude finalement pour obtenir un baccalauréat. Ça s'adresse à des clientèles différentes le bacc ès arts multidisciplinaire et celui-ci. D'ailleurs je vous rappelle que ça va être limité à des gens qui ont quitté le monde universitaire et qui reviennent après au moins deux ans ou plus, ou encore pour des gens qui ont déjà fait plus de 30 crédits universitaires. Ce n'est pas un baccalauréat qui est offert à des gens par exemple qui nous viennent du secondaire.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 19.

**Chetouane :** À la page 44 dans le CPR de nouveau, programme actuel proposition de modification. Donc un profil atypique comme vous l'avez qualifié tout à l'heure, ça veut dire c'est un profil, ça veut dire degré de liberté au maximum, pratiquement.

**VRER :** Ça peut être des étudiants qui ont eu des difficultés ou des situations particulières.

**Chetouane** : Même sans difficulté c'est leur propre choix de former leur propre parcours s'ils veulent. Il n'y a pas de rigidité, mais ici entre actuel et proposé, on dirait qu'on a mis un peu d'ordre. On a fait des catégories par exemple formation fondamentale, générale, des cours tels, des cours tels, c'est-à-dire qu'on a rétréci la liberté qui existait avant.

**VRER** : Mais il faut qu'on respecte les paramètres de la reconfiguration quand même. Alors les paramètres définissent la structure de nos programmes alors il faut qu'on respecte ces structures-là donc on a formation fondamentale et puis on a évidemment rencontré les exigences de formation générale aussi. On évolue dans ce cadre-là en donnant plus de liberté en excluant le concept de majeure et de mineure.

**Chetouane** : Parce que dans le programme avant actuel je veux dire, c'est juste un global de 126 crédits et puis à toute personne qui vont vouloir suivre un parcours atypique, elle peut se servir selon ses goûts ou bien ses motivations, sa vocation alors qu'ici c'est comme si on met un peu d'ordre et puis c'est ça que je trouve, il y a une perte quand même. Je ne sais pas pourquoi on a penché vers l'ordre alors qu'on veut garder ce caractère atypique.

**VRER** : Comme j'ai dit la structure de la reconfiguration, mais si on regarde plus en détail c'est quand même assez ouvert. Si on prend les disciplines connexes par exemple qu'on a à la page 44, on va dire par exemple en 1<sup>re</sup> année choisir 3 crédits de niveau 1000 parmi, et là vous avez une longue liste de disciplines possibles. Alors il y a quand même une belle latitude qui est offerte aux étudiants et aux étudiantes. Je comprends ce que vous entendez, on travaille dans le cadre des paramètres de la reconfiguration, d'un autre côté on a des profils atypiques, alors c'est ça.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 36.

**Fortin** : Juste pour apporter peut-être une précision pour la différence du programme par rapport au baccalauréat multidisciplinaire, bon le baccalauréat multidisciplinaire effectivement qui a trois mineures par contre il y a quand même certaines disciplines où il n'y a pas de mineures. Donc si on pense par exemple à l'étudiant qui est en foresterie, encore en sciences infirmières ou en éducation et qui frappe des difficultés de parcours, cet étudiant-là ne peut pas facilement transférer au baccalauréat multidisciplinaire sinon il risque de perdre plusieurs cours qui pourraient autrement lui accréditer. Donc dans ce sens-là ça ouvre une nouvelle porte pour ces étudiants qui frappent des difficultés particulières. Je voulais juste ajouter cette petite précision-là et de rappeler qu'un étudiant ne peut pas s'inscrire automatiquement dans le baccalauréat en études individualisées comme M. Samson l'a mentionné. Donc il faut que ça soit une clientèle adulte ou encore un étudiant qui cumule plus de 30 crédits.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 27.

**L. Roy** : Je voulais seulement apporter une précision par rapport au commentaire de sénateur Chetouane. Malheureusement à la page 44, on ne voit pas dans la colonne du programme actuel le nombre de crédits, mais vous remarquerez qu'il y a quand même dans le programme actuel concentration dans n'importe quelle discipline qui compte pour un certain nombre de crédits. Donc si on dit maximum de 12 crédits niveau 1000 ou 2000, ça suppose que c'est probablement à peu près le double, je ne me souviens plus puis on le voit pas, mais qui est à peu près équivalent de la discipline principale.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 5.

**Dubois** : J'ai un éclaircissement qui m'amène à une question. À la page 52 et ailleurs aussi dans la description du programme, si je comprends bien l'explication qui est là, il y a 33 crédits obligatoires au niveau 3000 et 4000 sur 120 crédits. Donc vous êtes conscient de ça visiblement. Mon interrogation donc est celle-ci : est-ce que c'est suffisant pour accorder un diplôme avec juste 33 crédits obligatoires au niveau supérieur, d'une part, et est-ce que ça satisfait aux exigences de la CESPМ relativement. On me dit oui, mais je veux juste vérifier.

**VRER** : Je crois que oui. Il faut aussi mentionner qu'il y a 9 crédits de niveau 3000-4000 de la discipline principale qui sont exigés. Je ne me souviens pas où c'est écrit, mais c'est là. Il y a 9 crédits.

**Dubois** : Ce n'est pas écrit dans le petit paragraphe de structure ici. Ça veut dire 41 crédits.

**Président d'assemblée** : Merci. Donc voilà, il n'y a pas d'autres questions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 32 oui 2 non donc c'est adopté à la majorité. Merci.

### 10.3 Règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées

**Président d'assemblée** : Le prochain point, 10.3 Règlement sur le programme de Baccalauréat d'études individualisées. Allez-y, M. Samson.

**VRER :** Merci monsieur le président. On va à la page 51. Alors on a le texte de la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la modification proposée au règlement universitaire 2.5 baccalauréat ès arts général.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par Mme Lisa Roy.

**VRER :** Alors on peut aller à la page 52. Compte tenu de ce qu'on vient tout juste d'adopter, il nous faut maintenant apporter un changement au règlement universitaire de 1<sup>er</sup> cycle. Alors on avait le règlement 2.5 qui portait sur le baccalauréat ès arts général qui sera remplacé par le nouveau règlement que vous avez dans la colonne de droite à la page 52, baccalauréat d'études individualisées et on en profite aussi pour être un peu plus explicite en ce qui concerne la structure, vous voyez 120 crédits dont 90 crédits de formation générale et ainsi de suite. Les crédits de niveau 3000, 4000 ou 5000. Ça découle naturellement de ce qu'on vient tout juste d'adopter.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions ou des interventions? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote. Ça donne 34 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

#### 10.4 Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire

**Président d'assemblée :** Le prochain point, 10.4 Passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire.

**VRER :** Alors page 53 du document. Le texte de la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création de la passerelle pour infirmière ou infirmier auxiliaire menant à la 3<sup>e</sup> année du programme de baccalauréat en sciences infirmières pour étudiante ou étudiant régulier.

**Président d'assemblée :** C'est appuyé par M. Coulibaly.

**VRER :** Alors ici l'idée elle est très simple, c'est que pour les infirmières auxiliaires et les infirmiers auxiliaires immatriculés et qui sont en fonction depuis au moins deux ans, on veut créer une passerelle qui leur permettrait d'accéder à la 3<sup>e</sup> année de notre baccalauréat en sciences infirmières. Essentiellement, la passerelle c'est un ensemble de 26 crédits de cours. Alors si on jette un coup d'œil à la page 64 au tableau 1, on voit que le tableau est divisé en trois parties alors la première partie c'est cette fameuse passerelle 26 crédits de cours. La deuxième partie c'est la 3<sup>e</sup> année qui est notre 3<sup>e</sup> année typique et la troisième partie c'est la 4<sup>e</sup> année du programme. Alors si on jette un coup d'œil à la passerelle, on voit que dans la discipline principale il y a deux cours de sciences infirmières qui sont des nouveaux cours, 5 crédits. Ces cours-là ont été vraiment développés de façon très précise pour tenir compte des compétences qui ont été acquises au niveau collégial et de celles qu'on doit maintenant acquérir avant de pouvoir poursuivre ces études au niveau universitaire. Alors ces 5 crédits-là c'est deux cours qui sont créés. Au niveau des disciplines connexes, il y a 12 crédits de cours obligatoires, vous voyez physiologie humaine 1 et 2, intro à la psycho et intro à la société. Et il y a aussi 9 crédits de formation générale qui constituent la passerelle, communication orale et écrite et aussi le cours de santé 1003. Alors ça nous donne un total de 26 crédits auxquels peuvent s'inscrire les infirmières et infirmiers immatriculés en exercice depuis au moins deux ans et la réussite de cette passerelle leur permet de commencer leurs études en 3<sup>e</sup> année pour notre baccalauréat en sciences infirmières. On prévoit environ peut-être huit inscriptions par année à chacun des trois campus donc ce n'est quand même pas inintéressant. C'est à peu près ça. Au total finalement les étudiants ou les étudiantes auront complété 82 crédits de cours universitaires si on additionne la 4<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> année et la passerelle, ça donne un total de 82 crédits de cours universitaires. Il y a des coûts qui sont associés parce qu'il nous faut forcément créer deux nouveaux cours, le cours SINF2653 et SINF2752, les coûts vont être absorbés par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Alors j'ouvre la discussion là-dessus.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions, des interventions? Numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. Moi je pense que c'est une bonne idée de créer des passerelles entre les tours d'ivoire de temps en temps, mais j'ai quand même une question de curiosité parce que ce n'est pas mon domaine. C'est un peu dans la nomination des cours. Il n'y a pas mal de cours, je vois comme santé et chronicité, santé et acuité, santé et complexité. La santé je comprends bien, mais acuité, complexité, chronicité, etc., je ne sais pas, je me pose des questions. En anglais on dit « acute, non-acute », c'est grave ou ce n'est pas grave par exemple donc la complexité c'est dans le sens grave ou pas grave, chronique ou pas chronique, acute, je ne sais pas. Je suis un peu mêlé.

**VRER :** Votre question porte sur l'année 3 et 4 qui est la structure actuelle de notre programme en sciences infirmières donc la discussion ici porte sur la passerelle, mais ceci étant dit, on peut peut-être demander à la sénatrice Ouellet de nous éclairer sur la question.

**Chetouane :** J'avais dit pour la curiosité. Je suis pour la passerelle, mais je suis juste curieux.

**VRER :** Peut-être un commentaire de la sénatrice Ouellet.

**Ouellet :** C'est que acuité ça veut dire les soins aigus, ça fait qu'en 3<sup>e</sup> année c'est toutes les spécialités : pédiatrie, maternité, chirurgie, etc., ce sont toutes des conditions de santé aiguës alors que la chronicité est plus vue en 2<sup>e</sup> année : diabète, etc. En 4<sup>e</sup> année ce sont les soins qui sont plus critiques, les soins intensifs, l'urgence, etc. ça fait qu'on va toujours en augmentant de complexité. C'est pour ça qu'on a gardé les mêmes titres, mais les descriptions sont différentes.

**Chetouane :** Je viens d'apprendre quelque chose, madame, merci beaucoup pour l'explication.

**Président d'assemblée :** Numéro 17.

**Renaud :** Peut-être une petite question d'information pure curiosité, au Québec j'imagine qu'infirmière auxiliaire correspondrait au cégep et je me pose simplement la question si au Québec on permettait cette passerelle et sinon, est-ce que ça pourrait être une source ou une façon d'attirer quelques Québécois ou Québécoises.

**Président d'assemblée :** Numéro 29.

**Ouellet :** Au Québec, le système est complètement différent. Le cours d'infirmière auxiliaire est fait au secondaire et le cours d'infirmière peut être fait au cégep et à l'université donc il y a tout un système qui est très différent.

**Président d'assemblée :** Il n'y pas d'autres interventions alors on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 34 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.

#### **10.5 Report du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation.**

**Président d'assemblée :** Le point 10.5, Report du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation.

**VRER :** Merci monsieur le président. Page 79, alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte le report en septembre 2016 du déploiement des programmes reconfigurés de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Marianne Cormier, merci.

**VRER :** Alors vous avez aux pages 80 jusqu'à 84 des lettres qui sont parvenues au Comité des programmes à ce sujet. Peut-être pour situer la problématique c'est que la Faculté des sciences, en fait techniquement elle est prête à déployer ces programmes reconfigurés. Par contre, la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas terminé l'exercice. Alors le problème qu'on a c'est qu'il existe des programmes qui sont des programmes BSC BED alors si on déploie les programmes reconfigurés dans une faculté alors qu'ils ne le sont pas dans l'autre, pour certains programmes à la Faculté des sciences ça peut causer énormément de problèmes particulièrement pour ce qui est des cours avec laboratoire. On se rappelle que dans le contexte de la reconfiguration, les laboratoires sont maintenant intégrés au cours alors s'il nous faut offrir des cours en version reconfigurée et version non reconfigurée compte tenu des ressources disponibles, ce serait très très complexe alors il est proposé de plutôt attendre un an et de déployer le tout simultanément.

**Président d'assemblée :** Question? On va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote. C'est 36 oui 1 non donc c'est adopté à la ma majorité.

#### **10.6 Modification du Doctorat en éducation**

**Président d'assemblée :** Le point 10.6, Modification du doctorat en éducation.

**VRER :** Merci monsieur le président. Page 86, alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte le projet de modification des conditions d'admission et de composition de programme du doctorat en éducation.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Marianne Cormier.

**VRER :** Alors les modifications qui vous sont proposées sont la résultante de l'exercice d'évaluation du programme qui a eu lieu il y a quelques années et puis il y avait un certain nombre de recommandations des évaluateurs externes et puis c'est ce qu'on reflète ici par les changements. Alors il y a plusieurs changements, on peut peut-être aller aux pages 102, 103 et 104. Un des changements est la diminution de la lourdeur du programme donc on passe de 102 à 98 crédits pour le doctorat en sciences de l'éducation. Un autre changement c'est que la thèse elle est maintenant de 80 crédits alors qu'elle était de 75 crédits par le passé ce qui est maintenant la norme, 80 crédits. On passe de 7 cours obligatoires à 4 cours obligatoires, vous les avez à la page 103. Alors vous voyez par exemple que par le passé il y avait deux cours de méthodologie qui

étaient obligatoires, maintenant c'est un des deux, il faut choisir un des deux cours. Il y avait aussi deux cours éducation et minorité, il y en a maintenant un seul donc on passe de 6 à 3 crédits et il y a quelques changements de cette nature encore une fois pour réduire la lourdeur du programme. Il y aura dorénavant 12 crédits le cours obligatoire. Le concept de séminaire de doctorat est maintenant remplacé par un examen pré doctoral classique et il y a aussi des changements aux conditions d'admission. Alors au pied de la page 102, vous voyez que dans les conditions d'admission, il est maintenant spécifié qu'il faut détenir un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle de type recherche en éducation dans un domaine connexe, mais on va aussi spécifier que si une personne a un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle de type professionnel, il est possible aussi d'accéder au doctorat, mais là on va spécifier qu'avant de s'inscrire au programme de doctorat en éducation, la personne détenant une maîtrise de type professionnel et qui n'a pas d'expérience de recherche doit démontrer, doit compléter sa formation par un stage de recherche comme propédeutique. Alors on a encadré un peu plus précisément les conditions d'admission. On a aussi modifié la façon dont l'entrevue, le thème de l'entrevue. Ce sont les principaux changements qui sont proposés ici pour le doctorat en éducation.

**Président d'assemblée :** Numéro 18.

**H. Albert :** J'ai une petite question justement sur la propédeutique ou sur les conditions préalables pour être admises au doctorat en éducation. Je comprends la nécessité d'avoir une formation de 2<sup>e</sup> cycle de type recherche pour accéder à un doctorat évidemment, mais est-ce quand on vient d'une discipline connexe bien qu'on ait une formation de 2<sup>e</sup> cycle avec un profil recherche, est-ce qu'il n'y a pas un arrimage au niveau disciplinaire qui est nécessaire et qui nécessite aussi une propédeutique pour pouvoir porter le titre de docteur en éducation, est-ce qu'il ne faut pas que j'aie aussi une formation en pédagogie outre les quelques séminaires auxquels j'assiste au doctorat en éducation?

**VRER :** Je crois comprendre que votre question finalement porte sur le concept de connexité. C'est quoi cette idée de connexité parce qu'il y a une note de bas de page qui explique comment qu'on définit la connexité, c'est pour un programme connexe de 2<sup>e</sup> cycle qui permet l'accession à ce programme de doctorat en sciences de l'éducation, est-ce que c'est la nature de la question?

**H. Albert :** Peut-être que oui puis peut-être que non, j'imagine quelqu'un par exemple qui provient d'un profil travail social, maîtrise en travail social de type recherche, mais qui voudrait faire le doctorat en éducation, mais qui n'a pas de formation en pédagogie à proprement parler ni au premier ni au 2<sup>e</sup> cycle, alors comment on pourrait s'attendre qu'une personne qui a ce genre de profil-là intègre un programme de doctorat donc un 3<sup>e</sup> cycle en éducation. Est-ce que c'est prévu qu'on lui donne justement une espèce de passerelle propédeutique avec des cours je dirais en éducation pour justement faire d'elle une personne qui a une formation en éducation outre les quelques séminaires qu'on a au doctorat parce qu'on sait que la partie la plus importante est attribuée au projet de thèse.

**VRER :** Si on va à la page 103, on voit sous le tableau la note numéro un qui parle de la connexité, elle est évaluée au regard de deux critères alors c'est un peu comme ça qu'on encadre cette problématique, mais je ne sais pas si la doyenne Cormier pourrait ajouter quelque chose à ce sujet.

**Cormier :** Le Comité des études supérieures qui étudie chaque demande d'admission étudie chaque dossier de façon très pointue et peut exiger une problématique selon le domaine ou la formation antérieure du candidat ou de la candidate donc on peut demander et on demande fréquemment des propédeutiques soit au niveau de la maîtrise. Par contre, il faut comprendre que le doctorat en éducation ne certifie pas pour l'enseignement dans les écoles publiques, pour ça il y a des critères très spécifiques qui sont définis par le registraire de la Province du Nouveau-Brunswick et ça prend le bacc en éducation avec un stage bien articulé.

**H. Albert :** Ce que je comprends donc c'est que la propédeutique n'est pas que liée au fait de passer d'une discipline professionnelle avec un diplôme \_\_\_ professionnel pour avoir des cours de recherche, mais aussi des cours disciplinaires le cas échéant quand le comité du CES du 3<sup>e</sup> cycle évalue la nécessité de ça.

**Cormier :** Oui, c'est ça. Le CES se réserve le choix de demander une propédeutique à tout candidat selon le dossier du candidat.

**H. Albert :** Très bien.

**Président d'assemblée :** Merci. Je ne vois pas d'autres questions, je passe au vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 36 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

## 10.7 Abolition du certificat en gérontologie

**Président d'assemblée :** Le point 10.7 Abolition du certificat en gérontologie.

**VRER :** Merci monsieur le président. Page 107 la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte l'abolition du certificat en gérontologie.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Lisa Roy.

**VRER :** Alors il faut savoir que les inscriptions à ce programme sont suspendues depuis 2009. En fait, c'est quand même un peu intéressant de constater le fait que le CPR cette année a lancé un exercice d'élagage des cours sur année donc des cours qui n'ont pas été offerts depuis un certain nombre d'années alors on considère qu'il est important de revoir nos cours et ceux qui ne sont pas offerts de les retirer de notre répertoire et on a constaté un certain nombre de cours obligatoires dans cette liste-là ce qui nous a amené finalement à constater que ce programme-là en particulier n'a pas été offert depuis plusieurs années et le département de sociologie, appuyé du conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales, recommande d'abolir ce certificat.

**Président d'assemblée :** Avez-vous des questions? Je n'en vois pas donc on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 35 oui 0 non, adopté à l'unanimité. Merci.

### 10.8 Règlement 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier

**Président d'assemblée :** Le point 10.8 Règlement 1.13.3 – Étudiante et étudiant à statut particulier.

**VRER :** Page 111, il est proposé que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 1.13.3 étudiante et étudiant à statut particulier.

**Président d'assemblée :** Appuyé par M. Semedo Cabral.

**VRER :** Alors le but du règlement qui est proposé ici c'est de s'assurer que les étudiantes et les étudiants qui souffrent d'une incapacité soit physique ou mentale, puissent bénéficier du statut de temps complet même s'ils ont moins que 9 crédits dans un semestre. Alors il faut savoir qu'arrivé ici à l'université il faut avoir 9 crédits ou plus dans un semestre pour pouvoir avoir le statut temps complet, mais on peut comprendre que certains étudiants et étudiantes, c'est une charge qui est trop lourde pour eux compte tenu de leur handicap. Le comité a regardé différents scénarios et on a reçu une recommandation à l'effet que par exemple, le gouvernement provincial pour l'attribution de l'aide financière vont considérer que pour les étudiants à besoins spéciaux le fait d'avoir 40 % d'une charge normale est suffisant pour obtenir l'aide financière en question. Alors si on considère 15 crédits dans un semestre et qu'on fait 40 % de 15, ça nous donne 6. Je vous rappelle que la norme c'est d'avoir 9 crédits ou plus dans un semestre pour être considéré à temps plein. Alors ce qui est proposé ici c'est qu'un étudiant ou une étudiante qui a des besoins spéciaux, qui a des difficultés et qui se réinscrit de 6 à 8 crédits pourrait recevoir ce statut de temps complet. Alors si on regarde le texte de l'article, vous l'avez à la page 114. Vous avez le projet de règlement à la page 114 au milieu de la page, étudiante ou étudiant à statut particulier. Alors c'est exactement ce qu'on dit ici alors on donne le statut pour les gens qui ont 6 à 8 crédits dans un semestre et c'est la doyenne ou le doyen qui accorde le statut suite à une recommandation du service aux étudiantes et étudiants de l'université et ce service-là reçoit lui-même sa recommandation d'un diagnostic d'un professionnel de la santé. Alors c'est comme ça qu'on voit le règlement, c'est tout à fait légitime à notre avis.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il des questions? Numéro 10.

**Dako :** Est-ce que ces groupes d'étudiants incluent ceux qui sont dans le programme Kaza? C'est ça que c'est? On a en général un groupe d'étudiants, je crois que le bureau se trouve à la bibliothèque qui ont des besoins spéciaux, je me demandais si ce sont ces étudiants-là.

**VRER :** Ici c'est sur une base individuelle. Tout étudiant ou étudiante peut se prévaloir de ce statut particulier s'il a un handicap physique ou mental alors ça pourrait effectivement être certains de ces étudiants-là, mais pas nécessairement ces étudiants-là en particulier.

**Président d'assemblée :** Numéro 18.

**H. Albert :** Pour avoir vécu une situation comme ça avec une étudiante très récemment à savoir que la préoccupation de l'étudiante c'était justement la perte de son soutien financier de la province. Maintenant j'ai cru comprendre, peut-être que j'ai mal compris et je m'en excuse, ce que vous avez mentionné c'est qu'en fait que pour la province, ça ne cause pas de problème parce qu'il y a un ratio de 40 % de la charge qui est déjà, quand un étudiant est déjà à 40 % de sa charge normale sur une année, il a toujours droit à ses prêts étudiants et si c'est le cas, je me pose la question à savoir pourquoi il faut qu'on crée un règlement pour statuer sur le fait que ces étudiants seraient reconnus comme à temps plein alors qu'ils ne sont pas à temps plein, mais que la province reconnaît déjà par contre leur spécificité en leur octroyant quand même l'aide financière nécessaire.

**VRER :** Oui, la province octroie l'aide financière sur la base de ce critère-là alors nous finalement on s'aligne sur la province pour adapter nos règlements universitaires en conséquence. Votre question c'est-à-dire on n'a pas vraiment besoin du règlement, mais soyons clairs dans nos règlements, je pense que ça enlève toute ambiguïté le fait que ce soit explicité le fait que c'est une possibilité qui s'offre. D'ailleurs il ne faut pas dire que



les étudiants qui souffrent d'handicap vont nécessairement vouloir ce statut, certains vont préférer le temps partiel. Alors c'est ça.

**Président d'assemblée :** Ça va, Mme Albert? Numéro 15.

**Blain :** Ma question porte sur le règlement 11 sur la durée des études alors c'est à la page 114 du document. Tout d'abord, je trouve tout à fait légitime de spécifier qu'un étudiant ayant des défis particuliers puisse bénéficier de cela, mais ce qui m'inquiète c'est l'énoncé ici de pouvoir compléter son programme d'études dans un délai conforme au règlement 11. Donc si malgré le fait qu'il doit avoir moins de crédits par session, on exige quand même de lui qu'il termine dans les délais normaux, ça m'inquiète un peu.

**VRER :** C'est une excellente observation, c'est ce que dit le règlement et puis finalement le règlement postule que la situation est temporaire.

**Blain :** Ah! Parce que ça me semble un peu paradoxal. On a eu une accommodation, mais on exige quand même que ce soit dans les délais dits normaux pour l'ensemble de la population.

**VRER :** C'est l'esprit du règlement. Ce que vous ouvrez c'est une question tout à fait pertinente, mais qui renvoie peut-être à une autre réflexion sur la question parce que pour l'instant, ce règlement-ci c'est permettre ce statut pour certaines personnes dans certaines conditions, mais c'est certain que si la condition est permanente, l'individu ne pourra pas graduer dans les temps prévus au règlement 11.

**Président d'assemblée :** Merci. Ça va, Mme Blain?

**Blain :** Oui, mais là je me demande si je vais voter pour à ce moment-là, c'est la question que je me pose en ce moment.

**VRER :** On peut peut-être demander au registraire de nous éclairer sur la question.

**Registraire :** Pour une clarification qui est importante. Les étudiantes et étudiants qui seraient concernés ici ne sont pas nécessairement toujours des étudiants qui ont un diagnostic qui lui-même est permanent. Il peut y avoir une personne par exemple qui est tout simplement prise d'un problème psychologique passager et qui peut se résoudre au fur et à mesure. Ça, c'est un des éléments qui est à considérer. L'autre élément c'est que l'étudiant n'est pas obligé de demander ce statut-ci, c'est-à-dire qu'un étudiant qui aurait une situation permanente et qui elle va tout simplement étudier à l'université sans avoir de perspective raisonnable de diplômé un jour, peut tout à fait faire des études à temps partiel et faire des études pour son propre développement personnel à long terme. Il y a des gens qui le font en tant que tel, mais là où la personne revendique d'avoir le statut à temps complet pendant qu'elle est inscrite à une charge à temps partiel, c'est parce qu'il y a une perspective raisonnable d'un jour diplômé. Et lorsqu'il n'y a aucune perspective raisonnable d'obtenir le diplôme, l'option du temps partiel est disponible, mais lorsqu'on veut aller vers le temps complet et obtenir un statut hors de l'ordinaire, c'est parce qu'on s'aligne vers un diplôme éventuellement et ça fait partie de l'évaluation du diagnostic qui sera à la base de la recommandation qui va aux services aux étudiants et aux doyens qu'on devra donner une perspective de la part du professionnel de la santé à savoir si c'est une question qui a raisonnablement une capacité de se régler au fur et à mesure. Et il y a des gens qui sont dans des situations qui sont transitoires, qui sont temporaires et qui ont, à travers leur thérapie, une perspective raisonnable qui vont un jour être à charge à temps complet et pouvoir ensuite véritablement postuler un diplôme. C'est ça qu'est un peu la considération du comité qui fait une variante entre la personne qui a un diagnostic permanent d'une situation qui elle ne changera pas, et une autre personne qui devra avoir une perspective raisonnable de pouvoir quand même éventuellement être un étudiant à temps complet et s'en aller vers l'obtention d'un diplôme.

**Président d'assemblée :** Numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. Moi j'ai deux points ici que je suis un petit peu pas très confortable sur ça c'est que d'après l'explication que je viens juste d'entendre, la nature de l'handicap je pense que c'est un critère quand même très important parce que sinon on met beaucoup de « white noise », de bruit blanc dans une population qui a besoin vraiment d'être aidée. Si on mélange ça avec des handicaps temporaires, je pense qu'on va léser les gens qui ont plus besoin, qui ont des handicaps permanents vis-à-vis des handicaps si on mélange ça dans une même population. Deuxièmement, le gouvernement, 40 % pour l'aide, etc., le 40 % sur le nombre de crédits c'est 6 crédits, vous l'avez tout à l'heure souligné, alors qu'ici on parle de 9 crédits au moins.

**VRER :** Non, 6 à 8 crédits si on regarde le texte 1.13.3.

**Chetouane :** Donc 8 c'est possible quand même qui est supérieur à 40 % et là on tombe dans une situation où on est un peu plus sévère un peu que le gouvernement.

**VRER :** Non, 6 à 8 au contraire.

**Chetouane** : Je sais, mais, bon, peut-être que ce n'est pas très important pour la première remarque, mais moi je pense que ce comité qui a fait cette étude-là, je pense que si on a besoin d'adopter des règlements ici il faut distinguer la population qui a besoin d'aide de manière permanente ou allongée dans le temps vis-à-vis d'une petite situation temporaire, passagère je veux dire, sinon on peut léser les gens qui ont plus besoin d'un soin particulier au détriment de situations passagères qui sont dérisoires par rapport à leur cas. Je ne sais pas, je ne suis pas très confortable sur ça tout en reconnaissant que les étudiants handicapés, etc., avec handicap doivent avoir tout le support et facilités, etc. pour mener leur vie étudiante dans la plus normale des situations. Merci.

**Président d'assemblée** : Il y a plusieurs demandes d'intervention, je voudrais juste faire le point, vous me corrigerez si j'ai mal compris jusqu'à maintenant, mais si je comprends bien, le but de la proposition est de régler le cas des étudiants qui ont une difficulté provisoire.

**VRER** : Non, difficulté tout court. Maintenant compte tenu du fait que le règlement 11.1 et 11.2 continue à s'appliquer, il faut forcément qu'il soit provisoire.

**Président d'assemblée** : Ce qui n'empêche pas à une autre étape de régler le cas de ceux qui ont un problème plus permanent. Si vous votez contre la proposition parce que ça ne couvre pas le cas des personnes permanentes, ce n'est peut-être pas... On vous demande de réfléchir là-dessus, ceci, ça vise surtout une catégorie et ça risque de les pénaliser. On va continuer comme ça sur cette base-là. Numéro 27.

**L. Roy** : Je pense que c'est important de rappeler que ceci c'est un assouplissement en rapport avec ce qui existe présentement alors ça favorise davantage l'étudiant qui se retrouve en difficulté et puis actuellement aussi l'étudiant qui est considéré qui a le statut étudiant à temps partiel ne peut pas bénéficier de certains services, d'accès à la bibliothèque, au C.E.P.S., à certaines bourses, d'adhérer aux associations étudiantes donc ceci est pour favoriser l'étudiant. Je pense qu'il ne faut pas s'éloigner de ça. Actuellement, ces étudiants-là sont défavorisés, alors ce qui est proposé c'est en faveur des étudiants en difficulté.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 18.

**H. Albert** : J'ai compris après que c'est vraiment une question de statut temporaire donc c'est quelque chose qui devrait être réévalué à chaque semestre, à chaque inscription d'un semestre à l'autre donc ce n'est pas un statut qui est donné. Alors ça va.

**Président d'assemblée** : Numéro 25.

**Surette** : J'ai deux questions de précision, la première c'est par rapport à l'intervention de Pascal Robichaud. Est-ce qu'un étudiant qui fait ses études à temps partiel ne peut jamais recevoir un diplôme s'il remplit toutes les exigences du programme? Je pose ma deuxième question et après avoir mes réponses?

**Président d'assemblée** : M. Robichaud.

**Registraire** : En fait c'est qu'il y a aussi un règlement sur la préemption des cours alors les cours périssent après un certain temps et l'étudiant qui serait inscrit à 6 crédits par session seulement n'atteindrait jamais le nombre de crédits pour son diplôme parce que les crédits de la première année seraient périmés avant qu'il obtienne ceux de la 4<sup>e</sup> année, son programme. Donc il y a un problème-là en tant que tel, c'était un des éléments de la considération en ayant quelqu'un qui est à temps partiel tout le temps dans un programme qui n'est pas conçu pour ça, finalement on n'arrive jamais au nombre de crédits qu'il faut pour obtenir le diplôme au fur et à mesure que les crédits périssent.

**Surette** : La deuxième précision que je voulais avoir c'est par rapport au financement des étudiants, ce qu'on voit à la page 113 de notre document, c'est que les étudiants qui ont une invalidité permanente doivent être inscrits à au moins 40 % d'une charge complète. Donc j'aimerais juste comprendre parce que là on a ouvert la porte aux étudiants qui ont des difficultés temporaires, est-ce que ces étudiants qui ont des difficultés temporaires vont quand même être éligibles au financement gouvernemental ou c'est deux choses séparées.

**VRER** : L'argument que vous avez ici en italique à la page 113 c'est vraiment une politique du gouvernement provincial et d'autres gouvernements provinciaux. Nous on s'est inspiré de ça pour le 40 %, c'est tout simplement ça. On s'inspire de ça pour l'idée du 6 crédits. C'est pour ça qu'on dit de 6 à 8.

**Surette** : Donc ce n'est pas lié.

**VRER** : Non, ce n'est pas lié.

**Président d'assemblée** : Numéro 31.

**Guihur** : C'était pour demander simplement une clarification. Quel est le délai prévu au règlement 11.1 et 11.2?

**VRER** : Je suis étonné de constater que le registraire ne peut pas répondre instantanément à cette question, et un peu déçu, je dois dire.

**Registraire** : En fait 11.1 et 11.2 prévoient deux délais différents selon qu'on soit à temps complet ou à temps partiel. En 11.1, on parle d'un programme qui peut aller jusqu'à un maximum de dix sessions et on parle de sept ans et dans l'autre cas on parle d'un programme qui va jusqu'à un maximum de huit sessions et qui se décline sur six ans. Donc il y a une année de différence à la différence durée ou le nombre de sessions du programme en tant que tel, le nombre d'années que l'on a pour y arriver est différent.

**Guihur** : Donc si je comprends bien en raison de 6 crédits par session, on rentre encore dans les délais raisonnables.

**Registraire** : En fait, à 6 crédits par session, vous ne pouvez pas en six ans faire un programme de 120 crédits, ça ne se fait pas.

**Guihur** : C'est 120, j'ai oublié. J'étais encore au Québec, désolée.

**Président d'assemblée** : Merci. Numéro 10.

**Dako** : Je voudrais juste réagir par rapport à ça. Lorsque l'étudiant par rapport au cours qu'ils peuvent être périmés comme vous avez dit, est-ce que ce sont des cours qu'on appelle de surannée dont vous parlez ici qui est comment, 10 ans?

**Registraire** : Surannée techniquement ça veut dire un cours qu'une faculté n'a pas fait pendant quatre ans. C'est le cours périmé, donc c'est un cours qui n'ayant pas été offert pendant, un cours que l'étudiant a suivi il y a plus de neuf ans, n'est plus automatiquement calculé dans sa moyenne à moins que la faculté accepte que parce que l'étudiant a eu une expérience qui a entretenu sa connaissance entre temps, que le cours soit encore calculé dans la moyenne.

**Président d'assemblée** : Numéro 17.

**Renaud** : La question du délai une fois de plus, est-ce que le seul enjeu c'est la question des cours périmés qui sont en fait peu fréquents, depuis que j'enseigne ici un seul cours de philosophie après quatre ans en tout cas qui a été périmé pour cette raison-là. Est-ce que c'est le seul enjeu ou au fond derrière ça, c'est la question des prêts bourses gouvernementales?

**Registraire** : Non, c'est l'enjeu de la préemption des cours. La question des prêts bourses est véritablement dissociée. D'ailleurs présentement la preuve, c'est que tout de suite la province accepte de donner un prêt bourse comme si l'étudiant est à temps complet à partir de 40 % d'une charge tandis que nous le considérons comme étant à temps partiel s'il est à 40 % d'une charge présentement. Alors vraiment les questions sont dissociées. C'est la question de préemption des cours qui est au cœur de la question et surtout est-ce que c'est un cursus raisonnable qui mène l'étudiant à obtenir un diplôme, c'est ça qu'était la question de fond.

**Président d'assemblée** : Ça va, M. Renaud? Numéro 16.

**Adégbidi** : Supposons qu'un étudiant se trouve pendant un certain nombre de semestres à bénéficier de cette situation particulière qu'on lui offre, n'empêche que cet étudiant va se retrouver quand même toujours contraint par le règlement 11. Alors est-ce qu'il n'y a pas moyen à ce moment de profiter de cette situation pour demander qu'un amendement soit fait au règlement 11 afin que ça tienne compte du fait qu'un étudiant peut se retrouver pour donner un peu plus d'ouverture ou de marge à un étudiant qui va se retrouver pendant plusieurs semestres à prendre 6 crédits pour être à temps plein. Est-ce qu'on ne devrait pas voir le règlement 11 aussi?

**VRER** : Ça serait à ce moment-là un amendement ou une modification à la proposition.

**Président d'assemblée** : Oui ou peut-être par prudence que vous voudriez retourner la question au comité sur ce point-là.

**Adégbidi** : Faire une proposition donc.

**VRER** : Si c'est la volonté du Sénat.

**Président d'assemblée** : Il y a déjà une proposition sur la table actuellement, mais si par après vous voulez faire une proposition quelconque, vous pourrez le faire.

**Adégbidi** : D'accord.

**Président d'assemblée** : Numéro 17.

**Renaud** : Pour revenir peut-être sur un mot de notre registraire, « raisonnable », pour que ça soit un programme « raisonnable ». Une fois de plus ma question donc le seul critère c'est en effet la question des cours périmés. Je ne savais pas qu'un cours périmé était annulé dans la liste de cours suivis par un étudiant, ne l'est pas. Ça, je ne le savais pas et ça pourrait être contesté comme règle, mais en tout cas c'est bel et bien le seul enjeu, oui?

**VRER** : Oui.

**Renaud** : D'accord.

**Président d'assemblée** : Donc pour le moment, il n'y a pas d'autres questions ou interventions donc on va passer au vote. Vous pouvez voter maintenant. Je vais arrêter le vote. C'est 30 oui 3 non donc c'est adopté à la majorité. Merci. Et là je veux juste poser la question à M. Adégbidi, est-ce que vous aviez l'intention de faire une proposition?

**Adégbidi** : Oui, j'aimerais faire une proposition. Je propose que le règlement 11 soit réévalué à la lumière du règlement 13.3 qui vient d'être adopté.

**Président d'assemblée** : Par le Comité des programmes, c'est ce que vous voulez dire. D'accord, c'est appuyé par M. Semedo Cabral. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions là-dessus? Numéro 26.

**Clarisse** : J'entends bien le changement de règlement, mais on parle d'une minorité d'étudiants qui vont être dans ce cas-là, j'espère que ça restera une minorité et j'ai toujours des misères quand on essaie de faire une exception une règle générale. Je préfère nous laisser la latitude aux doyens, aux personnes concernées d'accepter les exceptions plutôt que de faire passer par là, de dire qu'un délai raisonnable va être peut-être de 12-13 ans ici et d'ouvrir une boîte de Pandore à beaucoup d'autres étudiants. Donc c'est juste ça que je considère ici, donc c'est pour ça je pense que je voterai contre cette proposition pour laisser de la marge de manœuvre aux décideurs d'accorder des exceptions.

**Président d'assemblée** : Je rappelle que la proposition est simplement de renvoyer au comité; vous ne votez pas actuellement sur le fond de la question, vous voyez sur le renvoi, vous êtes parfaitement libre de voter comme vous l'avez dit. Ensuite j'ai numéro 10.

**Dako** : Je partage exactement ce que le sénateur Clarisse a dit tout à l'heure. Moi je crois plutôt qu'il faut donner cette ouverture-là aux doyens de facultés. Ça fait que je m'aligne sur sa position, mais étant donné que la question ce n'était pas cela...

**Président d'assemblée** : Numéro 40.

**Semedo Cabral** : Par rapport à ce qu'a dit M. Olivier Clarisse, j'aimerais rappeler qu'est marqué à la page 114 dans la mise en œuvre par rapport justement au délai, il est marqué « les règlements particuliers des facultés peuvent prévoir un autre délai que ceux énoncés au règlement 11 » donc il y a déjà une disposition qui existe peut-être pour les cas exceptionnels. Moi non plus je ne suis pas pour qu'on fasse des exceptions à la règle et l'idée ce n'est pas que l'on aille dans ce sens-là au Comité des programmes, je pense que l'idée c'est plutôt que l'on voit qui si le doyen, par exemple, pourra avoir vraiment la liberté d'accorder un délai particulier pour ce cas vraiment particulier exceptionnel de l'étudiant qui est en incapacité. C'est juste pour vérifier si les règlements sont cohérents à ce niveau-là. Je ne pense pas que ça va forcément aboutir à une proposition qui sera faite au prochain Sénat académique, mais au moins on pourra s'assurer que le règlement est cohérent pour savoir qui a ce rôle-là effectivement.

**Président d'assemblée** : Vous avez le dernier mot si vous avez à répondre à des questions M. Adégbidi.

**Adégbidi** : Oui je comprends bien la préoccupation du sénateur Clarisse et mon collègue Semedo Cabral vient juste de dire ce qu'on attend, que le règlement 11 soit relu sur la base de ce qu'on vient de discuter et que si ce règlement a besoin d'être amendé, qu'il le soit. S'il n'a pas besoin d'être amendé il est prévu dans ce cas l'accommodement de ces personnes-là que ça se fasse selon cet accommodement plutôt que de créer un autre règlement. Je suis d'accord.

**Président d'assemblée** : Merci. On va passer au vote maintenant. Vous pouvez voter. J'arrête le vote, c'est 13 oui 20 non donc c'est rejeté donc il n'y aura pas de renvoi au comité sur cette question. Là je veux maintenant vous dire qu'il est 12 h 30, normalement on s'arrête. Je pense que c'est peut-être une bonne idée de s'arrêter, mais c'est à vous à décider si jamais vous voulez essayer de terminer la réunion avant le dîner c'est à vous. Normalement on s'arrête, on poursuit quand il reste un point, mais là il reste quand même plusieurs choses. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on interrompe maintenant s'il n'y a pas d'objection. Donc

on va s'arrêter puis on revient comme d'habitude vers 1 h 15. Je peux mettre la question au vote, je suis à votre disposition.

**Adégbidi :** Je propose qu'on continue.

**Président d'assemblée :** Proposé par M. Dako qu'on continue jusqu'à la fin au lieu de s'interrompre maintenant. C'est appuyé par M. Coulibaly. Alors je vais passer au vote tout de suite. Vous pouvez voter. J'arrête le vote. C'est 14 oui 20 non donc on s'interrompt.

## PAUSE

**Président d'assemblée :** Je vais commencer par donner le résultat de l'élection d'un gouverneur au Comité de sélection des grades honorifiques et c'est Mme Bernard qui a gagné par une majorité très serrée. Il y a eu trois bulletins de rejetés. Donc est-ce que je peux avoir une proposition pour la destruction des bulletins de vote? Proposé par M. Coulibaly, appuyé par Mme Hélène Albert. Voulez-vous voter là-dessus? Je vais arrêter le vote, c'est 21 oui 1 non donc c'est adopté à la majorité.

### 10.9 Modification au règlement 5.3 – Inscription tardive et proposition d'un nouveau règlement 5.4 – Arrivée

**Président d'assemblée :** Nous sommes rendus au point 10.9 Modification au règlement 5.3 – Inscription tardive et proposition d'un nouveau règlement 5.4 – Arrivée. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Nous allons maintenant à la page 115 du document. Il y a deux propositions ici alors on les traite séparément j'assume alors allons-y avec la première : que le Sénat académique accepte la modification du règlement universitaire 5.3 – Inscription tardive.

**Président d'assemblée :** Appuyé par Mme Lisa Roy.

**VRER :** Alors cette proposition-ci et celle qui va suivre s'inscrivent dans le contexte de la problématique qui est liée aux étudiants/étudiantes particulièrement au niveau international qui arrivent en retard et particulièrement au semestre d'hiver. Alors vous vous rappellerez qu'à la dernière réunion du Sénat on avait convenu de modifier le calendrier pour repousser d'environ une semaine la rentrée scolaire, en fait la repousser au deuxième lundi ouvrable, sauf exception. Alors ça s'inscrit dans ce contexte-là, ici la proposition que vous avez devant vous c'est qu'on veut vraiment réduire le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui commencent le semestre en retard. Les données qu'on a à notre disposition montrent que la faillite est presque assurée pour les étudiants, particulièrement de l'international qui commence environ deux semaines en retard au semestre d'hiver. Alors on essaie de trouver des stratégies pour réduire ça au minimum. Alors pour ce qui est de 5.3 inscription tardive, vous avez au bas de la page 118 le règlement actuel et le règlement proposé. Alors 5.3 inscription tardive alors vous voyez que la modification porte principalement sur le fait qu'après la date limite, l'étudiant ou l'étudiante qui est admise qui désire s'inscrire à un cours doit obtenir la permission du doyen ou de la doyenne. Alors vous voyez, on veut encadrer finalement la possibilité de s'inscrire après la date limite et c'est sur la base du jugement de la doyenne ou du doyen qu'on accorde ou non la permission de s'inscrire à un cours après la date limite. Ça c'est pour 5.3, on va parler de 5.4 dans quelques minutes qui est lié à ça.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous avez des questions ou des observations sur cette proposition? M. Clarisse.

**Clarisse :** Oui j'avais une question, c'est uniquement sur l'avis du doyen et de la doyenne, est-ce qu'on pourrait incorporer la vie du professeur ou de la professeure qui enseigne le cours.

**VRER :** On peut assumer que le doyen ou la doyenne va investiguer la situation auprès des professeurs concernés, mais le règlement effectivement ne va pas dans ce détail-là, il s'en tient à la vie du doyen.

**Président d'assemblée :** Donc je n'ai pas d'autres interventions, on va passer au vote. Vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

**VRER :** Alors le 5.4 on a la proposition à la page 115 : que le Sénat académique adopte le règlement universitaire 5.3 portant sur les arrivées.

**Président d'assemblée :** Appuyé par M. Shawn Beaulieu.

**VRER :** Alors nous retournons à la page 118 et vous avez le texte du nouveau règlement 5.4, arrivée. Alors vous voyez que c'est vraiment la question que l'étudiant ou l'étudiante admis à un programme d'études doit être présent à l'université et présent à ses cours dès la date du début des cours. On est tout à fait conscient du fait que c'est impossible à vérifier, mais on veut quand même qu'il y ait quelque chose, une trace, que ça soit écrit quelque part que les cours commencent lorsque le répertoire dit que les cours commencent. Apparemment que pour certains étudiants, particulièrement au niveau international, il est d'usage se présenter

quelques semaines après le début officiel des cours puisque c'est comme ça que ça fonctionne dans d'autres pays, mais on veut vraiment s'assurer que nos étudiants comprennent le fait qu'ici au Canada ce n'est pas comme ça que ça fonctionne et que les cours commencent lorsque les cours commencent tel que spécifié au répertoire. Un autre élément peut-être à signaler c'est que vous savez qu'on a déjà un règlement sur l'assiduité alors ici ça pourrait nous permettre de renforcer notre argumentation à l'effet que le règlement sur l'assiduité évidemment il s'applique dès le premier cours, mais le fait d'avoir 5.4 ça peut peut-être aider l'argumentaire d'un professeur ou d'une professeure qui aurait des difficultés avec les étudiants. Alors c'était essentiellement ça l'esprit du 5.4, mais j'insiste sur le fait qu'on est évidemment conscient du fait qu'on n'est pas en mesure de vérifier au cas par cas si effectivement les étudiants vont être là.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il des interventions? Numéro 10.

**Dako :** Bien moi je pense que c'est une très bonne chose parce que la plupart des cas ce qui arrive c'est que les étudiants reçoivent leurs visas assez tardivement et ça pose énormément de problèmes et quand ils arrivent les cours ont déjà débuté ou bien les dates de retrait des cours sont déjà passées. Je crois que s'il y a un règlement qui fait en sorte qu'ils ne peuvent pas s'inscrire parce que ça crée un dommage terrible parce que les étudiants sont en retard, le système est légèrement différent pour eux, le temps de s'ajuster s'il y a beaucoup d'éléments qui s'ajoutent et puis ça peut être à leur désavantage alors je crois que ça vaut la peine, ça vaut la peine d'avoir une \_\_\_ comme ça de sorte que lorsqu'ils arrivent et ils regardent ça, ils vont comprendre qu'ils ne peuvent pas s'inscrire, ils ne vont pas continuer comme ça ou ils rencontrent le doyen puis le doyen prend la décision. Je crois que c'est à leur avantage.

**Président d'assemblée :** Merci. Numéro 18.

**H. Albert :** Puisqu'on évoque le règlement sur l'assiduité, je veux juste faire un commentaire puis je ne veux pas m'éterniser là-dessus, mais il fut un temps où ce règlement-là était beaucoup plus explicite qu'il ne l'est maintenant et maintenant la façon dont il est libellé, ça impose aux professeurs d'indiquer dans leurs propres plans de cours le nombre exact de cours qui sont tolérés en termes d'absence et quand on ne le fait pas ou quand on nommait de faire ça, le règlement ne s'applique pas et c'est difficile de faire respecter ça par exemple si un étudiant faisait appel de la décision d'un professeur qui jugerait déraisonnable le nombre d'absences dans un cours. Ça rend la gestion je dirais des dossiers étudiants moins faciles puis la gestion de la classe aussi moins facile alors ça serait peut-être intéressant un jour que le Sénat se prononce ou se questionne à savoir s'il n'y aurait pas lieu de revoir le règlement sur l'assiduité pour le rendre un peu plus clair pour éviter ces ambiguïtés-là et ces défis de gestion de groupe classe là.

**VRER :** Il y aurait peut-être lieu de sensibiliser vos vice-doyens et vice-doyennes pour que la question soit traitée à la RVD puis effectivement ça pourrait revenir ici.

**H. Albert :** D'accord.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc je n'ai pas d'autres d'interventions, on va passer au vote. Vous pouvez voter. J'arrête le vote et c'est 34 oui 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

## 10.10 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Le point 10.10 c'est résolutions transmises pour information.

**VREF :** Essentiellement c'est ça, je peux répondre à des questions s'il y en a en ce qui concerne les résolutions qui ont été adoptées au CPR.

**Président d'assemblée :** Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas donc ça épuise le point 10.

## 11. Rapport du recteur et vice-chancelier

### 11.1 Planification stratégique

### 11.2 Autres

**Président d'assemblée :** Maintenant c'est le point 11 Rapport du recteur et vice-chancelier, Planification stratégique.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Souvent on est pressé pour mon rapport, mais là étant donné qu'on a plusieurs heures devant nous cette après-midi, je crois qu'on peut parler plus longtemps. Toutes farces à part, ce que j'aimerais faire cette après-midi c'est vous présenter un contexte dans lequel on se trouve en tant qu'université, non seulement comme Université de Moncton, mais les quatre universités au Nouveau-Brunswick. On est dans un processus qui s'appelle « la révision stratégique des programmes » qui a été amorcé avant Noël et qui se poursuit et il y a un calendrier assez bien établi par rapport aux différentes étapes de ce processus de révision stratégique des programmes. J'ai assisté à une réunion appelée des intervenants du Ministère de la formation, du travail et du postsecondaire où on nous a informés qu'on devait trouver dans le budget du ministère, des épargnes de 35 millions. Sachez bien que du 593 millions qui est

dans ce ministère, ce département, il y en a à peu près 175 millions qui est intouchable. C'est l'aide financière aux étudiants, c'est les argents pour les programmes de main-d'œuvre qui vient du fédéral. Donc on a lancé ce chiffre-là et puis il n'y a pas nécessairement eu de discussion par rapport des intervenants qui étaient là, j'étais le seul recteur qui était présent. Ce que j'ai constaté par contre c'est qu'il y avait quand même de la part des autres intervenants, un certain respect à l'égard des universités dans le sens qu'on disait carrément ce n'est pas à nous qu'on venait du milieu de la formation, le milieu du travail d'exprimer quoi que ce soit par rapport au financement des universités. Donc ça, c'est un élément positif qui est sorti, c'est peut-être le seul qui est sorti de cette journée de consultation. Ce qui est préoccupant dans le processus qui est proposé, qui a débuté avant Noël en passant avec les réunions « publiques » où on demande aux gens de se prononcer sur différents thèmes, de suggérer au gouvernement comment faire des épargnes dans certains domaines, par exemple en éducation certains ont dit qu'on élimine les autobus scolaires. Si on pose des questions assez souvent, on va avoir les réponses qu'on veut. Ce qui arrive c'est que le danger là-dedans c'est qu'on prend ces suggestions et puis on les met dans un document, ce document devient public et ça devient le document sur lequel on va faire des décisions. Donc c'est un processus dans lequel on est impliqué. Je suis convoqué à une réunion, un forum plutôt le 20 et 21 mai à Fredericton, effectivement la prochaine étape du processus pour faire une vérification de ce qui a été dit dans les différentes réunions d'intervenants. Ceci est censé d'aboutir au mois de septembre avec une réunion publique pour valider ce qui est sorti de ce processus. Shawn sait où je m'en vais avec tout ça. Ce qui compte, c'est le processus, ce n'est pas réellement le contenu. Le processus va valider certaines idées qui vont permettre ensuite au gouvernement de prendre certaines décisions. Donc nous là-dedans, les universités, quand je dis les universités, les recteurs entre autres, on réagit fortement en envoyant une lettre à la ministre qui nous a convoqués à une réunion là où on a rencontré non seulement la ministre, le ministre des finances, le chef du cabinet du Premier Ministre, le sous-ministre des finances, le sous-ministre du postsecondaire et puis on est convenu que l'approche qui a été proposée ce n'était pas une approche qui respectait la relation qui devrait exister entre les universités et le gouvernement. Nous on est prêt à travailler avec le gouvernement, mais le respect va dans les deux sens. Oui, d'accord, la lettre qu'on a envoyée peut-être c'était un petit manque de respect, mais la façon qu'ils ont fait les annonces, la façon qu'ils ont traité les universités, ça démontrait carrément un manque de respect. Donc où qu'on est rendu avec tout ça c'est qu'on a d'autres réunions de cédulées avec le ministère sachant fort bien que les décisions sont prises au ministère des finances et dans le bureau du Premier Ministre. Nous avons signé lors de l'adoption du budget un pacte de solidarité, une initiative qui avait été lancée par le président de la FÉÉCUM et puis durant les prochains mois, j'ai l'intention de trouver une façon de mobiliser les gens qui ont signé le pacte pour voir si on peut avoir une voix commune. Je pense que la question générale c'est manque de financement. Nos intérêts sont peut-être différents si la clientèle étudiante fait partie du corps professoral, mais en bout de ligne, il y a tout un élément là-dedans qui s'appelle sous-financement des universités. Lorsqu'on gèle les subventions, on gèle les droits de scolarité, on contribue à ce sous-financement. L'autre thème qui revient toujours, qui est revenu à plusieurs reprises soit dans les consultations ou dans les communications avec le ministère, c'est le mot « imputabilité », « accountability » et je pense qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait des mesures prises qui s'inspirent par exemple de la loi qui a été promulguée en Nouvelle-Écosse récemment sur l'imputabilité. Déjà on va nous convoquer à se présenter à un comité parlementaire pour expliquer ce qu'on fait, etc. Donc il va y avoir beaucoup beaucoup d'activités autour des exercices et des activités d'imputabilité qui vont exiger de la part de l'université, de la part des départements, de la part de tout le monde du temps parce qu'on devra répondre à toute une série de questions par rapport au fonctionnement de l'université. Ce qui est important de réaliser c'est que le gouvernement, à mon avis, est sérieux dans son approche, ils ont décidé qu'ils étaient pour trouver des épargnes importantes dans tous les ministères sachant fort bien que 81 % du budget c'est santé, éducation, postsecondaire et développement social, c'est 81 % du budget de la province. Donc la raison que je vous mentionne cela aujourd'hui c'est comme institution, comme université, comme milieu universitaire, il est important de s'assurer qu'on ait des alliés à l'extérieur de l'université qui défendent c'est quoi l'université. Il y a un discours qui circule qu'il faut préparer effectivement des employés, « job-ready graduates », je l'ai entendu je ne sais pas combien de fois. Nous ce qu'on fait on éduque, on donne une éducation postsecondaire qui mène normalement à des emplois, mais on n'est pas là en lien avec le marché du travail, ce n'est pas notre rôle et puis un des indicateurs qu'ils pourraient utiliser c'est effectivement le taux de placement, toutes sortes de choses. Tout ça pour dire que dans les prochains mois parce que je ne pense pas qu'il va y avoir un arrêt durant l'été, ils vont continuer à faire le travail et on devra être très très vigilant à savoir qu'est-ce qui se passe à Fredericton et j'ai l'intention d'être là souvent pour m'assurer que non seulement la position des universités, mais surtout la position de l'Université de Moncton en tant que la seule université francophone du Nouveau-Brunswick qu'on ait les ressources nécessaires pour faire notre travail. Malheureusement, les premiers gestes du gouvernement ne sont pas prometteurs à l'égard des universités, par contre c'est à nous d'être en mesure de communiquer, de mieux communiquer ce qu'on fait et qu'on le fait bien. C'est une situation qui à mon avis on ne peut pas la négliger, on doit être très actif, ce n'est pas suffisant dire on n'est pas d'accord avec la position du gouvernement, il faut poser des gestes, on devra poser des gestes, on devra communiquer, entrer des liens très près avec tous les contacts politiques qu'on peut avoir parce qu'il semble y avoir cette idée maintenant que les universités c'est une dépense. Les universités ne sont plus un investissement et les universités sont d'abord et avant tout un investissement dans l'avenir de la province. Donc c'est la réalité avec laquelle on doit conjuguer et puis je pensais c'était important pour le Sénat d'être conscient de ce qui se passe et puis j'ai l'intention d'utiliser le front commun à un certain moment pour faire avancer le dossier. Donc je suis prêt à répondre à des questions par rapport à ça s'il y en a.

**Président d'assemblée :** Numéro 18.

**H. Albert :** Je veux faire un seul commentaire. Je veux vous remercier sincèrement de ne pas tomber dans le piège que d'autres recteurs d'universités, Laval pour ne pas la nommer, on fait dans le passé c'est on ne prépare pas des étudiants pour le marché du travail, on éduque des étudiants pour devenir des citoyennes et des citoyens qui vont intégrer la société dans diverses sphères de la société, dans divers travaux puis je vous remercie vraiment de tenir ce discours-là et je vous invite à continuer de le maintenir même s'il n'est pas populaire parce que vous l'avez dit, les taux de placements de nos étudiants en sont la preuve puis on n'a pas besoin de devenir un gros collège communautaire, on est une université puis il faut maintenir sa fonction explicite. Merci.

**Président d'assemblée :** Numéro 37.

**Beaulieu :** Merci monsieur le président. J'ai deux questions pour le recteur ou une question ou une sous-question. Premièrement, je veux parler du budget de l'université. Peut-être qu'on peut y revenir lorsque vous parlerez du rapport du dernier Conseil des gouverneurs, mais selon la loi on peut, je veux premièrement vous féliciter pour votre nomination au sein de la société d'État Opportunité NB au membre du conseil d'administration. Je ne suis pas d'accord avec le terme « opportunité », mais je vous félicite. Selon la loi, on peut se permettre un léger déficit. Est-ce que vous trouvez que c'est un léger déficit que nous avons cette année à l'université, est-ce qu'on enfreint la loi?

**Recteur et vice-chancelier :** Non, pour ce qui est de la loi, on n'enfreint pas la loi. Est-ce que c'est un léger déficit, la réponse est non. De fait, avant l'annonce du budget du gouvernement, on prévoyait vraiment un léger déficit, mais dans l'espace d'une dizaine de jours il est impossible de tourner le bateau pour dire qu'on va trouver un autre 2 millions rapidement. Par contre, ce qui est important de se rappeler c'est quand même un budget, dans le budget on prévoit faire un ensemble d'activités, on fait tout ce qui est prévu dans le budget c'est ça qui va arriver, mais durant l'année, il y a évidemment des choses qui se passent, il y a toutes sortes de variables qui rentrent en jeu, il y a toutes sortes de choses qui peuvent rentrer. On pourrait avoir un bel hiver et le chauffage va baisser de façon incroyable. Vous ne pouvez pas vous imaginer combien ça coûte cher chauffer l'Université de Moncton. Je suis sérieux, c'est des 800 000 \$. Pour répondre à ta première question, non on n'enfreint pas la loi, ce n'est pas un déficit, mais quand même on est confiant qu'on peut redresser une bonne partie.

**Président d'assemblée :** Vous aviez autre chose?

**Beaulieu :** Je vais y aller avec ma deuxième question. Dans le document budget 15-16 effort collectif qui est sur le site web de l'université, on parle d'élimination de certains postes-cadres et non-remplacement de certains postes réguliers et temporaires. J'aimerais peut-être avoir certaines indications, je suis conscient que vous êtes le recteur le moins bien payé quand on parle en termes d'universités comparativement à des hausses de 60 % qui se sont faites par le passé et je voulais savoir, je voulais avoir quelques indications lorsque vous parlez d'élimination de certains postes-cadres, est-ce que c'est quelque chose qui s'est déjà fait ou c'est quelque chose qui va se faire? Et quand on parle de non-remplacement de certains postes réguliers et temporaires, est-ce qu'on parle ici de postes liés à l'enseignement?

**Recteur et vice-chancelier :** Pour répondre à la première partie de ta question, oui il y a des postes qui sont déjà éliminés, il y a des personnes qui sont déjà parties et puis il y a des postes où des personnes s'en vont bientôt et qui ne seront pas remplacés. Ce sont des postes qui tout simplement sont enlevés de la structure. Pour ce qui est des postes côté non administratif, il y a des postes par exemple de moniteurs monitrices en sciences infirmières à titre d'exemple parce qu'il y a une baisse importante du nombre d'étudiantes et étudiants en sciences infirmières, il y a certains postes temporaires qui ne sont pas remplacés. C'est plutôt ce genre de poste qui est éliminé.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce que ça couvrirait le volet 11.2 aussi?

**Recteur et vice-chancelier :** Oui.

**Président d'assemblée :** Est-ce que vous avez d'autres questions, on parle de la planification stratégique, profitez-en. Numéro 17.

**Renaud :** Question, si elle est possible ici, est-ce que vous vous êtes fixé une date pour l'arrêt ou la \_\_\_ finale du budget de cette année ou pour l'année prochaine?

**Recteur et vice-chancelier :** Le budget a déjà été adopté par le Conseil des gouverneurs le 11 avril.

**Renaud :** Mais si c'est le cas, comment se fait-il que certaines décisions importantes concernant différentes choses, entre autres des postes ne seront prises que plus tard en juin.



**Recteur et vice-chancelier :** Les postes dont on parle, dont M. Beaulieu parlait, ce ne sont pas des postes sur lesquels on prend des décisions, les décisions ont déjà été prises. À titre d'exemple, un poste de directeur développement philanthropique a été éliminé, la personne est partie. Ce n'est pas en question, il y a des coupures réelles qui ont déjà été faites dans le budget qui a été déposé le 11 avril. Ce qui a été adopté par le Conseil des gouverneurs, c'est le budget, c'est un montant et il faut conjuguer avec ça.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça va M. Renaud, vous avez une mine... Ça va. Numéro 18.

**H. Albert :** Je pense que je manque un peu d'information, je ne comprends plus tout à fait ce que j'ai à faire parce que moi j'ai compris qu'il y a un budget qui a été adopté effectivement on va dire le 11 avril, je n'avais pas la date, mais bon un premier budget genre scénario A, mais qu'étant donné la décision du gouvernement provincial de nous empêcher à la fois de geler les frais de scolarité, mais aussi de geler sa subvention aux universités, que ça obligeait l'université à passer à une autre étape ce qui voulait dire chez nous essentiellement de réduire d'à peu près le même montant ce qu'on avait déjà fait pour l'exercice du premier budget qui a été adopté par le Conseil des gouverneurs. Si ce n'est pas le cas, moi je m'en réjouis. Si c'est le cas bien je m'en désolé profondément parce qu'on peut faire plus avec moins jusqu'à un certain point, mais quand il ne reste plus grand-chose, on ne peut pas faire grand-chose non plus. Je le pose comme ça, je veux juste voir y a-t-il effectivement la date du 30 juin parce que ça veut dire aussi des renouvellements de personnes.

**Recteur et vice-chancelier :** Effectivement dans le budget, on a proposé un chiffre en particulier, 114 millions. Pour y arriver, une des suggestions, une des choses qui a été mis sur la table c'est un gel salarial et ceci ce n'est pas quelque chose qui est imposé, c'est quelque chose qui est négocié, on est présentement à la table. En bout de ligne, si on n'a pas de gel salarial, on doit trouver d'autres façons de respecter le budget, c'est là où on est rendu.

**H. Albert :** Ce que je veux simplement dire par rapport à ça c'est que le gel salarial on ne peut pas le décider aujourd'hui vous et moi, il y a plein d'instances qui sont en train de négocier et en attendant pour le semestre d'automne par exemple, on a besoin d'avoir une décision claire à savoir qui est en poste et quelles sont les charges qu'on leur attribue pour s'assurer qu'on est en mesure d'offrir nos programmes. Et donc cette nébuleuse-là, cette espèce de période qui rend beaucoup d'incertitude, en tout cas qui nous fait vivre beaucoup d'incertitude, fait en sorte qu'on n'est pas en mesure je dirais d'aller de l'avant avec ce qu'on a besoin pour l'automne par exemple dès maintenant alors que normalement les charges de cours sont déjà faites et entérinées.

**Recteur et vice-chancelier :** Je vais laisser la parole à M. Robichaud, mais ce que vous dites vous avez tout à fait raison, c'est qu'on est dans une période d'incertitude. Il y a des décisions qu'on doit prendre dans les prochaines semaines et puis ça dépend des tables de négociation, etc. Je vais laisser la parole à M. Robichaud.

**Président d'assemblée :** M. Edgar Robichaud.

**E. Robichaud :** Je ne sais pas si je peux apporter beaucoup plus d'informations, je pense que monsieur le recteur l'a assez bien expliqué. On a eu un budget qui a été adopté. Le budget qui a été adopté a tenu compte des restrictions qu'on a dû faire suite au budget provincial. Une des manières d'atteindre ou de respecter ce budget-là qu'on a proposé lors du dépôt au Conseil des gouverneurs, c'était de proposer à tout le personnel un gel parce qu'on pensait que c'était la façon la moins dommageable sur la qualité de l'enseignement et l'offre de l'enseignement à l'Université de Moncton. Par contre, on ne peut pas l'imposer le gel, on doit le négocier. La demande qui a été faite à tous les gestionnaires de service, pas uniquement les facultés, mais tous les gestionnaires de service, c'est qu'on a pu essayer d'évaluer si on ne réussit pas à aller chercher le gel, qu'est-ce qu'on doit trouver à l'intérieur du budget pour financer ce gel-là. Donc c'est ça l'exercice qui se passe actuellement dans toutes les unités. Qu'est-ce qui serait une option pour financer les augmentations de salaire à l'intérieur même du budget qu'on a déjà de fixé par le Conseil des gouverneurs. Et c'est vrai que ça crée une certaine incertitude, mais on devra faire l'exercice si on ne réussit pas à s'entendre sur cette approche-là puis je pense qu'on doit prendre une décision là-dessus puis le message que moi j'ai passé aux divers gestionnaires c'est d'ici le 15 juin on devra prendre une décision. Si on va aller avec une version qui finance autrement les augmentations salariales ou si on a une entente sur un gel à travers du système. Donc c'est comme ça que ça va se passer, ce n'est pas l'idéal, mais prendre une décision maintenant voulait dire fallait aller avec l'option qui est la moins intéressante maintenant. Je veux nous donner du temps d'être capable d'avoir cette discussion-là à la table avec les diverses universités, divers services, divers groupes de personnel. Est-ce que c'est clair?

**H. Albert :** C'est clair, ce n'est pas rassurant, mais c'est clair.

**Président d'assemblée :** Numéro 34.

**Bourque :** Ma question c'est pour le recteur et je me demande si vous envisagez développer un plan de réduction des dépenses. J'amène ça de l'avant un petit peu, je suis content que vous allez nous représenter à Fredericton auprès du gouvernement, mais on sait qu'on est dans une province disons où on a des grands besoins et puis pour les prochaines années, ça va être des budgets d'austérité. Il y a une réalité là. Ce qui m'inquiète le plus c'est qu'on essaie de maintenir le statu quo, mais pour moi, puis peut-être que j'ai la mauvaise vision, mais ça va être encore d'autres demandes de réduction, etc. Ce que je souhaiterais ardemment, c'est d'être proactif et de s'entendre sur qu'est-ce qu'on peut couper. On doit prendre des mesures de prévention proactives et j'aimerais mieux d'être dans un climat de développement, d'agrandissement, on est en train de faire de la planification académique, mais la réalité est que les budgets de la province ne vont pas augmenter à moins que vous ayez des informations que je ne sais pas. Alors je crois qu'on doit sérieusement commencer à développer un plan de réduction des dépenses, mais que là on puisse s'entendre sur quel serait ce plan-là parce que présentement aux six mois, on a des demandes de réduction globales, on a fait l'exercice au mois de janvier, on l'a fait encore au mois de mai, mon inquiétude c'est que si on ne fait pas de la planification pour l'année prochaine, on va être encore pris avec ce malaise. Alors tout simplement parce qu'il y a d'autres milieux, il y a d'autres forums où les gens disent ok, puis je sais que ce n'est pas une idée populaire, mais je vous pose la question, est-ce que vous envisagez un plan de réduction des dépenses?

**Recteur et vice-chancelier :** Donc là-dessus ce que je peux dire c'est qu'il y a deux volets, il y a le volet académique, il y a le volet non académique surtout le volet administratif. Sur le volet académique, comme vous le mentionnez on est en planification académique et c'est à ce moment-là qu'on établit des priorités comme institution à savoir où est-ce qu'on s'en va. Cette année, on a changé le processus budgétaire dans le sens qu'au lieu de prendre des décisions soit dans les services ou dans les facultés, ceci relevait des doyens et des doyennes et des directeurs/directrices de services qui ont déterminé quels étaient leurs besoins. Au niveau administratif, cette année on avait des cibles précises en termes de pourcentages. On est en train de revoir certains services et on va certainement revoir le côté administratif de l'université pour toujours s'assurer que le maximum est toujours orienté vers l'enseignement et la recherche et puis cette année on a montré qu'on est capable de faire des épargnes qui sont permanentes, ce sont des épargnes récurrentes. Je pense qu'on devra, et le vice-recteur est en train de préparer une politique d'évaluation de tous les services donc non seulement on a l'évaluation des programmes académiques, mais on aura maintenant l'évaluation des services à savoir est-ce qu'ils sont toujours pertinents et est-ce qu'ils sont toujours efficaces, etc. C'est clair qu'on doit s'assurer que tout ce qui est administratif est efficace et qui n'enlève pas des ressources à l'académique. Par contre, pour ce qui est de la planification académique, c'est présentement en marche, c'est entre les mains des doyens et on est censé d'avoir des rapports au mois de décembre pour voir effectivement quelles sont les priorités de l'université.

**Président d'assemblée :** Prochaine question c'est numéro 23.

**Cabajsky :** Je voudrais obtenir une clarification. Est-ce que nous aurons la chance de répondre au budget lors du point 12 suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs, est-ce qu'il y a un rapport budgétaire qui nous attend ou est-ce que le temps est vraiment maintenant?

**Recteur et vice-chancelier :** Le budget de l'université est sur le site web de l'université, tout est là, faculté par faculté, vice-rectorat, tout est là. Toutes les dépenses de l'université sont sur le micro site 20-20, tout est là.

**Cabajsky :** Alors depuis que le budget a été adopté au mois d'avril par le Conseil des gouverneurs. Merci.

**Président d'assemblée :** Numéro 10.

**Dako :** Suite à votre présentation, je crois que je commence à être un petit peu inquiet parce comme vous dites le budget a déjà été voté. Est-ce que c'est dans ce budget que le gel salarial avait été prévu comme provision?

**Recteur et vice-chancelier :** Ce qui est prévu dans le budget, c'est un montant puis une des approches qui a été préconisée pour assurer de maintenir la qualité de l'enseignement c'est un gel, ce n'est pas imposé, c'est une approche qui a été proposée, c'est un moyen qui a été proposé et c'est maintenant à la table de négociation.

**Dako :** La raison pour laquelle je disais que je commençais à être un peu inquiet c'est que la première année que le gouvernement montre qu'il n'y a pas d'augmentation, du moins s'il n'y a pas d'apport aux universités pour ce qui est du supplément, la même année on demande, même si c'est à négocier, un gel des salaires de tous les employés. S'il advenait que les années qui viennent le problème deviendrait davantage pire, quelle est la solution qu'on apporterait à notre université ici? C'est cette partie-là qui m'inquiète un petit peu. Avec le mandat qu'on veut se donner pour dire qu'on veut être une université orientée vers la recherche, il me semble que nos investissements risquent de diminuer. J'aimerais savoir quel est le plan de relance que l'université met en avant-plan pour aller chercher les moyens parce qu'il me semble qu'on va année après année sur des coupures. Si on brûle la chandelle des deux bords, à un moment donné on finit par se brûler. Quel est l'élément substantiel qu'on propose ici à l'ensemble du personnel?

**Recteur et vice-chancelier :** Je pense qu'on se trouve dans un contexte, d'abord et avant tout c'est un contexte politique, un contexte socioéconomique. Ce qu'on a nous comme outil c'est d'être capable de promouvoir et faire la mise en valeur de l'université. C'est là-dessus qu'on va aller chercher le financement. Présentement, le gouvernement est très axé sur la formation liée au marché du travail. Le volet recherche n'est même pas sur la table pour ce gouvernement. De fait, la province finance très peu de recherche, ce sont tous des fonds fédéraux pour la majorité. Pour eux ce qu'on doit changer c'est le discours. Il faut s'assurer que ce n'est pas inévitable qu'ils vont arriver avec d'autres coupures. Entre temps, comme j'ai mentionné tantôt, une des approches c'est d'utiliser le front commun pour faire avancer l'université dans le sens que c'est promouvoir l'université. Si dans le processus de révision stratégique des programmes on réalise qu'effectivement on s'aligne vers une situation insurmontable, je n'y crois pas en passant, je crois qu'on va être en mesure de s'assurer que le financement demeure adéquat, mais on devra comme j'ai mentionné tantôt au niveau administratif de s'assurer des efficacités et au niveau de la planification académique de prendre les décisions qu'on doit prendre. Ce n'est pas le recteur qui va décider où qu'on s'en va comme université. Il y a un processus de planification stratégique qui est engagé et il doit faire son travail. Ça, c'est concret, ça se fait présentement.

**Président d'assemblée :** Numéro 19.

**Chetouane :** Merci monsieur le président. Je suis très sensible à ce que vous avez dit tout à l'heure. Comment je vois la chose de ma vision très restreinte je dirais, c'est qu'ici les questions image de marque vis-à-vis du gouvernement c'est-à-dire vous l'avez souligné tout à l'heure en disant on dirait que c'est insultant, on dirait que l'imputabilité ces termes-là, donc là il est maintenant question d'image de marque de l'université comment elle est perçue par ce gouvernement. Apparemment elle est perçue plus comme un puits de dépenses que comme un appareil d'investissement qui donne des résultats. Bien sûr, face à une réalité comme cela, il y a toujours le bâton voilà on va couper le budget parce qu'apparemment c'est plus de dépenses ici que de résultats. Finalement c'est comme ça que c'est perçu, j'imagine. À un autre niveau, niveau d'université, que ce soit lorsque je dis notre niveau que ça soit niveau de la partie gouvernante de l'université aussi les personnes qui travaillent, etc. à l'université, il peut y avoir deux approches. En général, il y a une approche plus défensive, ça veut dire on peut toujours dire voilà on va se mettre en groupe, on va se mettre dans une sorte de bunkers puis on va essayer de chercher là où on va couper, on n'a pas besoin de ça, on n'a pas besoin de ça, mais à un moment donné on peut arriver à une certaine limite. Ça, ça se fait par n'importe quelle société responsable dans un secteur économique avec les approches « continuous improvement », l'amélioration continue. Je ne pense pas qu'ici on gaspille de l'argent dans cette université, on ne jette pas l'argent par la fenêtre. Moi je pense que mise à part la partie je dirais le côté responsabilisation des dépenses et tout que je suis sûr que ça se fait au niveau de cette université, moi je pense qu'il faut aussi miser avec une attitude plus agressive que défensive. Ça veut dire je poserai la question aujourd'hui suivante : comment faire pour garantir à ce gouvernement qu'il y a un vrai ROI un « return on investment », ça veut dire il y a une image de marque finalement, il y a des résultats qui se font. Je me pose la question sur le placement parce qu'eux ils veulent voir plus de diplômés dans les secteurs d'activités économiques et tout. Qu'est-ce qu'on fait en aval, pas en amont, coupures budgétaires, etc., etc. ça se fait dans toute organisation pour contrôler les dépenses, mais aussi quelle est l'anticipation par exemple je prends l'analogie d'un système du domaine contrôle automatique, ce qu'on appelle le « forward look », ça veut dire la commande par anticipation. Qu'est-ce qu'on fait pour s'assurer qu'on augmente le taux de placement et l'image de marque par conséquence de l'université et ça sera dans des rapports à remettre à ce gouvernement en leur disant voilà, ce n'est pas seulement des dépenses, mais regardez par rapport à l'année passée le taux de placements augmenté dans ce secteur, il y a des gens qui agissent dans ce secteur d'activités, etc., etc. Je pense qu'il faut penser plus à l'image de marque pour lire un petit peu la perception de certains technocrates, démocrates ou je ne sais pas, bureaucrates dans le gouvernement qui se voient là-bas on a donné ça puis on n'a pas obtenu assez, etc. Vous voyez un peu ce que je dis, c'est l'anticipation aussi. Ce n'est pas seulement coupures et puis se mettre en boule en attendant le pire.

**Président d'assemblée :** Numéro 11.

**Ryan :** J'ai appris récemment qu'il y avait une étude qui avait été faite ici sur les écoles francophones préuniversitaires, c'est Sylvie Blain qui m'a informée de ça qui avait été faite par un de nos profs en économie, M. Desjardins, c'est ça Sylvie?

**Blain :** Pierre-Marcel Desjardins.

**Ryan :** Pierre-Marcel Desjardins. Et selon cette étude-là, et ça Sylvie pourra confirmer en tout cas si c'est nécessaire, il avait démontré en raison de la situation minoritaire des écoles francophones, tout ça, ça nécessitait plus de financement donc la situation spécifique des écoles francophones au Nouveau-Brunswick obligeait donc un effort financier supplémentaire. Je pense qu'il faudra peut-être, quand vous ferez des démarches auprès du gouvernement, rappeler aussi qu'on est la seule université francophone au Nouveau-Brunswick et qu'on est une université généraliste et que cette mission-là qu'on a, faudra peut-être voir à la changer, ça, c'est une question que je vais poser plus tard, mais avec cette mission-là on a besoin plus de moyens, on n'a pas le luxe qu'ont les universités anglophones de se priver de certains programmes. Les universités anglophones peuvent, par exemple je sais à St Thomas ils se sont spécialisés un petit peu dans

certaines créneaux. On n'a pas ce luxe-là parce qu'il n'y a pas d'autres universités qui peuvent donner les programmes et la mission qui a été à l'origine de la fondation de l'université, c'était d'offrir à tous les francophones de la province une variété de programmes, puis on était les seuls à pouvoir le faire, sinon ce que ça fait c'est si on coupe des programmes, les jeunes vont aller ailleurs. C'est un petit peu ça le raisonnement de la mission de l'université. Donc moi je pense qu'il faut absolument insister là-dessus pour mettre de l'avant le fait minoritaire, ça, c'est une évidence, mais le fait que l'unicité de notre université impose des efforts supplémentaires financiers en particulier. J'aimerais revenir sur une des idées que vous avez soulevées dans votre blogue, c'est l'idée qu'il va falloir faire des sacrifices. J'espère qu'on n'aura pas à faire de nouveau un exercice comme l'exercice très pénible et très coûteux en temps puis en énergie qui est celui de la viabilité des programmes. J'aimerais ici rappeler à tout le monde une chose parce que j'ai été très choquée d'entendre au Conseil des gouverneurs du 11 avril dernier, j'étais extrêmement choquée d'entendre un gouverneur qui dit ah, il va falloir couper dans les affaires, pourquoi que le Sénat académique n'a pas fait sa job parce qu'on aurait pu sauver beaucoup d'argent. Je rappellerais à tous les sénateurs qui sont ici, puis j'apprendrai à ceux qui sont nouveaux, que l'aveu même des auteurs du rapport, il n'y avait pas vraiment d'économies d'échelle qui se faisaient avec les coupures qui étaient proposées. Si je prends juste l'exemple du département de philosophie qui est le mien, on est ici deux représentants, on avait été ciblé parce qu'on avait moins le chiffre magique de 3 qui a toujours été contesté puis on n'a jamais une raison, on pense que c'est peut-être la Sainte Trinité qui a imposé ça, mais le chiffre de trois diplômés par année, nous évidemment on n'arrivait pas selon les années à avoir cette statistique-là donc on a été mis dans le collimateur. On a démontré, à notre avis de manière satisfaisante, que malgré le fait qu'on avait peu de diplômés, on contribuait à la diplomation des autres programmes et là maintenant en administration je suis devenue, moi je donne un cours, j'avais 60 comptables dans ma classe de 80 cette année. Le cours de statiques est obligatoire en musique puis en arts plastiques. Il est optionnel en informatique dans beaucoup de domaines, mes classes sont pleines chaque année, j'ai 80 étudiants chaque année dans cette classe-là puis en philo de la communication aussi, 80 tout le temps. Je contribue à la diplomation de tous les autres programmes donc ce n'est pas vrai que le département de philosophie ici coûte cher à l'université par sa petite spécialisation qui amène quelques crédits. Je ne sais pas si tu te souviendras François combien de crédits ça coûte la spécialisation en philo, je pense que c'est 6. Donc j'espère qu'on va arrêter de distiller cette fausse information-là que l'exercice de la viabilité aurait permis des économies d'échelle parce que c'est faux. Maintenant si on a des sacrifices à faire la question que je vais poser, puis je vais aller au Conseil des gouverneurs pour la poser aussi, si vous voulez couper dans les programmes, on va l'ouvrir la charte puis on va changer la mission de l'université. Merci beaucoup.

**Recteur et vice-chancelier :** Je veux juste mentionner que Mme Ryan a tout à fait raison lorsqu'on parle de la spécificité de la mission de l'Université de Moncton, on est la seule université francophone et on reçoit une subvention spéciale qu'on doit sans doute bonifier dans les années à venir. Le dilemme qu'on va toujours avoir comme institution c'est effectivement généraliste non généraliste. Ça va être une question, ça va être un débat. Étant donné qu'on est la seule université francophone, c'est une question fondamentale et puis oui, je suis d'accord avec Mme Ryan lorsqu'elle dit lorsqu'on parlait de l'exercice de viabilité dans une perspective d'économie, ce n'est pas vrai. Peut-être au début ça commencé que c'était un exercice qui était censé d'avoir un volet économique financier, mais en bout de ligne ce n'était plus ça et puis ça, c'est tout à fait vrai. Je pense qu'éventuellement peut-être qu'on devrait avoir ce débat de fond, mais on verra.

**Président d'assemblée :** Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. S'il y a des personnes qui n'ont pas posé la question qu'ils voulaient poser, c'est le temps de le faire. Il y a des personnes qui ont déjà posé des questions, faudra mettre un terme si vous voulez bien. Numéro 12.

**Coulibaly :** Ma question revient encore sur la table et a été posée par M. Bourque et d'autres collègues Étienne ici encore, c'est qu'on a l'impression que oui, on va faire des sacrifices pour cette année puis on ne sait pas qu'est-ce que ça va être pour les années à venir. Est-ce que ça serait bon de penser au prochain ordre du jour du Sénat où que déjà on puisse planifier en termes de qu'est-ce qu'on peut faire pour pouvoir déjà assurer la croissance pour les années à venir. Je prends l'exemple de l'Université d'Ottawa qui a décidé de baisser les frais de scolarité pour les étudiants internationaux. Ça, c'est une mesure qu'ils ont décidé de prendre et je sais qu'au Québec il y a d'autres universités qui veulent suivre. Par contre chez nous ici, quelles mesures qu'on prend? Je ne le dis pas pour les étudiants internationaux, c'est juste un exemple que je donne comme ça pour des mesures pour pouvoir permettre une forte pénétration au niveau des étudiants, qu'ils soient des Canadiens ou des internationaux. Donc il y a cet élément qui sont là puis qu'est-ce qu'on peut faire d'autre qui puisse permettre à l'université de pouvoir avoir à combler ce manque à gagner. Je pense que le débat d'avenir doit être autour de ces sujets-là parce que sinon, l'année prochaine on serait encore là en train de gérer la crise et ainsi de suite et ça devient difficile en ce moment de convaincre ceux qui sont dans le bateau de faire des sacrifices quand ils ne savent pas que ces sacrifices-là peuvent être à court terme. Quand on parle d'un sacrifice d'un an ça peut passer, deux ans, mais quand on ne sait pas jusqu'à où ça s'arrête, je pense que tout le monde panique et je pense que vous devez donner le temps.

**Président d'assemblée:** Merci. Numéro 17.

**Renaud:** Simplement pour revenir sur la question de la mission généraliste et aussi votre réponse monsieur le recteur que j'apprécie lorsque vous admettez en effet que ce long exercice et onéreux de la reconfiguration des programmes finalement a certes eu des avantages et des bénéfices pour nous pour l'avenir en termes

d'amélioration de certains programmes, mais que les critères utilisés ne devraient pas à nouveau être utilisés à des fins financières, du moins certains d'entre eux puisqu'on a vu que ça ne pouvait pas amener à une amélioration du point de vue financier et j'entends par là, tout simplement pour mettre les points sur les « i » aux propos de ma collègue Ryan, c'est qu'il y a un critère qui est universellement, aveuglement utilisé depuis plusieurs années selon lequel on mesure la viabilité des programmes et leur pertinence en termes d'inscription dans les programmes et à peu près jamais la question des inscriptions dans les cours et donc la question de l'apport de certaines disciplines à la diplomation dans d'autres disciplines, dans d'autres programmes. C'est ce que je voulais souligner puis finir par une question est-ce qu'il s'agit cette année d'un précédent, est-ce que c'est la première fois qu'un budget est voté, mais sur le mode conditionnel en quelque sorte, c'est-à-dire en ce cas-ci par rapport à des négociations en cours.

**Recteur et vice-chancelier :** Le budget n'est pas conditionnel, ce qui est conditionnel c'est comment qu'on va atteindre le budget. Le budget a été voté et adopté.

**Renaud :** Et le fait d'annoncer le mode de ce budget déjà déterminé seulement à la mi-juin est-ce que c'est un précédent, est-ce que c'est la première fois?

**Recteur et vice-chancelier :** Pas depuis que je suis ici. Faut quand même se rappeler que souvent lorsqu'on est dans des situations financières comme aujourd'hui, c'est cyclique. Ceux qui étaient ici, assez vieux pour se rappeler des années 90, vous vous rappelez que c'était quand même des temps difficiles dans les années 90, surtout après 94-95 lorsque le Premier Ministre Martin a équilibré le budget fédéral en coupant toutes les subventions postsecondaires aux provinces donc il y a eu pendant plusieurs années, surtout de 94-95 vers l'an 2000, année charnière à l'Université de Moncton, des difficultés financières importantes et on se retrouve dans ce cycle-là maintenant.

## 12. Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-150411

**Président d'assemblée :** Donc si vous voulez bien on va maintenant passer au numéro 12 qui est le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs. Malheureusement, la réunion n'a pas donné le temps encore de faire le procès-verbal donc on a juste l'ordre du jour, mais vous savez que le budget, justement on en a parlé amplement, était un des points importants à cet ordre du jour. Donc s'il y a d'autres points concernant le Conseil des gouverneurs sur lesquels vous voulez des éclaircissements, vous pouvez le demander maintenant. Numéro 18.

**H. Albert :** Ce n'est pas vraiment une question, mais en fait il me semble qu'on avait l'habitude d'avoir, est-ce que je me trompe, d'avoir les PV, on avait juste l'ordre du jour?

**Président d'assemblée :** Non, c'est parce que je me suis mal expliqué.

**Secrétaire générale :** À la réunion du mois d'avril, entre la réunion du Conseil des gouverneurs d'avril et le Sénat du mois de mai, on a toujours donné l'ordre du jour. Maintenant il y a peut-être des exceptions, mais habituellement vous recevez le procès-verbal sur l'année, mais pour cette réunion-ci c'est l'ordre du jour. Je reprendrais, il y a des éléments assez importants qui ont déposés sur le micro site par rapport aux documents que je dirais clés de cette réunion-là.

**Président d'assemblée :** Si jamais à la prochaine réunion vous avez des questions sur le procès-verbal qu'on ne voyait pas dans l'ordre du jour, on peut être flexible là-dessus. L'importance c'est la transparence. Alors voilà. Numéro 40.

**Semedo Cabral :** En fait je voulais attendre le point numéro 12 pour poser mes questions parce que je pensais que vous alliez apporter d'autres précisions, monsieur le recteur, mais vu que vous en apportez pas plus je vais poser mes questions. Déjà concernant, mais c'est par rapport au budget, je l'ai lu, j'ai vu les chiffres, tout ça. J'ai vu où il y a eu des coupures, des sacrifices, des réductions, etc., j'en profite pour vous dire c'est quand même un petit soulagement pour les étudiants le gel des frais de scolarité pour tous les étudiants y compris les internationaux, c'est un petit soulagement même si on s'attend à ce qu'il ait un dégel l'année prochaine assez douloureux et c'est aussi soulageant de savoir que le protocole de solidarité a été signé en front commun en espérant que les autres universités de la province suivront cette tendance et que le front commun portera ce message sur le sous-financement. Mes deux questions concernent déjà un des points clés de la planification stratégique RDCI, la recherche et développement. Étant donné que les sacrifices ont concerné toutes les facultés, y compris la Faculté d'études supérieures et de la recherche, je suis en train de me demander si ça va avoir un impact sur cet objectif important de l'université qui est d'investir dans les cycles supérieurs et dans la recherche, ça c'est ma première question. C'est d'autant plus important que cette semaine l'Acadie Nouvelle titrait sur quatre nouvelles chaires de recherche qui ont été apportées par le FINB dans des domaines pour lesquels l'Université de Moncton s'investit notamment aussi, que ça soit la recherche sur le cancer ou la valorisation du bois ou les biosciences marines. Donc ça, c'est ma première question, ma première inquiétude. Ma deuxième inquiétude, la Faculté des sciences de l'éducation il y a eu une grosse coupure et moi je suis en train de me demander à la vue qu'on doit encore faire la reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation pour le baccalauréat, s'il n'y a pas là quelque part une sorte de

pression cachée pour amener la faculté à faire des coupures douloureuses dans son enseignement qui pourrait affecter la qualité de l'enseignement apporté dans le baccalauréat en sciences de l'éducation. Voilà mes deux questions, mes deux inquiétudes.

**Recteur et vice-chancelier :** Pour ce qui est de l'impact sur la recherche, j'aimerais vous rappeler que la variable la plus importante dans la priorité de recherche c'est les ressources humaines, c'est la qualité des professeurs qu'on a parce que c'est eux qui vont effectivement chercher les subventions. On a déjà investi dans les trois dernières années, on a injecté des sommes importantes dans la Faculté des études supérieures justement pour attirer plus d'étudiants aux cycles supérieurs, à s'assurer que les professeurs aient le temps de faire des choses. Je pense que ce côté-là j'oserais croire qu'on va être capable de maintenir les ressources, mais ce qui est très important c'est que les subventions c'est les professeurs qui vont chercher les subventions. On regarde autour de la table ici, il y en a plusieurs qui obtiennent des subventions importantes donc ça revient à avoir un corps professoral qui est actif au niveau de la recherche, qui est actif au niveau de la FESR donc dans ce sens-là ce qui pourrait avoir un impact est-ce qu'on peut faire le recrutement des professeurs qu'on veut, ça, c'est peut-être l'élément le plus important. Pour ce qui est de la deuxième question, il n'y a pas de complot contre la Faculté des sciences de l'éducation, on ne fait pas partie du gouvernement, puis là je vais laisser la doyenne parler si elle le veut, mais lorsqu'on a beaucoup moins d'étudiants dans une faculté telle que les sciences de l'éducation, on a beaucoup moins besoin de personnes qui s'occupent des stages, des personnes pour les encadrements au niveau des didactiques et c'est surtout du personnel temporaire et contractuel, à moins que je me trompe. Madame la doyenne.

**Cormier :** Oui c'est en effet le cas, le budget de la Faculté des sciences de l'éducation a été réduit en raison du nombre d'effectifs étudiants qui a été réduit aussi donc on a beaucoup moins de chargés de cours à embaucher parce qu'on a beaucoup moins de sections de cours à donner. On a réduit de beaucoup, on a moins de stagiaires à superviser donc on a moins de contrats de supervision de stage à accorder, etc. C'est ça qui explique la diminution du budget en grande partie.

**Président d'assemblée :** Numéro 15.

**Blain :** Pour faire un peu du pouce sur la question de la Faculté des sciences de l'éducation, c'est que oui on a réduit notre budget de façon considérable pour les raisons que la doyenne vient d'expliquer, ça, c'était en janvier dernier, mais on nous a demandé récemment dans les départements et on a été saisi de ça lors de notre assemblée départementale de cette semaine qu'il fallait encore couper. Mais là on est coupé déjà à l'os, c'est-à-dire qu'on a plus, et moi la question que je me pose et je pense que ça revient un petit peu au, c'est que là on a eu un premier budget, là on a un deuxième, on nous demande encore de couper alors je me demande pourquoi. C'est ça mon inquiétude.

**Recteur et vice-chancelier :** Je vais demander à M. Robichaud de l'expliquer encore cette note de service qui a été envoyée.

**E. Robichaud :** Je vais tenter une deuxième fois. Ce qui s'est passé c'est que le Conseil des gouverneurs a adopté un budget. Le budget qui a été adopté, s'il y a un gel salarial de toutes les unités, de tous les services, de tout le personnel, le budget qui est là n'a pas besoin d'être modifié quel que soit. La vraie question qui se pose c'est qu'on a dû prévoir s'il n'y a pas de gel salarial qu'est-ce que ça veut dire. Le budget est adopté, les chiffres ne changeront pas. Le montant accordé aux diverses unités et divers services ne changera pas, mais par contre s'il y a une augmentation salariale, on devra le financer de quelque façon. Il y a un déficit vous le savez, ça été mentionné au début dans le budget actuellement malgré tout ça de plus d'un million donc il n'y a pas d'autre argent injecté, il faudra le financer à même notre budget, ça veut dire faire des réallocations à l'intérieur du budget pour défrayer les coûts des augmentations salariales. Ça, c'est une réalité qui nous a été imposée quand on nous est arrivé avec une coupure de revenus de 2 millions non prévus avec à peu près trois jours ouvrables pour réagir, pour déposer un budget au Conseil des gouverneurs. On ne pouvait pas retourner dans toutes les unités essayer de refaire l'exercice à ce moment-là donc on a fait l'ajustement des budgets pour répondre au manque de revenus qui nous avait été imposé, au moins partiellement, pas complètement. On a mis à peu près la moitié parce qu'on a eu des coupures d'à peu près 2 millions en revenus et puis on essaie d'aller chercher à peu près un petit peu plus qu'un million, bien on a fait un million de déficits donc on a été chercher à peu près un million un réduit des budgets. Pour rencontrer ces budgets-là, il y a diverses façons de le faire puis comme j'ai dit tout à l'heure on pense que la façon qu'il y aura moins d'impact sur la qualité de l'enseignement et de la recherche puis sur l'offre de cours puis l'offre des programmes, c'est si on réussit à avoir un gel. On est en train de négocier ça avec tous les différents groupes de personnel. Si ça marche, ça marche, mais faut prévoir la possibilité qu'on ne réussisse pas à le faire et c'est ça qu'a été donné comme directive ou information aux divers services. Regardez comment vous feriez des réallocations s'il y a des augmentations à payer parce qu'il faudra le payer à l'intérieur des budgets, il n'y a pas plus d'argent. La province ne va pas nous arriver tout d'un coup avec une idée changée pour l'année en cours, leur budget a également passé toutes les instances puis c'est ça que ça va être. C'est ça la situation qu'on se retrouve dedans. Je ne sais pas si c'est plus clair comment on arrive là.

**Blain :** Oui, j'avais compris ça puis c'est peut-être parce que moi, en tout cas personnellement c'est pratiquement, excusez-moi, mais c'est pratiquement du chantage parce qu'on nous dit bien là acceptez un gel salarial sinon il faut couper dans des personnes. C'est la solution qu'on nous dit. C'est difficile, c'est très difficile à...

**E. Robichaud :** C'est très difficile pour tout le monde croyez-moi puis je le réalise que c'est difficile à tous les niveaux, que ce soit dans les facultés, dans les services, dans toutes les unités qui doivent gérer des budgets se voient avec un budget qui est moins qu'on aurait prévu. L'université, le Conseil des gouverneurs a dû adopter un budget qui avait moins de revenus qu'on aurait aimé d'avoir, mais le problème c'est qu'on ne contrôle pas nos sources de revenus complètement, c'est les subventions puis c'est les frais de scolarité puis les deux ont été gelés. On ne les contrôle pas donc après ça il faut dire comment nous maintenant on va fonctionner là-dedans puis faudra faire des réallocations de dépenses pour rentrer à l'intérieur des paramètres qui nous ont été imposés par des décisions qui ont été prises par des personnes autres que nous.

**Blain :** En tout cas, moi je vous encourage fortement monsieur le recteur, puis je sais que vous connaissez très bien l'Article 23 de la Charte canadienne des droits de la personne que c'est ça, la prémisse de l'égalité réelle, et là je cite le rapport Desjardins qui cite un jugement de la Cour, les minorités de langues officielles soient traitées différemment si nécessaire suivant leur situation et leurs besoins particuliers. À l'Université de Moncton, on a des besoins particuliers et puis ça, il faut le revendiquer auprès du gouvernement, ça presse, on ne peut pas vivre comme ça et là je pense entre autres, et là je vais prendre mon chapeau de présidente du Conseil de la langue française, on a décidé l'an dernier d'augmenter les cours FRAN de 30 à 36 et ça, ça occasionne une perte sur le point de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement des étudiants que les chargés d'enseignement du secteur langue peuvent offrir dans leurs cours et puis ça, j'espère qu'on ne les a pas encore augmentés de nouveau cette année parce que ça, c'est un exemple parmi tant d'autres. On a des besoins particuliers et il faut le revendiquer auprès de notre gouvernement et sur la base justement de l'Article 23 qui est enchâssé dans la constitution canadienne. Merci.

**Président d'assemblée :** J'ai trois demandes, on commence à refaire un deuxième tour, si vous êtes prêts à continuer comme ça à l'infini ou vous voulez mettre une heure pour arrêter? Je disais que maintenant il y a d'autres demandes d'interventions, mais c'est de la part de personnes qui sont déjà intervenues. Ce n'est pas un empêchement en soi parce que je sais que c'est des questions que vous posez, mais moi je veux juste savoir quel est le sentiment de la salle. Est-ce que vous voulez continuer indéfiniment ou vous voulez mettre un terme à cette discussion. Si oui, il faudrait peut-être le proposer puis déterminer une heure de tombée. C'est là-dessus M. Beaulieu?

**Beaulieu :** Simplement, si c'est pour des questions de négociation collective, je crois que ce n'est pas le forum pour le faire ici, donc si c'est cette question-là on peut peut-être clore ça ici.

**Président d'assemblée :** C'est très difficile pour moi de savoir d'avance qu'est-ce que les gens vont faire lors de leur intervention, mais effectivement vous avez raison, il ne faut pas tomber dans des questions salariales. Moi je vais continuer, mais je vous laisse cette possibilité me le dire si vous sentez qu'on doit mettre un terme. Numéro 11.

**Ryan :** J'ai une question pour M. Edgar Robichaud. J'ai eu une copie d'une des lettres qui a été envoyée à un des doyens de l'université concernant justement ce que nous on a appelé le plan B dans une lettre que je vous avais écrite et que vous appelez vous le deuxième scénario où on demande, on donne un chiffre précis, 127 000 \$ dollars à couper. L'argument qui est utilisé puis à notre faculté aux arts c'est 220 000 \$ je crois à peu près, Lisa, 226 ou quelque chose, en tout cas. La question que je pose c'est très simple, on est en train de négocier puis là je ne veux pas sortir du protocole de négociation, on n'a pas le droit normalement de discuter en dehors de la table de négociation donc ce n'est pas de ça qui est question, simplement c'est qu'il y a des unités qui sont en négociation, il n'y a pas juste les professeurs, il y a aussi les employés de l'Université de Moncton campus de Moncton et on ne sait pas qu'est-ce qu'on va avoir comme pourcentage d'augmentation, on ne sait pas du tout. Comment vous pouvez établir un chiffre sans qu'on sache qu'est-ce qui va être obtenu? C'est ça ma question. Merci de nous donner une réponse.

**E. Robichaud :** On a établi des hypothèses.

**Ryan :** Inaudible.

**Président d'assemblée :** Numéro 10.

**E. Robichaud :** Basé sur un pourcentage d'augmentations hypothétiques.

**Président d'assemblée :** Numéro 10.

**Dako :** C'est ce que j'avais plus ou moins au début que ça risque d'être difficile. Moi j'ai du mal à me mettre dans les souliers des doyens actuellement qui doivent faire cet exercice-là. J'ai comme l'impression que la qualité de nos enseignements ou la qualité de la formation qu'on va donner risque d'être un peu compromise

dans les différents facultés ou départements. Il me semble qu'étant donné qu'on a un budget qui est adopté, on peut certainement faire des hypothèses, mais qu'on devrait attendre que les différentes négociations qui sont en cours se terminent, même si on a des scénarios de prévus, j'ai comme l'impression que ça met tellement de pression que j'ai bien peur du futur de notre université. Il me semble qu'on doit se lever comme université pour dire qu'est-ce qui se passe actuellement ça ne devrait pas continuer comme ça et se mettre debout. Il me semble que j'avais vu un protocole d'entente où la FÉÉCUM, l'ABPUM et le recteur vous vous êtes mis ensemble et vous avez fait un protocole d'entente pour aller faire une mobilisation, il me semble que ça, on devrait mettre ça de l'avant qui devrait même aller chercher les moyens. On est tellement particulier et ça, on doit mettre l'accent dessus. J'estime que c'est là qu'il faut aller, mais les coupures qui se passent actuellement, j'ai peur que ça touche la qualité de nos enseignements.

**Recteur et vice-chancelier :** Je l'ai mentionné tantôt M. Dako le front commun.

**Président d'assemblée :** Numéro 18.

**H. Albert :** Juste une petite parenthèse par rapport à justement les gens avec lesquels on a transigé à Fredericton, il y a un bassin important du Conseil des ministres à l'heure actuelle qui a été formé à l'Université de Moncton et c'est très très très préoccupant de voir que ces gens-là ont fait les décisions qu'ils ont faites sans égard à leurs connaissances de la mission spécifique de l'Université de Moncton. C'est franchement très très très décevant parce que c'est au-delà de la surprise, c'est très très très décevant. Maintenant moi je pense que la discussion qu'on a tout de suite, ce n'est pas une discussion de négociation collective, je pense que c'est une discussion fondamentale qui parle de la qualité de notre institution puis des formations qu'on donne à l'intérieur de notre institution et vous savez, on ne peut pas recruter puis retenir des étudiants pour avoir plus de sous si on ne maintient pas une qualité de formation puis je pense qu'il faut vraiment tenir compte des deux puis je sais que je parle à des gens qui sont convaincus autant que moi, du moins je l'espère, mais il faut penser que pour recruter puis retenir, il faut s'assurer de bien faire ce qu'on fait puis de continuer à bien faire ce qu'on fait. Moi dans le moment je suis très préoccupée par ce qui nous pend au bout du nez parce qu'on est en train de déroder nos moyens pour continuer à bien faire ce qu'on fait puis on a fait des gains en 2000, j'étais là sur les piquets de grève parce qu'on négocie en fonction de la parité avec nos homologues des universités anglophones parce qu'on vaut autant que nos homologues des universités anglophones. Ces homologues-là ont fait des gains dans les dernières années que nous on ne sera pas à même de faire cette année puis on va encore une fois accuser un retard dans les écarts paritaires avec nos homologues. Moi je suis vraiment préoccupée par ce qui est en train de se produire à l'heure actuelle puis je ne sais pas si la discussion a eu lieu avec le Conseil des ministres ou les gens qui ont pris les décisions à Fredericton, mais je pense vraiment qu'ils ont manqué à leur devoir de s'interroger réellement sur les impacts pour l'Université de Moncton en particulier, pour les universités en général. Voilà, c'est une question fondamentale.

**Recteur et vice-chancelier :** Je veux juste faire un commentaire par rapport à cette intervention. Disons que le concept de qualité tel que nous on le conçoit ici autour de cette table, ce n'est pas le même concept de qualité qui est conçu à Fredericton. Pour eux, la qualité c'est combien d'étudiants qu'on peut produire le moins cher possible. Dans la lettre que j'ai reçue de la ministre, elle dit clairement comment on peut avoir un meilleur système d'éducation qui coûte moins cher. C'est clairement écrit dans sa lettre et le concept de qualité n'est pas relié à la qualité des professeurs, à la qualité de la recherche, c'est plutôt en termes de combien vont se décrocher des emplois genre de choses. Cet argument de qualité, on doit le faire, on doit démontrer que les intrants, c'est-à-dire la qualité des enseignants, des professeurs se traduit par une qualité non seulement au niveau des citoyens et des citoyennes au niveau de la recherche, au niveau de l'innovation, etc. Donc vous n'avez pas à nous convaincre, ce n'est pas nécessaire. Ce qui est nécessaire c'est de convaincre ceux qui prennent les décisions. C'est là où nous sommes rendus.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc là ça va clore ce point 12 parce que je n'ai pas d'autres demandes d'intervention.

### **13. Affaires nouvelles**

#### **13.1 Remerciements**

**Président d'assemblée :** On passe au point 13 qui est les remerciements, monsieur le recteur.

**Recteur et vice-chancelier :** Il y a deux types de remerciements que j'aimerais faire cette après-midi, un c'est ceux qui s'en vont définitivement, mais il y en a certains c'est juste un au revoir, j'en suis certain. Donc je pense que ceux et celles qui vont nous quitter c'est Mme Hélène Albert, Mme Marie-France Albert, merci pour votre engagement cette année. Ensuite M. Paul-Émile Chiasson, Mme Catherine Guérard et puis Mme Suzanne Ouellet qui nous quittent aussi. D'autres personnes qui nous quittent, Mme Sylvie Blain, M. Sébastien Deschênes, M. Luc Frenette, Mme Julie Marcoux, M. Denis Roy, Mme Céline Surette, Andréa Cabajsky, M. Djaoued et puis Mme Ryan. Donc merci à tous et à toutes pour votre contribution au fonctionnement du Sénat. Ne vous sauvez pas parce qu'il y a item 15, on doit faire l'évaluation du président d'assemblée.



**14. Prochaine réunion**

La prochaine réunion c'est le 21 août à 8 h 30.